



Ecole Nationale d'Architecture de Rabat

AFRICAIN AND MEDITERRANEAN JOURNAL OF ARCHITECTURE AND URBANISM



AMJAU



N°1-2019

African and Mediterranean Journal of Architecture and Urbanism

AMJAU



Ecole Nationale d'Architecture
de Rabat

Partenaire



Centre National pour la Recherche
Scientifique et Technique

PRÉSENTATION

La revue scientifique **African and Mediterranean Journal of Architecture and Urbanism (AMJAU)** est une revue internationale à comité de lecture, spécialisée dans l'édition d'activités de recherche menées dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme et dans les disciplines connexes. Elle vise à encourager la recherche et le développement, à promouvoir l'échange de connaissances et d'analyses scientifiques en rapport avec les trois thèmes: -Histoire, théorie et critique et épistémologie de l'architecture; -Composition et / ou modélisation du projet architectural et urbain; -La durabilité en architecture et en urbanisme.

La communauté cible de l'AMJAU est composée de chercheurs, de professeurs et de professionnels travaillant dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme et dans les disciplines connexes. La revue vise également à promouvoir des articles et des productions scientifiques aux niveaux africain, méditerranéen, régional et mondial. Les institutions ainsi que les écoles d'architecture enrichiront par leur contribution le niveau scientifique de la revue. AMJAU peut, entre autres, traiter de thèmes professionnels dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme.



AMJAU

EQUIPE ÉDITORIALE

DIRECTEUR

Aziz Mohammed OUAHABI,
Directeur de l'École Nationale d'Architecture, Rabat, Maroc

EDITEUR

CONTACT PRINCIPAL
Pr. Khalid EL HARROUNI
Editeur Principal
Directeur Adjoint chargé de la Recherche
Ecole Nationale d'Architecture, Rabat

SECOND CONTACT

Co-Editeur
Pr. Khadija KARIBI
Professeur Habilité

Design PAO

Khalid EL JAOUHARI
Architecte Doctorant

Ecole Nationale d'Architecture, Rabat, Maroc
ENA, BP 6372, Rabat Instituts, Maroc
Email: amjauena@gmail.com



AMJAU

COMITÉ SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

Pr. Larbi AMHAMDI, Ecole Nationale d'Architecture de Rabat, Maroc

Pr. Larbi BOUAYAD, Ecole Nationale d'Architecture de Rabat, Maroc

Pr. Fatiha BOURBIA, Faculté d'Architecture et d'Urbanisme, Université Constantine 3, Algérie

Pr. Mohamed CHAOUI, Ecole Nationale d'Architecture de Rabat, Maroc

Pr. Roberto CHERUBINI, Faculté d'Architecture, Université La Sapienza de Rome, Italie

Pr. Samira DEBACHE -BENZAGOUTA, Faculté d'Architecture et d'Urbanisme, Université Constantine 3, Algérie

Pr. Youssef DIAB, EIVP, Université Paris-Est Marne-la Vallée, France

Pr. Jamal Eddine EL HANI, Université Mohammed V de Rabat, Maroc

Pr. Khalid EL HARROUNI, Ecole Nationale d'Architecture de Rabat, Maroc

Pr. Mina EL MGHARI, Université Mohammed V de Rabat, Maroc

Pr. Filipe GONZÁLEZ, Faculté d'Architecture, Université de Lisbonne, Portugal

Pr. Khadija KARIBI, Ecole Nationale d'Architecture de Raba, Maroc

Pr. Hassane KHARMICH, Ecole Nationale d'Architecture de Rabat, Maroc

Pr. Majid MANSOUR, Ecole Nationale d'Architecture de Rabat, Maroc

Pr. Mouna M'HAMMEDI, Ecole Nationale d'Architecture de Rabat, Maroc

Pr. Daniel PINSON, Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional, Université d'Aix-Marseille, France

Pr. Hassan RADOINE, Université Mohammed VI Polytechnique de Benguerir, Maroc

The logo for AMJAU (Association Marocaine de la Jeune Architecture Urbaine) is a large, faint watermark in the background. It features the acronym 'AMJAU' in a bold, sans-serif font, with a stylized architectural element resembling a building or a structure behind the text. The logo is rendered in a light blue and yellow color scheme.

MOT DU DIRECTEUR

La création et la publication de la Revue Scientifique Africaine et Méditerranéenne d'Architecture et d'Urbanisme (AMJAU 'African and Mediterranean Journal of Architecture and Urbanism'), vient marquer de façon concrète la capitalisation de tous les efforts déployés depuis quelques années par les enseignants chercheurs de l'ENA de Rabat en vue de valoriser la recherche au sein du Centre d'Etudes Doctorales « Architecture et disciplines associées », abrité par l'Ecole Nationale d'Architecture de Rabat.

Cette revue constitue une première pour le Centre d'Etudes Doctorales de l'ENA de Rabat. Elle a réuni toutes les conditions de sa pérennité et durabilité. D'abord, le mécanisme de la production des connaissances versé sur la qualité et la pertinence, puis le processus de sélection des auteurs potentiels absolument et ensuite l'ancrage dans le contexte institutionnel et socio-économique national et international.

Le Comité scientifique de la Revue, l'équipe d'enseignants chercheurs et les doctorants, dont nous saluons ici l'engagement et la ténacité, ont su surmonter tous les handicaps liés à l'environnement de la recherche et, en très peu de temps, ils se sont donnés les moyens de réunir les matériaux nécessaires à l'édition d'une revue scientifique.

A tous, nous adressons ces mots de remerciement en étant persuadé que cette énergie du départ est engagée de façon immuable vers le futur. Aux auteurs qui aujourd'hui signent leurs articles de ce numéro, viennent se joindre les auteurs de demain qui voudraient partager leurs expériences, leurs analyses et réflexions sur l'architecture et l'urbanisme, et d'autres champs de recherches sur des thématiques relevant de l'interdisciplinarité en architecture en relation avec les défis du développement de notre pays.

La revue AMJAU sera un jour indexée ; et c'est le pari que nous nous devons envers ce nouveau-né.

Ouahabi M. Aziz

Directeur de l'ENA de Rabat

EDITORIAL

Ce premier numéro de la Revue Scientifique Africaine et Méditerranéenne d'Architecture et d'Urbanisme (AMJAU 'African and Mediterranean Journal of Architecture and Urbanism') s'inscrit dans la continuité du plan d'action entrepris par la Direction Adjointe chargée de la Recherche et le Centre d'Etudes Doctorales « Architecture et disciplines associées » de l'Ecole Nationale d'Architecture de Rabat. Il va sans dire que ce premier numéro est le produit des efforts conjugués de la Direction de l'Ecole et de toute l'équipe pédagogique de la formation doctorale en architecture ainsi que les auteurs et coauteurs que nous nous permettons de leur adresser nos sincères remerciements pour leurs efforts considérables d'enseignement et d'encadrement et leurs réflexions pertinentes.

Cette initiative est considérée comme une nouvelle collaboration fructueuse et un engagement entre la revue AMJAU de l'Ecole Nationale d'Architecture de Rabat et le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique et ce, à travers la mise en ligne de cette revue internationale à comité de lecture, spécialisée dans l'édition d'activités de recherche menées dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme et dans les disciplines connexes.

La revue AMJAU vise à encourager la recherche scientifique, à promouvoir l'échange de connaissances et savoirs en rapport avec les thèmes : Histoire, théorie et critique de l'architecture ; fondements épistémologiques et méthodologiques de l'architecture ; composition et / ou modélisation du projet architectural et urbain ; durabilité en architecture et en urbanisme.

La communauté cible de l'AMJAU est composée de chercheurs, de professeurs, d'étudiants doctorants et de professionnels travaillant dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme et dans les disciplines connexes. La revue vise également à promouvoir des articles et des productions scientifiques aux niveaux africain, méditerranéen, régional et mondial. Les institutions académiques, de recherche et éventuellement professionnelles ainsi que les écoles d'architecture enrichiront par leur contribution le niveau scientifique de cette revue. AMJAU peut, entre autres, traiter des thématiques professionnelles dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme.

Ce premier numéro est constitué de sept articles qui s'interrogent sur les enjeux à la fois historiographiques, épistémologiques, didactiques et pédagogiques en lien avec les pratiques dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme.

AMJAU se donne pour mission de rendre visible un champ de recherche, celui de l'architecture, de l'urbanisme et des disciplines associées, et d'aider à sa structuration. L'objectif ne se limite pas à la présentation de travaux existants dans ces domaines, mais ouvrir des débats, suggérer des pistes de recherche et peut-être susciter des vocations.

Il est à noter que ce numéro n'a pas un caractère exhaustif et ses réflexions pourraient se prolonger et explorer d'autres champs de recherches et d'autres thématiques relevant entre autres des courants de l'architecture, de l'architecture du patrimoine et du paysage, de l'ingénierie architecturale, du génie urbain, de l'interdisciplinarité en architecture, ou encore de la pratique de l'architecture et de l'urbanisme à l'ère de la compétitivité territoriale, de la pratique du projet urbain, des changements climatiques, de la transition énergétique, de la résilience, de la durabilité,...

La mise à disposition en ligne de la Revue Scientifique Africaine et Méditerranéenne d'Architecture et d'Urbanisme (AMJAU 'African and Mediterranean Journal of Architecture and Urbanism'), constitue une plateforme de débat, de discussion et de partage de visions et d'expériences au service des auteurs, des professionnels et des acteurs ayant la charge de réfléchir et d'agir sur l'architecture et l'urbanisme dont le développement et l'évolution sont à coup sûr prévisibles.

Pr. Khalid El Harrouni

Editeur Principal

Directeur Adjoint chargé de la Recherche
Ecole Nationale d'Architecture, Rabat, Maroc

SOMMAIRE

Bilan historiographique d'un héritage bâti : Le cas de l'architecture et l'urbanisme au Maroc (1880-1960),

Mohamed Chaoui 15-26

Les territoires au prisme de la planification urbaine Impact des documents d'urbanisme sur la fabrication et la reconfiguration des territoires, cas de l'agglomération de Rabat,

Khadija Karibi 27-40

Les bidonvilles au Maroc : entre résorption et résistance,

Hassane Kharmich, Khalid El Harrouni..... 41-48

Limites du « plan », comme instrument de l'action publique dans la « fabrique urbaine » des grandes villes marocaines. Cas de Casablanca et de Rabat,

Sanae Aljem, Imane Bkiri..... 41-59

Pour une Nouvelle Capitale du Royaume,

Rachid Boufous..... 61-66

Innovation Organisationnelle, Innovation Technologique : Quels Enjeux pour la Gestion de la Conception Architecturale ?

Jihane Bouachrine, Khalid El Harrouni 67-81

De la fenêtre traditionnelle à la façade intelligente : Transcription du Moucharabieh en architecture contemporaine,

Khalid El Jaouhari, Larbi Amhamdi, Larbi Bouayad, Inna Yaya Aissatou Hamadou, Meryam Harati 83-95

Bilan historiographique d'un héritage bâti : Le cas de l'architecture et l'urbanisme au Maroc (1880-1960)

Mohamed Chaoui

Architecte et Professeur à l'Ecole Nationale d'Architecture, Rabat, Maroc

Résumé

Traitant non pas seulement de l'époque coloniale (1912-1956), mais aussi des trente années qui la précèdent et de la décennie qui la suit, l'auteur montre comment la France inventa scientifiquement « son » Maroc, notamment par les relevés archéologiques et les analyses historiques que les méthodes du rationalisme transcrivirent ensuite en modèles architecturaux et urbains à l'usage du projet colonial. La valorisation du patrimoine bâti ancien du Maroc servit la politique menée par Lyautey, visant à reconnaître l'autre dans sa différence, certes pour mieux le dominer. L'indépendance a moins renié les pratiques patrimoniales françaises, que réorganisé leur sens. C'est à ces titres que la production architecturale et urbaine de l'épisode colonial peut être, comme l'a écrit l'auteur, considérée comme un patrimoine partagé entre la France et le Maroc.

La période couverte par cette investigation s'étend de 1880 à 1960. A partir de 1880, le Maroc précolonial connaît, notamment sous le règne de Moulay Hassan I^{er} (1873-1894), une série d'événements et de transformations politiques et socioculturelles marquées par la publication d'une abondante littérature et récits de voyages d'un caractère et objectif particuliers pour l'entreprise coloniale de l'Empire français de la III^e République. Plus délicate à établir, la borne ultime correspond non à la coupure politique de 1956, mais à la transition plus complexe qui caractérise le Maroc du début des années 1960.

1- Argument historiographique

La démarche adoptée est le résultat d'une approche à la fois documentaire et historiographique. Au Maroc, depuis la fin du XIX^e siècle, la métamorphose du bâti a été intense. Accompagnant la transformation de la société marocaine, des catégories nouvelles d'édification ont surgi, de nouveaux procédés de construction se sont imposés, des alliances subtiles avec les savoirs locaux et les arts traditionnels marocains se sont recomposées, des formes nouvelles, avec ou sans références à l'architecture traditionnelle, ont fait sens. Des mesures de protection et de reconstitution avec le patrimoine sont apparues.

Des professionnels venus de nombreux horizons et de cultures méditerranéennes diverses : Français, Italiens, Espagnols, Grecs, Algériens, Tunisiens, etc., en relation avec une métropole très active, ont été les agents de ces innovations. Une lecture historique de ces expériences, qui à certains égards reste entièrement à faire, doit montrer que la naissance de l'architecture moderne au Maroc est inséparable des transformations socio-économiques et politiques de la France. En effet, les débats et les courants qui ont marqué la métropole au tournant du siècle : éclectisme, style empire, rationalisme classique, Art nouveau, modernisme ou Liberty style, puis dans l'entre-deux-guerres, avec l'apparition des courants Art déco, moderniste, fonctionnaliste ou régionaliste, ont trouvé de bons interprètes en la personne d'architectes venus au Maroc pour réaliser leurs idéaux et exprimer leur liberté créative.

Munis d'un bagage classique façon Beaux-Arts ou inspirés des doctrines qui ont animé le mouvement moderne, ces architectes, privés des ressources techniques de la métropole, ont appris à

se comporter face à un monde totalement autre, face à une culture différente et à d'autres traditions constructives et édilitaires. C'est de cette contrainte stimulante, de la différence et du manque, qu'ils ont fait surgir un acte créateur, inventant une architecture nouvelle, qui se voudrait marocaine ou, du moins, adaptée au contexte, climat, usages, symboles....

Le mythe dominant était alors que Lyautey avait, pour réformer la métropole, encouragé l'essor de villes « où l'énergie française se libérait de façon exemplaire¹ ». Ce mythe a depuis été remplacé par l'hypothèse féconde selon laquelle une sorte d'expérimentation grandeur nature avait été menée au Maroc². C'est ainsi que se sont composées des architectures spécifiquement conçues pour lui, des villes nouvelles, fonctionnelles et bonnes à vivre, des villes d'une grande modernité où se mariaient les génies européens et nationaux. Un chantier commun aux cultures professionnelles, riches et diversifiées, a fait école, où se rencontraient les architectes, paysagistes, ingénieurs, mâaïlems ou maîtres maçons, maîtres artisans, carreleurs, menuisiers, jardiniers...

Au croisement de ces cultures, contrairement aux lieux communs et aux clichés, on ne peut réduire les édifices de la période coloniale à la simple transposition d'un art de bâtir français. Bien au contraire, dans la plupart des cas, chacun d'eux apparaît comme une interprétation sensible des données locales et du contexte. Les monuments les plus impressionnants de cette période illustrent tous cette confrontation esthétique avec le moment, avec la nature et la culture des lieux où ils se dressent.

La réussite de l'expérience était si grande qu'elle est vite devenue un modèle, et les applications ne se sont pas faites attendre, envahissant la métropole (Paris, Marseille, Nice...) et les autres colonies (Algérie, Le Caire, Tunis, Hanoi...). C'est à ce titre que cet épisode historique de la culture architecturale et urbanistique moderne du Maroc peut être considéré comme un patrimoine partagé entre la France et le Maroc. Au-delà des explications que nous fournissons certains interprètes de la période, historiens, sociologues ou politologues, l'héritage colonial garde en effet un puissant pouvoir d'évocation sur les deux rives de la Méditerranée, évocation qu'il convient d'analyser et d'interpréter avec des outils historiographiques appropriés.

Ce sont en effet des centaines, voire des milliers d'œuvres architecturales, des études et des missions sur l'art et les architectures dynastiques ou vernaculaires du Maroc, d'une pertinence heuristique qui demeure actuelle, et des quantités d'œuvres artistiques, littéraires ou ethnographiques produites par des hommes et des femmes pour la plupart enchantés et intéressés. Des œuvres d'art qui traitent de mythes, de société, de protection et de sauvegarde, de sites et de monuments ouverts aux fouilles archéologiques à Rabat, Marrakech et ailleurs, des arts indigènes et du Makhzen (eg. pouvoir central) c'est-à-dire qui traitent de questions qui nous concernent au premier chef. Hier destinées au colonisateur, elles s'adressent aujourd'hui en priorité aux Marocains, nous forçant à les consulter avec une vision décolonisée pour y chercher une part de nous même, de notre passé et de notre mémoire.

Or, ce patrimoine partagé est non seulement mal connu et mal perçu, mais il est en train de s'effriter parce qu'on s'en occupe peu : des bâtiments sont dans un état de délabrement avancé, d'autres sont complètement détruits ou défigurés par l'usure du temps ou les nouvelles logiques urbaines, des documents et archives sont abîmés ou perdus... Autant dire que l'état actuel de ce patrimoine est des plus précaires, voire en crise. C'est la raison pour laquelle il devient urgent d'exhumer et d'analyser des archives et des textes négligés, pour attirer la curiosité des pouvoirs publics et de nos institutions de formation et de recherche sur un très vaste domaine de recherche qui reste quasiment vierge, et pour sensibiliser l'ensemble de la société aux problèmes de ce patrimoine qui a besoin de structures d'encadrement et d'accueil pour être mieux connu, étudié, accueilli, entretenu et sauvegardé.

2- Posture critique

L'architecture du Maroc en période coloniale résiste aux lectures classiques qui ont dominé l'historiographie de l'architecture moderne fondée sur la philosophie hégélienne de l'histoire, faite de discontinuités, de ruptures radicales et de projections fulgurantes vers un futur plus ou moins utopique³.

Cette philosophie, qui a marqué de son empreinte les travaux pionniers de Nikolaus Pevsner⁴, Sigfried Giedion⁵ ou Pierre Francastel⁶ sur l'histoire de l'architecture moderne, présente certes l'avantage de situer l'origine de l'architecture moderne, en remontant au XIX^e siècle et parfois au XVIII^e siècle⁷. Mais son attitude polémique et dogmatique vis-à-vis de l'historicisme, de la tradition en général, et de l'Ecole des beaux-arts en particulier, a gommé tout un chapitre de l'histoire des idées et des mouvements de réformes qui ont marqué la France au tournant du XX^e siècle.

Ainsi l'influence considérable de l'enseignement de Julien Guadet⁸, professeur d'histoire et de théorie à l'Ecole des beaux-arts, sur la profession⁹ et sur toute une génération d'architectes qui a renouvelé la pensée architecturale et urbaine dans le cadre d'une vision rationaliste communément désignée sous le nom de « rationalisme classique », a été occultée par l'historiographie des modernes, ce qui a faussé la lecture de l'originalité de la fin du XIX^e siècle dans son rapport aux différentes modernités du XX^e siècle. Or, dans les faits, l'influence des théories de Guadet était considérable, non seulement sur ses disciples, tels Tony Garnier ou Auguste Perret, mais aussi sur Henri Prost, Albert Laprade, Antoine Marchisio... Son rationalisme, et les leçons qu'il tire de l'histoire au travers d'une lecture scientifique et typomorphologique, ne vont pas sans présenter quelques similarités avec le rationalisme du « médiévaliste » Viollet-le-Duc¹⁰. Reyner Banham¹¹, critique et historien de l'architecture, un autre chantre du modernisme des années 1960, a poussé le paradoxe jusqu'à reconnaître dans la théorie de composition de Le Corbusier une dette manifeste vis-à-vis des théories de Julien Guadet.

De même, ces essais et théories historiographiques ont occulté l'influence des sciences sociales naissantes, qui se développent à la fin du XIX^e siècle dans le sillage de l'école leplaysienne¹², tout comme leur influence sur la politique patrimoniale et socioculturelle de la colonisation et sur la naissance de l'urbanisme scientifique du début du siècle, qu'on qualifie « d'art urbain » par opposition à l'urbanisme du plan¹³. Ces théories ont ainsi réduit la complexité des faits et des phénomènes à la naissance d'un Style international, à un modèle unique rendant la représentation historique plus nominale, et stigmatisant ainsi tout ce qui peut s'apparenter au culturalisme, au régionalisme ou au décoratif. Ainsi l'Art déco a été opposé à l'Art nouveau, l'Art nouveau au modernisme, et le modernisme au classicisme. Cette vision réductrice continue de peser lourd sur la compréhension des architectes et des phénomènes de l'histoire, notamment l'imbrication des différentes modernités qui ont façonné les courants architecturaux et urbanistiques de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle.

Il y a, chez ces historiens de l'architecture moderne, de sévères leçons que les contributions d'une nouvelle génération d'historiens d'art et d'architecture des années 1980, comme Kenneth Frampton¹⁴, Manfredo Tafuri¹⁵, Gérard Monnier¹⁶, Robin Middleton¹⁷ ou Arthur Drexler¹⁸ ont essayé de dépasser, d'une part en offrant une nouvelle lecture de l'architecture et de l'urbanisme des XIX^e et XX^e siècles, et d'autre part en restituant à l'Ecole des beaux-arts et à l'art urbain du début du XX^e siècle la place qui est la leur dans la construction de l'espace moderne et la patrimonialisation de certains faits architecturaux et urbains, en situation coloniale ou métropolitaine. Le nouveau regard offert par cette historiographie nouvelle permet d'indiquer quelques pistes de recherche et d'interpréter les événements et les données historiques en restituant la complexité des faits et des phénomènes, sans dogmatisme.

En s'appuyant sur les apports de cette nouvelle littérature, mais sans prétendre à l'exhaustivité, l'analyse des fonds documentaires permet de montrer les liens qui unissent l'architecture, l'urbanisme et les processus qui y sont à l'œuvre (formes, idées), à l'évolution des problématiques politiques et sociales (sauvegarde, patrimoine, art et habitat indigène ou adapté...). Cette tentative, si modeste soit-elle, reste encore tributaire d'autres informations et d'un travail plus soutenu à mener dans un domaine de recherche encore à peine défriché.

3- Sciences sociales et processus d'une nouvelle colonisation

Il nous faut maintenant nous interroger sur l'immense production coloniale, d'intérêt variable, contenue dans les archives, dans les essais, les correspondances diplomatiques ou de relation, les récits de voyage à valeur ethnologique et scientifique. Il y a sans doute des travaux et des études qui conservent toute leur actualité. En particulier des travaux d'historiens tels Georges Marçais, Jean Caillé, Levi-Provençal, Henri Terrasse, Henri Basset, Torres Balbas, etc. Je pense aussi aux travaux de géographes et d'archéologues, de linguistes et de folkloristes berbérissants ou arabisants, dont les analyses et les observations peuvent toujours apporter des indications et des précisions sur tel ou tel aspect des représentations que l'Occident, et les Français notamment, se faisaient du Maroc¹⁹. *Reconnaissance du Maroc* (1888) de Charles de Foucauld vient ainsi d'être réédité ; il reste un précieux document pour les architectes, historiens et linguistes, fournissant une mine de renseignements sur le Maroc de la fin du XIX^e siècle et ses régions les plus reculées.

3-1 Du voyage exotique à l'enquête scientifique

On retiendra dans ce contexte une date importante : 1881. C'est l'année où le Maroc est placé sous contrôle international, l'année aussi où une série d'enquêtes géographiques et archéologiques sont lancées en Algérie²⁰, sur des sites tant antiques que médiévaux. Une nouvelle ère commence pour les voyages en Orient et dans les pays du Maghreb : l'enquête scientifique supplante le voyage pittoresque, des collections et des revues scientifiques voient le jour. En 1894 sont mis en place en Algérie, au sein du Comité des travaux historiques, une « Commission des publications des documents d'archéologie d'Afrique du Nord »²¹ et un cours d'archéologie qui marqueront fortement des générations de chercheurs au Maghreb, et dont les résultats ou l'œuvre seront essentiels pour la politique culturelle de sauvegarde de Lyautéy.

Mais il faut attendre le développement des travaux d'Emile Masqueray, directeur de l'Ecole des lettres supérieures d'Alger, sur les « cités berbères »²² pour voir se constituer une historiographie et une archéologie musulmane en Afrique du Nord. Suite à ses travaux pionniers, Georges Marçais, titulaire de la chaire d'archéologie musulmane à la faculté des lettres d'Alger, œuvre pour la fondation d'une école de pensée qui marquera, durant la première moitié du XX^e siècle, les études et recherches historiques et archéologiques de toute une génération d'historiens d'art au Maroc. Cette école se fera connaître par ses recherches sur la notion d'une historiographie spécifique à « l'Occident musulman », travaux qui sont encore d'une grande actualité heuristique, mais qui demandent à être étudiés ou réexaminés sous d'autres éclairages²³.

Une telle démarche est bien le fait de « l'esprit nouveau » qui se manifeste en France sous la III^e République, et qu'il faut associer à un mouvement social et politique favorable, dès la seconde moitié du XIX^e siècle, à la relance d'importants programmes d'études scientifiques et de missions architecturales en Algérie²⁴, en Tunisie et en Orient²⁵. L'influence des travaux d'Owen Jones sur l'Alhambra a été décisive dans l'adoption d'une démarche qui a marqué de son empreinte les travaux d'une kyrielle d'architectes et d'historiens. Ainsi, dans la seconde moitié du XIX^e siècle et les premières décennies du XX^e, comme pour les peintres et écrivains, le voyage en Orient des architectes devient un rituel. La curiosité ethnologique n'est plus la seule préoccupation et les recherches scientifiques et plastiques motivent les séjours²⁶.

Le relevé architectural, fondé sur une démarche rationaliste, dans le sillage du rationalisme structurel de Viollet-le-Duc, et du rationalisme classique de Julien Guadet, est le reflet de cette mutation, passant de la citation directe à la libre interprétation des modèles d'architecture arabe.

3-2 Naissance d'une historiographie maghrébine aux confluent de l'histoire et de l'archéologie

Les premiers relevés architecturaux qui sont à l'origine de la diffusion de ces nouvelles démarches sont ceux de Léon Parvillée en Turquie, Jules Bourgoïn au Caire, Edmond Duthoit en Algérie. D'autres suivront, de Charles Garnier à Donat Alfred Agache et de Laprade à Le Corbusier. Durant ces voyages, un parcours obligé est tracé, et le détour par l'Espagne devient incontournable. C'est là, en effet, qu'il est possible de retrouver les sources des principaux édifices des premières dynasties, Idrissides, Almoravides et Almohades, que les historiens ont d'ores et déjà rattachées, selon une démarche sélective, aux études des grands monuments qui leurs sont contemporains en Espagne, à Cordoue, à Séville, etc.²⁷. Ils forment donc un ensemble homogène qui se rattache aisément à la période de plein épanouissement du style andalou, période qu'il convient alors de revivifier parce qu'elle présente des filiations avec l'Occident musulman et, par conséquent, avec l'héritage de cette partie de l'Europe qui a vu fleurir les arts et les architectures du style roman et gothique, c'est-à-dire ceux dans lesquels il est possible de trouver des éléments constructifs communs avec l'art mauresque, comme l'arc ou l'ogive²⁸.

Pour appuyer davantage cette filiation, une réflexion s'engage sur l'archéologie musulmane, notamment en la personne de Georges Marçais, dont les travaux pionniers vont rompre avec l'enseignement orientaliste de l'Ecole du Louvre, pour lequel il n'existe d'art musulman qu'en Orient. Georges Marçais défend au contraire l'idée qu'il y a un art de l'Occident musulman que l'on retrouve au Maghreb, en Espagne et en Sicile²⁹. Se voulant rénovateur des études jusqu'alors consacrées à l'art islamique, et adoptant une attitude d'archéologue et d'historien, il s'est intéressé aussi bien à la décoration des monuments qu'à l'évolution des grandes divisions géographiques et chronologiques des contextes concernés. Il a ainsi pu constater des transmissions de formules dues à des transferts de modèles ou à des migrations d'artistes entre l'Orient et l'Occident, entre l'Espagne et le Maghreb³⁰. Menées scientifiquement, ces réflexions sur l'art musulman rejoignent les préoccupations des architectes qui tenteront de construire rationnellement les éléments formels et typologiques d'une architecture au service de la colonisation.

3-3 Histoire et enseignement du projet : une question de méthode

Il devient donc incontestable que l'avancement des sciences sociales qui interrogent l'art musulman avec un nouveau regard a autorisé son appropriation dans le cadre d'une visée rationaliste qui a battu en brèche le néoclassicisme académique de l'Ecole des beaux-arts.

Les réformes successives de l'enseignement de l'Ecole des beaux-arts, le long du XIX^e siècle et au tournant du XX^e siècle, sont l'une des résultantes de cette démarche. Par le recours à d'autres formes architecturales, les rationalistes rompent avec la tradition académique qui s'affilie uniquement aux modèles gréco-romains. Les premiers rationalistes, Nicolas Durand et Henri Labrousse, ont introduit l'analyse raisonnée dans l'étude des monuments³¹. Au contact de l'architecture et de l'art dynastique marocain ou andalou, les architectes, sous l'influence des historiens de l'art puis de l'enseignement théorique de Julien Guadet, ont pu élaborer et mettre en pratique des règles de composition permettant de générer des formes architectoniques spécifiques. Ces enseignements sont à l'origine de la tradition des relevés architecturaux et d'une démarche typologique de projet que l'architecte peut appliquer aussi bien dans l'association des éléments d'architecture et de composition que dans le choix raisonné des ornements. La filiation de l'Andalousie dépasse alors le cadre de l'élaboration d'un classement typologique et de répertoires d'éléments de syntaxe décorative, donnant à cette architecture une identité propre³² pour rejoindre l'idée d'un art savant et rationnel, aisément appropriable dans une production architecturale

destinée tant aux indigènes qu'aux artistes et industriels français³³. Les motifs de cet art sont dès lors régulièrement évoqués dans les expositions universelles et internationales pour exalter l'image et la puissance de l'Empire colonial français³⁴.

3-4 Colonisation et patrimoine : une nouvelle rationalité de pouvoir

La collecte des données relatives à ces différents aspects de la vie marocaine a fait l'objet de la publication de rapports, de monographies et d'articles importants. A ce fond documentaire s'ajoute l'ouverture de musées ethnographiques abritant des objets d'art. Une des publications les plus complètes, qui continue de paraître et contient une riche matière analytique et descriptive dans le domaine du patrimoine culturel, est la revue *Hespéris-Tamuda*³⁵.

Cette activité intense témoigne du fait, et les historiens en sont d'accord, que la colonisation au Maroc est intervenue à un moment où la France commençait à privilégier le terrain politique et social au détriment de l'économique dans le processus d'expansion coloniale. Car l'objectif désormais tracé par la France, contrairement à la période antérieure, est d'éviter les antagonismes avec la métropole par une humanisation de la colonisation mercantile. Ce souci est exprimé par Georges Hardy, directeur de l'Ecole coloniale, qui insiste sur la prise en compte du caractère de la société locale³⁶.

Pour comprendre cette mutation et l'importance de ce mouvement colonial, la périodisation est importante : l'action de Lyautey au Maroc est peu comparable avec la politique française en Algérie. Aussi nous semble-t-il qu'il devient important de revisiter le caractère de l'architecture et de l'urbanisme colonial au Maroc, et de resituer les inventions patrimoniales de Lyautey dans le cadre des débats d'idées et des réformes politiques et sociales à l'œuvre en France métropolitaine au tournant du XX^e siècle.

Cela renvoie à l'intérêt des sociétés et associations procoloniales pour les sciences sociales naissantes, notamment le mouvement leplaysien désigné sous le nom d'« Ecole de la paix sociale » que décrit Catherine Bruant³⁷, et qui se voulait une société savante réformatrice et prosélyte. La science sociale a pour objectif, selon Catherine Bruant, d'instruire l'administration coloniale et de la réformer. Son objectif était donc de promouvoir une recherche-action : étudier le social, en découvrir les lois pour ensuite les transposer dans la pratique, où doctrine, science et action sont résolument liées. C'est dans ce cadre, qu'il faut situer l'action coloniale de Lyautey, fondateur avec le géographe Auguste Bernard de l'Institut Colonial International³⁸, et dont l'idéologie de « la pensée en acte » pour une paix sociale, est empreinte des doctrines d'action et d'intérêt fondamental pour la culture et la civilisation musulmane, fondée sur l'observation et l'analyse scientifique des faits socioculturels. Ce souci de ménager l'autre et de fonder la paix sociale est basé sur deux maîtres mots : coaction paternelle et protection.

En situation coloniale, le devoir de protection prendra un sens particulier à l'aune d'une doctrine, qui est aussi une philosophie de l'histoire : la conservation du patrimoine social du peuple colonisé.

4- Patrimoine, patrimonialisation : acteurs et processus

Depuis son indépendance en 1956, le Maroc n'a pas freiné ses échanges culturels. Bien au contraire, il a continué d'être marqué par les péripéties d'un contexte international en constante évolution. Dans ce contexte, la politique culturelle du Maroc a évolué, de la mise en valeur du patrimoine historique et vernaculaire à l'adoption de mesures en faveur de l'héritage colonial. Ce processus de patrimonialisation est lié d'une part à la politique nationale du patrimoine et, d'autre part, à l'action conjuguée des organismes internationaux en charge du patrimoine (Unesco, Icomos) et de la société civile en émergence.

Avant le protectorat, le patrimoine n'était conçu que vivant. Des monuments et des édifices réalisés au cours des différentes dynasties ont été « conservés » grâce au double effet du maintien de leurs fonctions et des pratiques sociales qui les sous-tendaient. L'institution des Habous, du Waqf, avait mission, par son action bienfaitrice, de les gérer et de les maintenir en état. Avec le protectorat, l'administration française prend en charge la protection des sites et monuments, et met en place des outils et des moyens juridiques et institutionnels spécifiques pour les protéger.

A partir des années 1960, l'évolution de la notion de culture, le développement de l'idéologie environnementale et l'explosion du tourisme dans le monde contribuent à l'extension de la notion de patrimoine, qui en est venue à désigner la totalité des biens hérités, qu'ils soient d'ordre culturel ou naturel. Gagné par ce mouvement général, le Maroc met en place des instruments juridiques et institutionnels pour la protection de ses monuments historiques et de ses villes traditionnelles, ainsi que des parcs naturels.

Depuis les années 1990, les nouvelles orientations des institutions internationales chargées de la question du patrimoine, en l'occurrence l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), donnent un sens plus large au patrimoine. On parlera dès lors de paysages culturels et de patrimoine colonial. Ainsi, l'expérience marocaine en faveur du patrimoine, fortement influencée par ces orientations idéologiques et par la mondialisation³⁹, est passée de la stricte conservation à la mise en valeur. Son objectif, bien que marqué par les phases successives de l'histoire, est resté constant⁴⁰.

4-1 L'invention patrimoniale sous le protectorat

La question du patrimoine au Maroc possède une histoire propre qui la différencie nettement des autres pays arabes. La fonction qu'elle occupe actuellement et la multiplication de ses contours ne peuvent être comprises sans tenir compte de son origine coloniale. Sous Lyautey, la question de la patrimonialisation s'associe à celle, plus globale, de l'aménagement urbain et de l'embellissement des villes. Le devoir de mémoire se transforme ainsi en un projet plus global de modernisation, accompagné d'une politique culturelle spécifique. Dans le domaine de la politique urbaine, l'action d'envergure de Lyautey trouve son origine dans la théorie de séparation, et sa réalisation fut confiée à l'architecte-urbaniste Henri Prost⁴¹. Le *modus operandi* de cette théorie procédait de trois principes : séparer la ville nouvelle de la médina pour assurer à chaque entité son autonomie⁴² ; protéger et restaurer les sites urbains traditionnels et les monuments représentatifs de l'histoire du Maroc ; appliquer « aux villes européennes » les conceptions les plus modernes dans le domaine architectural et urbain. Toutefois, dans certaines villes, pour des raisons fonctionnelles ou esthétiques, notamment à Casablanca et dans une certaine mesure à Rabat, ces principes ne seront appliqués qu'en partie⁴³.

La zone *non aedificandi* entre les deux entités urbaines (ancienne et moderne), bien que moins importantes dans certaines villes que dans d'autres, exprime symboliquement le hiatus temporel et spatial entre deux civilisations que l'on veut territorialement séparées, temporellement axées l'une vers le passé, l'autre vers le futur, mais rhétoriquement associées dans la théorie lyautéenne du protectorat. Lyautey et Henri Prost, sont même allés plus loin dans cet étrange « respect » de la culture « indigène », puisqu'ils ont pensé et réalisé pour les Marocains des quartiers indigènes séparés⁴⁴.

On connaît le rôle qu'a joué l'institution Habous dans la création et l'entretien de ces nouveaux quartiers indigènes. Ainsi, Albert Laprade, en bon connaisseur et amateur d'architecture vernaculaire, a pu concevoir, sur la base de ses observations sur l'architecture traditionnelle de la maison arabe⁴⁵, le quartier Habous de Derb Sultan, à Casablanca, qui sera pris comme modèle pour les autres quartiers indigènes, à Rabat et ailleurs.

On peut estimer, comme l'affirme Daniel Pinson⁴⁶, que cette conception a fortement marqué la construction d'un nouvel espace urbain au Maroc pendant le XX^e siècle, autant pour la première moitié que pour la seconde. Deux modèles urbanistiques traduisent l'impact des directives de Lyautey : l'inscription des architectes, sous la conduite de Prost, dans la mouvance du Musée social, avec lequel Prost entretenait d'étroites relations, et l'Ecole française des urbanistes (IFU), créée en 1911. On peut se demander si la force de cette influence n'a pas encore joué dans l'attitude de Michel Ecochard au moment où il a pris la tête des services d'urbanisme du Maroc pour concevoir un logis minimal ou un habitat marocain pour le plus grand nombre.

Quoi qu'il en soit, l'histoire ou les faits culturels ont toujours pesé durant cette période, par excès ou par défaut, sur la perception par les architectes des questions patrimoniales au Maroc. Face à ce paradoxe, comment peut-on démêler l'écheveau et comprendre les logiques qui sous-tendent les velléités de cette politique patrimoniale ? Comment donc, face à cette théorie de séparation, le protectorat a-t-il pu procéder pour construire la médina en tant que patrimoine et déterminer les mesures conservatoires pour la protéger ? Par quels processus et au moyen de quelles mesures, le dualisme et la contradiction sous-jacentes au système urbain ont-ils pu être dépassés pour donner lieu à une politique patrimoniale pour le moins gérable, bien que dotée d'une certaine ambivalence ?

La résolution de ce paradoxe, répond Abdelmajid Arrif⁴⁷, réside justement dans une volonté de reconnaître l'autre dans sa différence, mais sans l'assimiler, pour le ménager et le dominer. Cette reconnaissance, empreinte d'ambiguïté et d'ambivalence⁴⁸, s'est traduite par la mise en place d'un certain nombre de processus qui s'expriment à travers la recherche de formes de réappropriations de ce patrimoine, d'identification des styles architecturaux et décoratifs, par le souci de construire des savoirs à maintenir ou à transmettre, et enfin par l'intégration de ces éléments dans le cadre de réalisations architecturales et urbanistiques⁴⁹. Ainsi, dès les premières années du protectorat, Lyautey met en place un dispositif juridique et administratif dont l'objectif est l'extension des actions de sauvegarde à de vastes sites et ensembles urbains (médiinas), accompagné de mesures d'actions volontaristes pour revitaliser les artisanats locaux.

L'autre aspect, indissociable du premier, a trait à l'élaboration d'une esthétique nouvelle faisant référence aux patrimoines locaux et historiques. L'œuvre construite des architectes autour de Lyautey participe pleinement d'un tel projet, qui trouve également ses fondements dans l'étroite imbrication entre architecture et histoire⁵⁰. Bien des réalisations de cette période illustrent la permanence dans la longue durée de cette thématique.

C'est ainsi que Lyautey crée par arrêté, dès 1912⁵¹, le Service des antiquités, des beaux-arts et des monuments historiques, destiné à conserver la richesse artistique du passé. Cet arrêté évoluera jusqu'en 1940, avec l'élargissement de son champ d'application. L'échelle concernée est vaste, allant du simple monument (mosquée, medersa, bastion, pont, porte...) aux murailles, aux bois sacrés liés à la présence d'un marabout, à la médina intra-muros et jusqu'aux sites naturels. Le classement d'une zone est accompagné de servitudes diverses, de nature urbaine, architecturale ou esthétique⁵².

Ces réglementations seront étendues, dès 1924, à certaines opérations de construction de villes nouvelles. Dans ce cadre, le Service des antiquités, des beaux-arts et des monuments historiques collaborera avec les services de l'urbanisme, et certaines servitudes seront intégrées dans les plans d'aménagement et d'extension afin d'assurer une meilleure cohérence et harmonie des ordonnancements architecturaux. Cette originalité de la réglementation représente un double avantage dans la mesure où, d'une part, elle ne s'applique pas à un objet de façon isolée de son contexte urbain et, d'autre part, parce qu'elle permet aussi de revitaliser le contexte social et les pratiques d'appropriation, d'usage, et de modes d'habiter qui les font exister⁵³.

L'autre aspect du Service des antiquités, des beaux-arts et des monuments historiques concerne la sauvegarde, le maintien et la promotion de l'art indigène et du savoir-faire des artisans et des ouvriers du bâtiment. L'objectif était d'investir ce savoir-faire dans les opérations de restauration des monuments, mais aussi dans de nouvelles réalisations qui donnaient une place importante à ces artisans et ouvriers du bâtiment. Ce qui explique pourquoi l'usage des savoir-faire traditionnels a été perpétué, mais aussi renouvelé au besoin, dans le cadre d'une nouvelle esthétique concernant les grandes réalisations de l'administration en matière de bâtiments publics (postes, palais de justice, banques...).

La sauvegarde de ces savoir-faire et leur régénération s'avérerait donc nécessaire à la conception d'un style néo-mauresque. Du principe de conservation et de protection, les architectes orientent ainsi leurs recherches vers la promotion d'un nouveau style architectural caractéristique, marqué par l'extériorisation des signes de l'architecture traditionnelle marocaine et andalouse.

En raison de l'intérêt que constitue pour la colonisation l'axe littoral allant de Casablanca à Kenitra (le « Maroc utile »), Casablanca focalise toutes les attentions : du fait de son dynamisme économique, ce sera la ville la plus étudiée. Rabat suit pour son rôle politique, et enfin Kénitra, Meknès, Fès, Marrakech...

En guise de conclusion

Comme annoncé dans notre introduction, ce texte n'est que la première ébauche d'une historiographie qu'il conviendra de poursuivre et d'appuyer à des moyens d'études et de recherches plus soutenues et approfondies. La période que nous avons parcourue est en effet précieuse pour la compréhension de l'architecture et de l'urbanisme, et des modalités de croisement entre deux cultures qui ont créé un processus d'interaction entre ville ancienne et ville nouvelle, architecture du progrès et architecture de la tradition qui mériterait d'être mieux exploré et approfondi. Mettre en évidence cette histoire complexe permet d'évaluer la qualité de ces réalisations architecturales et peut aussi se révéler utile pour définir et comprendre un patrimoine exceptionnel, à l'heure où les stratégies publiques de préservation s'étendent, sur les deux rives de la Méditerranée, à l'architecture du XX^e siècle⁵⁴.

L'histoire de l'architecture et de l'urbanisme Moderne au Maroc est passée historiquement par plusieurs étapes depuis le début du XX^e siècle. Aux récits triomphalistes de la période de Lyautey (1912-1925) succède le changement de repères qui a engendré une recherche architecturale sur l'immeuble de rapport tout à fait exceptionnelle. Viennent ensuite les études sur l'habitat marocain adapté du grand nombre mené dans le cadre d'une vision fonctionnaliste, teintée de perspectives optimistes et ethnographiques.

Ce changement de perspective n'est pas sans effet sur les préoccupations des architectes du Maroc indépendant, qui avec la crise urbaine et édilitaire du Maroc contemporain s'accroissent au fil des ans, gagneraient beaucoup, s'ils ne veulent pas abandonner les armes de la réflexion, à explorer l'héritage bâti de la ville contemporaine, dont l'histoire complexe que nous avons parcourue, recèle des leçons qui peuvent se révéler utiles pour définir et comprendre un patrimoine exceptionnel, à l'heure où les stratégies publiques de préservation, de par le monde, s'étendent à l'architecture et à l'urbanisme de XX^e siècle.

Bibliographie

- « Atbat-Afrique », *L'Architecture d'aujourd'hui*, décembre 1954.
- Meryem BOCARA, travail de fin d'études encadré par Monique Eleb, « Casablanca, histoire d'architectures », Ecole d'architecture Paris-Belleville, septembre 1995.
- Marius BOYER, *Casablanca, Travaux d'architecture*, Strasbourg, Edari, 1933.
- Vincent BRADEL, *Michel Ecochard, 1905-1985*, rapport de recherche, SRA, 1985.
- Antonio BRAVO NIETO, *Arquitectura y urbanismo español en el norte de Marruecos*, Séville, Consejería de Obras Públicas y Transportes, Dirección General de Arquitectura y Vivienda, Junta de Andalucía, 2000.
- Catherine BRUANT, Sylviane LEPRUN, Mercedes VOLAIT, « Figures de l'orientalisme en architecture », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n° spécial 73-74, Marseille, Edisud, 1996.
- Mohamed CHAOUI, *The Rhetoric of Composition in J. Guadet's Theory of Elements*, Philadelphie (Ph.D), Furness Library, université de Pennsylvanie, 1987.
- Abderrahmane CHORFI, « Sur les traces de l'architecture moderne », *Al Omrane*, n° 5, février 1990, pp. 57-61.
- Maurice CULOT, Jean-Marie THIVEAUD (dir.), *Architectures française outre-mer*, Liège, Mardaga, 1992.
- Henri DESCAMPS, « L'architecture française au Maroc, l'urbanisme : l'œuvre d'Henri Prost », *La Construction moderne*, 26 octobre 1930, pp. 50-55.
- Michel ECOCHARD, *Casablanca, le roman d'une ville*, Paris, Les Editions de Paris, 1954.
- Monique ELEB, Jean-Louis COHEN, *Casablanca, mythes et figures d'une aventure urbaine*, Paris, Hazan, 1998.
- Jean GALLOTI, « Esthétique et reconstruction ; une leçon de Lyautey », *Le Monde français*, juin 1947, pp.355-368 ; *La Maison et le jardin arabe au Maroc*, Paris, Massin et Cie, 1926.
- Louis HAUTECŒUR, *L'œuvre d'Henri Prost, architecture et urbanisme*, Paris, Académie d'architecture, 1960.
- Albert LAPRADE, « Du temps de l'autre guerre, souvenirs d'un architecte », *Le Maroc*, 21 mai 1939 ; *Carnets*, publiés à partir de 1942.
- Georges MARÇAIS, *Manuel de l'art musulman. L'architecture, Tunisie, Algérie, Maroc, Espagne, Sicile*, t. I : *Du IX^e au XII^e siècles*, t. II : *Du XIII^e au XIX^e siècle*, Paris, Picard, 1926-1927, œuvre remise à jour par l'auteur et rééditée sous le titre *L'Architecture musulmane d'Occident*, Paris, 1954.
- Antoine MARCHISIO, « L'architecture moderne au Maroc », *Aguedal*, vol. 1, mai 1936, pp. 198-199 ; « Architecture », *Aguedal*, vol. 2, 1937, pp. 77-75.
- Henri PROST, « L'urbanisme au Maroc », *Chantiers nord-africains*, février 1932, pp.117-120.
- Hélène VACHER, *Projection coloniale et ville rationalisée, le rôle de l'espace colonial dans la constitution de l'urbanisme en France (1900-1931)*, thèse, Aalborg University Press, 2001.
- Gwendolyn WRIGHT, *The Politics of Design in French Colonial Urbanism*, Chicago University Press, 1991.

- ¹ Voir le petit opuscule réverbérant vers la France les entreprises de Lyautey : Alfred de Tarde, *Le Maroc école d'énergie*, Paris, Plon, 1923.
- ² Monique Eleb, Jean-Louis Cohen, *Casablanca, mythes et figures d'une aventure urbaine*, Paris, Hazan, 1998.
- ³ Françoise Choay, *La Règle et le modèle*, Paris, Seuil, 1980.
- ⁴ Nikolaus Pevsner, *Sources of Modern Design*, Londres, Thames and Hudson, 1968.
- ⁵ Sigfried Giedion, *Space, Time and Architecture*, Boston, MIT Press, 1941.
- ⁶ Pierre Francastel, *Art et technique au XIX^e siècle*, Paris, Gallimard, 1956.
- ⁷ Emil Kaufman, De Ledoux à Le Corbusier, La Villette (27 juin 2002)
- ⁸ Julien Guadet, *Eléments et théorie d'architecture*, Paris, Librairie de la construction, 4 vol., 1904.
- ⁹ « Le code Guadet des devoirs d'architecture » (1896), voté à l'unanimité et dont les termes seront repris dans la loi française créant l'Ordre des architectes en 1940.
- ¹⁰ Mohamed Chaoui, *The Rhetoric of Composition in J. Guadet's Theory of Elements*, Philadelphie, Furness Library, University of Pennsylvania, 1987.
- ¹¹ Reyner Banham, *the Theory of Design in the First Machine Age*, Boston, MIT Press, 1960, p. 15.
- ¹² Catherine Bruant, « L'Orient des sciences sociales », in Catherine Bruant, Sylviane Leprun, Mercedes Volait, « Figures de l'orientalisme en architecture », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n° spécial 73-74, Marseille, Edisud, 1996, pp.295-310.
- ¹³ « De l'art urbain à l'urbanisme », *Cahier de la recherche architecturale*, n°8 et 9, Paris, Parenthèses, 1980.
- ¹⁴ Kenneth Frampton, *L'Architecture moderne, une histoire critique* (1980), Paris, Sers, 1985.
- ¹⁵ Manfredo Tafuri, Francesco Dal Co, *Architecture contemporaine* (1976), trad. A. et P. Joly, Paris Berger-Levrault, 1982 (édition originale italienne : 1976).
- ¹⁶ Gérard Monnier (dir.), *L'Architecture moderne en France*, Paris, Picard, 1997-2000.
- ¹⁷ Robin Middleton (dir.), *The Beaux-Arts and Nineteenth Century French Architecture*, Londres, Thames and Hudson, 1982.
- ¹⁸ Arthur Drexler (dir.), *The Architecture of the Ecole des Beaux-Arts*, Londres, Seckler & Warburg, 1977.
- ¹⁹ Voici quelques ouvrages intéressants illustratifs de ces travaux et récits de voyage : Gabriel Montbard, *A travers le Maroc, notes et croquis d'un artiste*, Paris, A la librairie illustrée, 1986 ; Auguste Mouliéras, *Le Maroc inconnu*, Paris, Librairie coloniale et africaine, 2 volumes, 1895 ; Charles Campou, *Un empire qui croule, le Maroc contemporain*, Paris, Plon, 1886 ; Roland Lebel, *Les Voyageurs français du Maroc : l'exotisme marocain dans la littérature de voyage*, Paris, Librairie coloniale et orientaliste, Larose, 1936 ; Gabriel Charmes, *Une ambassade au Maroc*, Paris, Calmann-Lévy, 1887.
- ²⁰ Paul-Albert Février, *Les Etapes de la recherche, colonisation et connaissance, approches du Maghreb Romain*, Aix-en-Provence, Edisud, 1989, p. 54.
- ²¹ *Ibid.*
- ²² Jocelyne Dakhli, « Masqueray au Maghreb et l'antiquité de la cité », *Urbanité arabe, hommage à Bernard Petit*, Aix-en-Provence, Actes-Sud, 1998, pp. 431-458.
- ²³ Un travail de recherche sur l'architecture dynastique de l'époque médiévale est en cours de préparation à l'Ecole nationale d'architecture.
- ²⁴ Nabila Oulebsir, « La découverte des monuments de l'Algérie. Les missions d'Amable Ravoisié et Edmont Duthoit (1840-1880) », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée, op.cit.*, pp. 57-75.
- ²⁵ Mercedes Volait, « Du relevé à la conservation des mouvements de l'art arabe : l'itinéraire égyptien D'Ambroise Baudry (1840-1880) », in « Figures de l'orientalisme en architecture », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée, op.cit.*, pp. 77-97.
- ²⁶ Catherine Bruant, Sylviane Leprun, Mercedes Volait, « Rapport de l'architectures et de l'urbanisme européens à l'altérité et à la différence culturelle », in « Figures de l'orientalisme en architecture », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée, op.cit.*, pp. 10-17.
- ²⁷ L. Torres Balbas, *Arte Almohade, Arte Nazari, Arte Mudejar, Arts Hispaniae*, vol. IV, Madrid, 1949 ; « Les villes musulmanes d'Espagne et leur urbanisation », *Ann. I.E.O.*, VI, Alger, 1942-1947, pp. 5-3 ; *Ciudades Hispano-Musulmanas*, Madrid, 1959 ; « Los Alminares en Las Mezquitas hispanas », *Al-Andalus*, X, 1945.
- ²⁸ Nabila Oulebsir, « Du politique à l'esthétique. L'architecture néo-mauresque à Alger », *Urbanité arabe, hommage à Bernard Petit*, p. 303.
- ²⁹ La réflexion de Georges Marçais s'est concrétisée par la publication en 1926-1927 d'un ouvrage en deux volumes qui a largement influencé les travaux des historiens qui suivirent cette orientation, comme Henri Basset et Henri Terrasse. Voir Georges Marçais, *Manuel de l'art musulman. L'architecture, Tunisie, Algérie, Maroc, Espagne, Sicile*, t. I : *Du IX^e au XII^e siècles*, t. II : *Du XIII^e au XIX^e siècle*, Paris, Picard, 1926-1927, œuvre remise à jour par l'auteur et rééditée sous le titre *L'Architecture musulmane d'Occident*, Paris, 1954. Voir aussi sur les mélanges entre histoire et archéologie : Georges Marçais, « L'urbanisme musulman », *Mélanges d'histoire et d'archéologie de l'Occident musulman*, Alger, 1957.
- ³⁰ Nabila Oulebsir, *op.cit.*, p. 308.
- ³¹ Mohamed Chaoui, *The Rhetoric of Composition, op. cit.*, p. 43.

³² Bernard Huet, « Préface », *Rationalisme, Tradition : le cas de Marmey*, Liège, Mardaga, 1992, pp. 7-11.

³³ Nabila Oulebsir, *op.cit.*, p. 308.

³⁴ Paris continue à garder le souvenir de ces expositions, à travers un certain nombre d'édifices, dont certains ont marqué l'exposition coloniale de 1931 (dont Lyautey était le commissaire général), comme par exemple le musée des colonies, conçu dans le pur style néo-mauresque par Laprade et Jausseley. L'un des exemples les plus représentatifs de l'art mauresque maghrébin à Paris reste néanmoins, la mosquée de Paris, conçue par les architectes Robert Fournez et Maurice Mantout. La mosquée a été inaugurée le 15 juillet 1926, en présence du président Gaston Doumergue, du maréchal Lyautey, du roi Mohamed V et du bey de Tunis.

³⁵ Cette publication de l'Ecole des hautes études marocaines a le mérite de présenter au chercheur une littérature variée, ethnologique, historique et archéologique. Sa première parution date de 1921.

³⁶ Conférences de Georges Hardy, reprises in *Histoire sociale de la colonisation française*, Paris, Larose, 1953, pp.145 ; voir Catherine Bruant, « L'Orient des sciences sociales », art. cit.

³⁷ Ibid.

³⁸ Ibid.

³⁹ Mercedes Volait, « Colonisation, mondialisation et patrimonialisation de l'espace bâti dans les villes du monde arabe », Ziad Akl et Michael F. Davie (dir.), *Questions sur le patrimoine architectural et urbain au Liban*, Beyrouth-Tours, 1999.

⁴⁰ Raffaele Cattedra, « L'invention patrimoniale de la médina casablancaise : de la ville indigène au centre historique », *Urbanité arabe, op.cit.*, 1998, pp. 331-352.

⁴¹ Henri Prost fut chargé des plans d'aménagement de 10 villes : Casablanca, Rabat, Kenitra, Fès, Mekhnès, Marrakech, Taza, Sefrou, Ouezzane, Agadir.

⁴² Les raisons de cette séparation sont largement développées dans un volume qui célèbre la première décennie coloniale : *La Renaissance du Maroc*, édité par la Résidence Générale, Paris, 1922, pp. 362-363.

⁴³ Raffaele Cattedra, *op.cit.*, p. 334.

⁴⁴ Brian Taylor, « Discontinuité planifiée, villes coloniales modernes au Maroc », *Cahiers de la recherche architecturale*, n° 9, Paris, Parenthèses, 1982, pp. 44-63.

⁴⁵ Jean Galotti, *Le jardin et la maison arabe*, Ed. A. Levy, livre illustré par les dessins de Laprade, 1926.

⁴⁶ Daniel Pinson, « Habitat contemporain au Maroc : tradition affichée et tradition engrammée », K. Mechta (dir.), *Maghreb, architecture et urbanisme, tradition et modernité*, Grenoble, Publisud, 1990, p. 113.

⁴⁷ Abdelmajid Arrif, « Le paradoxe de la construction du fait patrimonial en situation coloniale, le cas du Maroc », in « Figures de l'orientalisme en architecture », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée, op.cit.*, pp. 153-166.

⁴⁸ Zakia Lahlou Alaoui, « Lyautey ou le père du protectorat français au Maroc : le double et son langage », *Maroc, littérature et peinture coloniales (1912-1956)*, Rabat, université Mohamed-V, Faculté des lettres et des sciences humaines, série « Colloques et séminaires », n° 52, 1996, pp. 19-26.

⁴⁹ Abdelmajid Arrif, *op.cit.*, p. 155.

⁵⁰ Mohamed Chaoui, « Architecture et sciences sociales », séminaire villes et sciences sociales, Centre Jacques-Berque, ENA-Inau, 20 octobre 2000.

⁵¹ *Bulletin officiel* du 29 novembre 1912, pp. 25-26.

⁵² Un espace *non aedificandi* de largeur variable est conçu pour protéger ces zones : 30 mètres à l'intérieur des remparts, 250 mètres à l'extérieur, et 150 à 280 mètres à proximité d'un monument comme la Koutoubia par exemple.

⁵³ Abdelmajid Arrif, *op. cit.*, p. 157.

⁵⁴ « Patrimoine du XX^e siècle », *Architecture du Maroc*, n° 7, septembre-octobre 2002, pp. 75-77.

Les territoires au prisme de la planification urbaine
Impact des documents d'urbanisme sur la fabrication et la reconfiguration des territoires, cas de l'agglomération de Rabat

Karibi Khadija
Architecte, urbaniste
Professeure Habilitée
Ecole Nationale d'Architecture, Rabat /Maroc

Résumé

En dehors des modèles urbains traditionnel et colonial, la ville marocaine s'est développée au gré des conjonctures sociales et politiques. L'encadrement des territoires urbains passe essentiellement par les documents d'urbanisme. Ces derniers influencent, certes la fabrication et la reconfiguration des territoires, mais le suivi de l'évolution de la planification urbaine au Maroc montre que la production et le remodelage de ces territoires n'est pas systématique ; qu'ils soient urbains ou ruraux, ils se refusent de se plier aux paradigmes des plans...Ils évoluent et se développent, en grande partie, en marge de documents d'urbanismes.

Dans ce texte, l'impact de la planification urbaine sur la fabrication et la reconfiguration des territoires est approché à travers le cas de Rabat où la préservation de son image de marque et de la maîtrise de son développement étaient les leitmotifs de toutes les formes d'encadrement spatial qu'elle a subies depuis le début du XXe siècle.

Mots clés : planification urbaine, documents d'urbanisme, territoires, Rabat.

Introduction

L'adoption d'un urbanisme moderne au Maroc au début du XXe siècle a fait entrer en scène le plan d'aménagement comme outil nouveau pour encadrer le développement des espaces urbains. Depuis, les territoires évoluent, croient, se rétrécissent, se remodelent... donnant lieu à de nouveaux phénomènes urbains. La revue des travaux et des recherches montre que la compréhension de ces phénomènes urbains et des effets de l'urbanisation ont attiré l'attention de plusieurs chercheurs suivant divers angles : spatial, social, économique, jeux d'acteurs... Toutefois, nous constatons que rarement la planification urbaine a constitué une entrée pour comprendre les phénomènes urbains et les processus d'urbanisation.

Dans cette contribution, nous essayerons de saisir en quoi la planification urbaine peut être un catalyseur des phénomènes urbains ? Particulièrement que les territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux, se refusent de se plier aux paradigmes des plans...Ils évoluent et se fabriquent, en grande partie, en marge de documents d'urbanismes (dérogation, grands projets urbains, non réglementaire...). Par ailleurs, la planification urbaine au Maroc semble de plus en plus suiviste et subit l'impact des grands changements et transformations qui traversent la société et l'économie marocaines, parallèlement on lui impute la majorité des dysfonctionnements urbains enregistrés.

Au préalable, quelques précisions conceptuelles s'imposent quant à la définition de la planification urbaine et de son champ d'application. La planification urbaine est l'ensemble des documents d'urbanisme institués par voie réglementaire¹ permettant d'encadrer le développement d'un territoire pour une durée déterminée. L'usage de l'épithète « urbaine » renvoie à des territoires appartenant administrativement au milieu urbain. Or, dans le fait, la planification urbaine a pour objet aussi bien les territoires ruraux qu'urbains.

¹La loi 12.90 relative à l'urbanisme et le Dahir n° 1.60.063 du 30 hijra 1379 (25 juin 1960) relatif au développement des agglomérations rurales.

L'urbanisme quant à lui est plus ambigu, il est souvent assimilé à l'acte de bâtir, en réalité, et selon ses objectifs premiers (Cerda)², c'est une discipline qui permet d'agir sur les espaces bâtis de manière rationnelle et scientifique.

1. La planification urbaine au Maroc, entre recherche et pratiques

1.1- Un axe de recherche négligé ?

Les travaux de recherche scientifiques traitant de la planification urbaine comme objet de recherche sont rares et encore moins en questionnant son impact sur les territoires et les espaces urbains. C'est plutôt l'Administration qui s'y intéresse à travers des bilans ou des études commanditées pour l'évaluation des documents d'urbanisme. Cette évaluation est devenue même systématique lors de la réalisation de chaque nouveau document d'urbanisme, elle est souvent réduite à un bilan des réalisations et de conformité de la réalité par rapport aux orientations des documents d'urbanisme précédents.

Au registre de la recherche, certains auteurs se sont intéressés à l'évolution de la planification urbaine dans une optique de maîtrise du territoire par les documents d'urbanisme ou de saisie de l'évolution des approches. A ce sujet Philifert.P, s'est penchée sur les études urbaines au Maroc³ comme l'une des « *faces cachées du processus de compréhension des phénomènes urbaines, de planification et de fabrication de la ville* ». Elle a essayé d'interroger ces études et leurs producteurs partant du fait que la connaissance dans ce domaine est lacunaire au Maroc (comme en France). Elle a aussi souligné qu'elles sont peu interrogées quant à leur modalité, leur rapport avec l'action et encore moins avec les demandes sociales ou institutionnelles auxquelles elles sont censées répondre. Toutefois, son souci était de savoir comment les études urbaines se sont développées, quel savoir y est produit et quels acteurs sont mobilisés ? Sa contribution retrace donc l'évolution des études urbaines au Maroc et souligne les innovations qui ont touché les approches, comme les « projets de territoire ». Elle conclut que la planification urbaine demeure, néanmoins, sous l'égide du politique avec l'invocation de concepts et de méthodes étrangers, notamment français. Ce schéma se situe dans la lignée de la pratique de la planification urbaine telle qu'elle a évolué depuis la promulgation de la première loi d'urbanisme au Maroc en 1914. Cependant, la lacune majeure de ses propos, c'est qu'ils reposent sur une investigation sur terrain limitée. D'une part, elle s'est entretenue avec un seul cadre d'une Agence Urbaine, occultant ainsi d'autres acteurs dont les intérêts sont souvent divergents voire contradictoires. D'autre part, elle s'est appuyée sur l'évaluation du Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) de Rabat-Salé 1995 pour tirer des conclusions généralisantes, faisant ainsi l'impasse sur les enjeux non consignés, spécifiquement, dans les documents officiels, mais qui apportent une lecture improbable au processus de planification urbaine. De même, le lien entre les études urbaines et les faits urbains n'a pas été réellement abordé.

En 2006, à l'occasion d'un rapport réalisé dans le cadre des cinquante ans de l'indépendance du Maroc, Gharbi.L, au travers une contribution-bilan⁴, a dressé une rétrospective de l'évolution de la planification urbaine depuis le protectorat jusqu'aux années 2000 en soulignant au passage les conséquences spatiales de la colonisation, dont principalement, la désarticulation de l'armature territoriale marocaine manifestée par une régression des villes continentales et une littoralisation et accompagnée par la densification et la paupérisation des médinas et la prolifération de l'habitat non réglementaire.

²L'urbanisme est un néologisme inventé par Ildefonso Cerda. C'est un ingénieur espagnol qui a réalisé l'extension de Barcelone et ce fut l'occasion pour présenter son livre « Théorie générale de l'urbanisme » paru en 1876 et faire de l'urbanisme une discipline scientifique.

³Pascale Philifert, « Maroc : des études urbaines saisies par le changement », Géocarrefour, les études d'urbanisme : territoires et usages sociaux des savoirs urbains, Vol.85/4, 2010, pp.323.331.

⁴Gharbi. Larbi, « la planification urbaine au Maroc : bilan des 50 années et perspectives ».

Sur un autre registre, Rachik.A, dans ses différents écrits et travaux réitère la théorie qui associe le lancement du Schéma Directeur d'Aménagement Urbain⁵ aux émeutes survenues à Casablanca en 1981, assignant au document d'urbanisme un objectif de maîtrise et de gestion des établissements humains, particulièrement que le rattachement de l'urbanisme au Ministère de l'Intérieur lui octroie un cachet sécuritaire. En effet, ce n'est qu'avec les émeutes répétitives des années 1980, que « *la problématique urbaine n'est plus perçue officiellement comme une crise quantitative du logement, mais comme crise qui englobe le champ urbain en totalité* »⁶. Les émeutes ont en effet attiré l'attention sur des espaces urbains « marginalisés », des recherches se sont alors penchées sur l'occupation sociale différenciée de l'espace urbain en rapport avec les politiques urbaines de l'État et les actions sociales⁷.

De leur part, certains urbanistes et coopérants ont accompagné leurs actions de planification urbaine par des explications didactiques voire apologistes pour certains d'entre eux. C'est ainsi qu'Ecochard, développait au travers son livre sur Casablanca⁸ son projet et sa vision de l'urbanisme. Mauret⁹ a vulgarisé le plan d'aménagement de Rabat réalisé par Ecochard. L'ouvrage de Jean Dethier retraçant le développement de l'urbanisme au Maroc depuis le protectorat jusqu'aux années 1970 demeure l'œuvre la plus connue quoiqu'elle ne constitue qu'une rétrospective descriptive et non analytique.

Pour sa part, l'Administration, à travers la Direction de l'urbanisme, a lancé, dans les années 2000, quatre études d'évaluation de la mise en œuvre des documents d'urbanisme. Ces études se voulaient un arrêt bilan pour la phase de la planification urbaine des années 1990. Ces études ont concerné les documents d'urbanisme couvrant les régions de Casablanca, de Rabat, Salé, Zemmour, Zaer, de l'oriental et de Taza, Taounate, Al Hoceima. L'étude relative à Casablanca n'a pas pu être terminée, car l'Agence Urbaine de Casablanca contestait indirectement la légitimité de la Direction de l'Urbanisme à lancer cette étude et à porter une évaluation sur un territoire qui ne relève pas de son ressort institutionnel. Celle de Taza, n'a pas pu aboutir, parce que le chef de projet a eu des responsabilités ordinales, seules les deux autres ont été achevées. Ces dernières soutiennent une injonction de l'Administration quant à la réalisation des orientations d'aménagement ; toutefois, elles passent sous silence sur les effets générés par l'application des documents d'urbanisme.

1.2- Une mise en contexte de la maîtrise des territoires à travers la planification urbaine

Dès ses origines, l'urbanisme est fondé sur un principe d'« ordre » ; il est prescriptif et normatif. Mais, il est surtout politique. Au Maroc, le protectorat français voulait afficher sa domination à travers l'espace. Les premières interventions urbaines avaient, néanmoins, des conséquences inattendues. Le régime français a planifié ses propres territoires en ignorant les besoins des marocains... Sans s'y attendre, il a enclenché un revirement historique de l'urbanisation au Maroc, les outils de planification urbaine s'enchaînaient au gré des réalités et de la croissance urbaine. Mais, vite et au vu des tendances de l'urbanisation, la planification urbaine s'est confrontée à la « résistance » des territoires qui entraîne une réaction en chaîne dépassant même les outils qui les ont occasionnés (exode rural, étalement urbain, fragmentation des territoires, dilapidation des terres agricoles, périurbanisation...). La maîtrise des territoires n'est que partielle,

⁵Le SDAU de Casablanca est le seul document du genre institué par un Dahir. L'Agence Urbaine de Casablanca a demeuré depuis sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur son directeur a le grade d'un gouverneur, ce dernier étant selon les textes réglementaires, le représentant du Roi.

⁶RACHIK Abderrahmane, *villes et pouvoirs au Maroc*, Afrique-Orient, Casablanca, 1995.

⁷MARRAKCHI Brahim, *marginalisation et exclusion, récentes tendances à travers le modèle centre/périphérie*, Editions Slaiki Frères, Tanger, 2007.

⁸ECOCHARD. Michel, Casablanca, le roman d'une ville, Ed. DE PARIS 20, Avenue Rapp Paris. VIII, 1955.

⁹ MAURET M. E, 1953.1954, « Le Développement de l'agglomération Rabat Salé », bulletin économique et social du Maroc, volumes XVII et XVIII. DETHIER J., 1970, « Soixante ans d'urbanisme au Maroc », BESM, n° 118.119, p. 5.55.

L'installation du protectorat en 1912 a été suivie immédiatement par la promulgation de la première loi sur l'urbanisme¹⁰ avant même la métropole, l'objectif étant de maîtriser le territoire. Cette maîtrise passait par la création de la ville Européenne et une mise à distance des Marocains¹¹ qui sont restés confinés dans les médinas.

Après l'indépendance, l'exode rural et la prolifération de l'habitat non réglementaire constituaient le principal défi pour les autorités. Il fallait encadrer et maîtriser les grandes mutations qui traversaient la société et qui se répercutaient sur les territoires, lesquels connaissaient aussi bien en milieu rural qu'urbain des mitages et des reconfigurations inédits.

Pour ce faire la planification urbaine fut l'un des principaux outils. Les études réalisées dans ce cadre ne peuvent pas être approchées en dehors de leur contexte. La fin des années 1960 a été marquée par la mise en place d'un organisme pluridisciplinaire, le Centre d'Expérimentation, de Recherche et de Formation (CERF)¹², qui formait la « boîte à idées » de la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat selon l'expression d'Alain Masson¹³. Ces idées ont sous-tendu la modification en profondeur la législation, notamment celle relative à l'urbanisme et ont jeté les bases de l'aménagement de territoire. L'idée a été d'inscrire l'urbanisme dans une politique volontariste d'aménagement du Territoire et d'assigner à chaque ville un rôle dans celui-ci, de traiter chaque territoire selon sa vocation et d'instaurer un urbanisme d'incitation et de concertation.

De cet organisme sortiront les idées sur les « Schémas d'Armatures Rurales » et surtout la « Loi cadre de l'aménagement Urbain et Rural » qui a proposé, entre autres, le Schéma Directeur accompagné en annexes d'un échelonnage des réalisations par périodes quinquennales selon les priorités. Le « Plan d'Utilisation des Sols » est établi au fur et à mesure des besoins et vaut déclaration d'utilité publique et « arrêté de cessibilité ».

Entre 1981 et 1995, l'élaboration des Schémas Directeurs et des Plans d'Aménagement sera monopolisée par un seul bureau d'études français à sa tête l'architecte Michel Pinseau. Il avait ainsi la charge des grandes villes ; Casablanca, Rabat, Fès, Marrakech et Agadir. La couverture ne se limitait pas aux périmètres des villes, mais les dépassait vers les centres périphériques. Durant cette période, le souci sécuritaire était présent, particulièrement après les émeutes de Casablanca de 1981. A partir des années 1994 et au lendemain de la promulgation de la loi 12-90 relative à l'urbanisation, une nouvelle génération des SDAU verra le jour avec comme objectifs la couverture d'un groupement d'agglomérations et ces études étaient menées par des bureaux d'études locaux.

Avec le gouvernement de l'alternance de 1998, le secteur de l'urbanisme a été mis sous la tutelle des socialistes, l'intérêt a été porté sur l'aménagement du territoire, l'urbanisme est réduit à sa fonction d'investissement à travers la dérogation.

Dès l'indépendance, le Maroc a opté pour une économie libérale ce qui renvoie à une manière de faire et de penser qui vise l'efficacité maximale, face à elle l'urbanisme a demeuré centralisé et basé sur l'intervention de l'Etat, à travers des outils d'urbanisme et des textes de lois « conservateurs » et peu soucieux de l'esprit du rendement, mais davantage penchant vers des solutions tranchées et à caractère statique. Parallèlement, le secteur privé intervenant dans la construction et la production de l'espace n'a cessé de se confirmer devant une Administration et des procédures ne fonctionnant pas avec le même rythme. L'Administration devait se repositionner. D'ailleurs, la mise en pratique de la procédure dérogatoire en urbanisme fut une conséquence de la refonte de l'environnement institutionnel de l'investissement amorcé dès la fin des années 1990 (charte des investissements,

¹⁰Le dahir du 16 avril 1914 : relatif aux alignements, plans d'aménagement, et d'extension des villes, servitudes et taxes de voirie.

¹¹JOLE Michèle, KHATIBI Abdelkadir, MARTENSSON Mona, « Urbanisme, Idéologie et ségrégation, exemple de Rabat », 1970, Annales marocaines de sociologie.

¹²Il accueillait des architectes et des urbanistes volontaires à la DHU, des coopérants militaires français, des experts des Nations Unies et de nouvelles recrues.

¹³Masson. Alain, Mes années de coopération au Maroc...Les plus formatrices de ma vie professionnelle, 1961.1973, disponible sur http://jean.hensens.free.fr/telecharger/Alain_Masson.pdf.

centres régionaux d'investissement, lettre royale destinée au premier ministre relative à la gestion déconcentrée de l'investissement...).

Cette pratique existait déjà, mais elle a pris une autre envergure avec son institutionnalisation par des circulaires ministérielles¹⁴. Au vu de l'argumentaire qui a accompagné son instauration, la dérogation a donné à l'urbanisme un nouveau rôle : générateur de dynamique économique et sociale et incitateur à la création d'un environnement favorable à l'investissement. L'urbanisme qui se limitait à l'encadrement du développement urbain s'est vu son champ s'élargir de manière directe vers l'économie.

Les années 2000, signalent le grand retour de l'habitat à laquelle l'urbanisme est annexé durant près d'une décennie, l'habitat, notamment social requiert l'intérêt des politiques, entraînant un mitage de l'espace et le marquant de manière négative. Parallèlement, l'urbanisme est vu à travers les grands projets urbains qui se réalisent, en grande partie, en dehors des documents d'urbanisme.

2. Les territoires à l'épreuve de la planification urbaine, cas de l'agglomération de Rabat

Nous allons étudier l'impact de la planification urbaine sur l'agglomération de Rabat. Dans ce cas, la préservation de l'image de marque de la ville et la maîtrise de son développement étaient les leitmotifs de toutes les formes d'encadrement spatial qu'elle a subies.

2.1- Rabat, les origines d'une planification urbaine : L'urbanisme comme acte politique définissant les contours du remodelage de la ville

La fondation de la ville européenne¹⁵ avait une portée politique en ce sens que celle-ci a été précédée par la décision de faire Rabat la capitale du nouveau régime colonial¹⁶. Les visons politique et urbaine étaient indissociables dans la construction de la nouvelle ville de Rabat, dans la mesure où l'instance qui a décidé de son statut politique a été en même temps celle qui a esquissé les grandes lignes de son urbanisme. En effet, outre son rôle politique, Lyautey, Résident Général fut le technicien des idées principales de l'aménagement de la ville nouvelle de Rabat. Le centre-ville servait d'« affichage » de nouveaux concepts urbains et architecturaux.

La réalisation de la ville nouvelle n'aurait pas pu avoir lieu sans l'introduction d'un nouveau mode de gestion et de planification urbaine qui tranche radicalement avec les méthodes locales traditionnelles. Il s'agit d'une nouvelle loi sur l'urbanisme. Les règlements d'urbanisme¹⁷ étaient dressés et signés dans un temps record de quatre mois à la date du 16 avril 1914¹⁸. De ces instruments, les plans d'aménagement ont constitué l'outil efficace pour organiser et orienter le développement urbain envisagé pour cette ville nouvelle et aussi pour imposer les choix urbains et légitimer les opérations d'expropriation pour utilité publique.

¹⁴Circulaires ministérielles n° 254 du 12 février 1999 relative aux procédures d'instruction des projets d'investissement la dérogation et n°622 du 8 mai 2001 relative à l'activation des travaux de la circulaire n° 254 du 12 février 1999 relative aux procédures d'instruction des projets d'investissement la dérogation.

¹⁵Comme d'autres villes (Béni Mellal, Tétouan), le régime colonial implanta sa ville nouvelle à l'intérieur de l'espace médinal.

¹⁶Des raisons militaire, politique et géographique ont amené Lyautey à faire de Rabat le lieu de sa Résidence et la Capitale du nouveau régime colonial, le 27 juillet 1912.

¹⁷De nombreux règlements ont été promulgués pour gérer l'occupation au sol et la croissance urbaine, dont notamment la mise en place d'une gestion mixte et la promulgation des Dahir de 1913 relatif à l'immatriculation et à l'usage des biens et fonds Habous, de 1914 relatif à l'urbanisme et à l'expropriation des terrains « Melks » et de 1917 relatif à la formation des syndicats pour faciliter l'intervention des aménageurs. L'ensemble de ces mesures avait pour objectif le passage de la phase manu militari à la phase de peuplement et d'exploitation. Les arrêtés de voiries et de construction permettaient de fixer les conditions de construction conformément au plan d'aménagement.

¹⁸TAYLOR Brian, 1982, « *Discontinuité planifiée : villes coloniales modernes au Maroc* », dans : les cahiers de la recherche architecturale, n°9, Paris.

Le Maroc de la période du protectorat a été un laboratoire d’essai et d’expérimentation des politiques urbaines et des principes de l’urbanisme progressiste. Ce fut une façon de remodelage du territoire à des fins d’exploitation et de colonisation¹⁹.

Les manifestations du remodelage territoriales furent l’émergence de deux entités juxtaposées, la médina d’un côté et la ville européenne de l’autre ; à chaque société son espace dans un schéma de mise à distance sociale et spatiale, non déclaré officiellement, mais enrobé par un slogan de protection et préservation du patrimoine et du mode de vie locaux.

Le plan d’Ecochard de 1944 consacra une configuration de la ville en zones homogènes composées de deux radians de quartiers populaires (Takkadoum, Youssoufia et Yakoub El Mansour, Akkari) intercalés par un troisième regroupant un ensemble urbain aisé (l’Agdal). Les quartiers populaires sont implantés dans les sites les moins favorables de la ville (exposition aux embruns de la mer, topographie accidentée, proximité des zones d’activités industrielles et présence d’importants noyaux d’habitat insalubre).



Fig 1 : Le plan d’aménagement de Prost. Il esquissa le tracé de la ville de Rabat. Les documents qui s’ensuivent en forment une filiation.

2.2- La planification urbaine d’après l’indépendance, des contextes différents, une filiation continue

Les orientations de la planification urbaine marquent le territoire, notamment en termes de tracé. Aussi, les éléments les plus pérennes sont les voiries²⁰, ensuite les ilots et en dernier les parcelles.

Le plan de Prost a basé son tracé viaire sur les anciennes pistes cavalières ; les grandes avenues de la ville ne sont que les anciennes pistes qui reliaient la ville aux différentes régions. Le même tracé est préservé dans les documents qui vont suivre et dont la filiation au plan de Prost et d’Ecochard est manifeste.

Le SDAU de 1971 avait proposé, la mise en place d’un réseau de voirie, l’extension du tissu urbain, la préservation des espaces verts. D’autres actions dites d’accompagnement ont été prévues ; en l’occurrence, la création de centres secondaires, de zones industrielles, de zones de sport et loisirs,

¹⁹BAUDOUI Rémi, les acquis de l’expérience française au Maroc (1912-1925), dans aux débuts de l’urbanisme français, Regards croisés de scientifiques et de professionnels (fin XIX^e, début XX^e siècle), Paris, l’Harmattan, 2001, pp 151-160.

²⁰Jusqu’à présent plusieurs voies antiques sont encore préservées (les voies romaines).

d'une zone universitaire et la protection des sites naturelles (vallée de L'Oulja et les terrains Guichs).

Ce SDAU, même en s'inscrivant dans l'esprit des documents qui les ont précédés, a favorisé par ses projections une extension linéaire de la ville. Il a préservé le caractère discontinu des tissus à travers le maintien des jardins et espaces verts et a introduit pour la première fois une ceinture verte, laquelle séparait les deux villes de Rabat et Témara.

La filiation a continué entre le SDAU de 1995 et celui de 1971, sauf que l'aire d'aménagement s'est agrandie, avec une orientation vers un aménagement par projet. Ce fut le premier document du genre qui adopte cette manière de planifier.

Le SDAU de 1971, n'avait pas de base juridique et n'a pas été approuvé, mais en servant de référence aux administrations et aux gestionnaires locaux, il a contribué à modeler la macroforme de l'agglomération tout en restant dans le prolongement des plans de Prost et d'Ecochard.

La planification urbaine est imprégnée par son contexte. Aussi, faudrait-il souligner que les deux documents interviennent dans des contextes différents qui ont influencé leurs options. Le SDAU de 1971 a été réalisé sur fond d'une crise politique et économique. Celui de 1995 survient dans un contexte marqué par le renforcement de l'Etat central et coïncide avec la période du plan d'ajustement structurel.

En termes de mise en œuvre, le premier document ne disposait pas d'une base juridique le règlementant, mais il a profité de la disponibilité d'une manne foncière publique importante, l'investissement public était dominant et sur le plan institutionnel, l'unicité de la ville était garantie par la présence d'une seule municipalité à Rabat et une autre à Salé. Le SDAU de 1995 a pu disposer du cadre réglementaire défini par la nouvelle loi 12-90 relative à l'urbanisme et la mise en place de l'une des premières agences urbaines (Rabat-Salé), mais le foncier public se faisait rare et la problématique de l'habitat non réglementaire s'est amplifiée, s'ajoute à cela l'éclatement de l'unicité de la ville suite à un découpage administratif créant de nouvelles communes.

Les deux documents ont été réalisés sans réelles concertations, le SDAU de 1971 a néanmoins bénéficié de l'influence et de la dynamique des consultants nationaux, dont certains étaient des universitaires influents dans le conseil municipal. Quant au SDAU de 1995, il obéissait davantage à des arbitrages au plus haut niveau de l'Etat, les concertations réglementaires prévues par la loi 12-90 n'ont pas été effectuées, car il a été terminé après la mise en application de celle-ci. Ce dernier n'est que l'aboutissement de plusieurs changements apparus tout le long de la décennie 1980, commencés par le SDAU de Casablanca et qui a traduit une reprise en main de la planification urbaine par l'Etat. La rupture apparue entre le contexte des années 1970 et celui des années 1995 au niveau démographique, économique et politique (ralentissement démographique, mais exode rural, crise économique et PAS, évolution de la structure de l'emploi dans l'agglomération, évolution politique) a affecté le développement urbain de l'agglomération et s'est traduit nécessairement, mais pas d'une manière mécanique, dans le contenu du document et son processus d'élaboration.

Le modèle socio-spatial mise en place par l'urbanisme colonial a été entériné et renforcé par les documents d'urbanisme qui se sont succédés. La ville se présente toujours sous forme de deux radians populaires intercalées par des quartiers aisés à très aisé. Le souci de la maîtrise de la densité a été toujours présent.

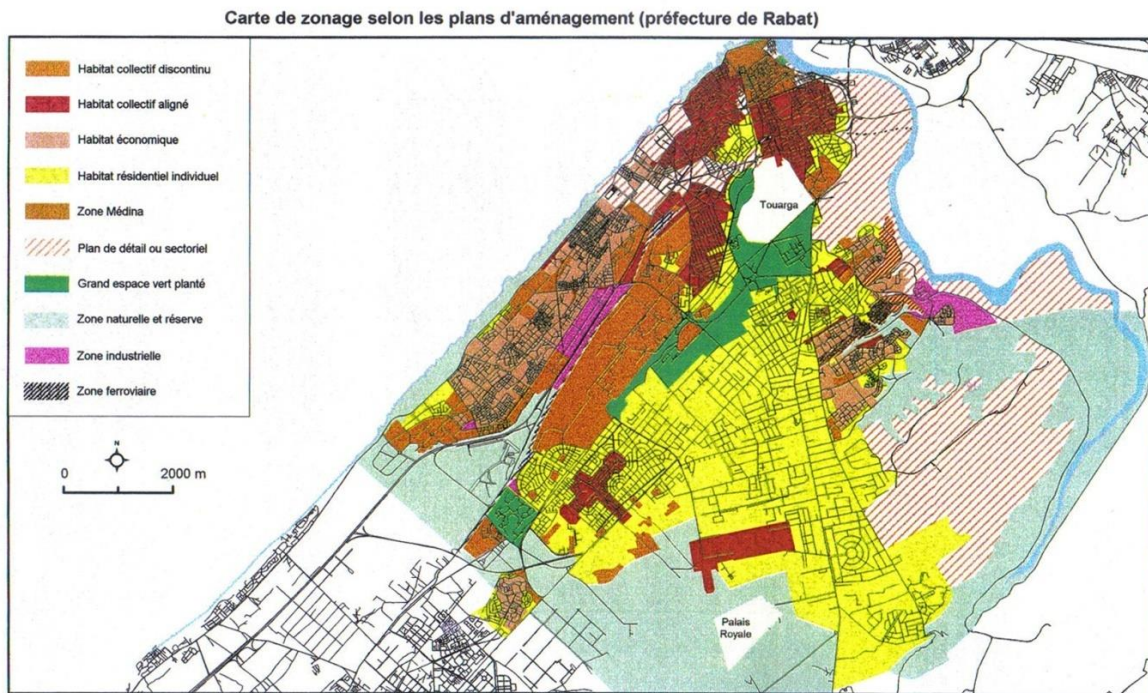


Fig 2 : Assemblage des plans d'aménagement de Rabat (1989).

La lecture des plans d'aménagement de Rabat réalisés suite au SDAU de 1995 montre que l'habitat résidentiel individuel (villas) occupe 62 % de la surface totale pour une capacité d'accueil de seulement 18% de la population de la ville, ce qui constitue un cas unique au Maroc. Les densités les plus fortes sont enregistrées dans les quartiers populaires de Yakoub El Mansour (151 hab/ha) suivi de Youssoufia (145, 5hab/ha). Celle de l'arrondissement riche de Souissi est estimée à 5 hab/h.

Source : Direction de l'Urbanisme, Etude d'évaluation des documents d'urbanisme de la région de Rabat, Salé, Zemmour, Zaer.

2.3- La périurbanisation de l'agglomération de Rabat, un phénomène subi ou enclenché ?

Le SDAU de Rabat-Salé 1995 couvre un grand territoire allant de Bouznika à Kénitra. Il comprend en plus de Rabat et Salé, les communes de Sidi Yahia Zaers, Bouznika, Kénitra, Mehdiya et Sidi Allal El Bahraoui. Ce qui le positionne, de fait, dans une réflexion d'aménagement territorial plus qu'urbain. Son intitulé initial figurant sur le rapport justificatif est Schéma Directeur (SD), le rajout d'Aménagement Urbain n'a eu lieu qu'après la promulgation de la loi 12-90 relative à l'urbanisme, où ce genre de document a pris l'appellation de SDAU.

Le SDAU a projeté l'extension urbaine vers les périphéries, pourtant celles-ci ont été traitées de manière indifférenciée au niveau du diagnostic et des projections. En effet, la question de l'urbanisation de la périphérie n'a pas été abordée clairement. C'est une autre étude lancée par l'Agence Urbaine de Rabat Salé qui la traitera, des années plus tard²¹, lorsque cette question s'est posée lors de la finalisation des plans d'aménagement des zones périphériques. Ce territoire a pourtant connu un développement soutenu depuis les années 1970. Cette dynamique a concerné la majorité des communes périphériques, notamment Ain Attig, Oum Azza, Mers El Kheir, Sebbah, Sidi Yahia des Zaers, Sidi Bouknadel au moment où d'autres ont été marqués par une croissance lente comme il en est le cas pour El Menezh et Sehouf. Entre 1994 et 2004, le solde migratoire en

²¹ Agence Urbaine de Rabat. Salé, Etude des relations actives entre la conurbation de Rabat-Salé-Témara et les espaces périphériques.

milieu rural de l'agglomération de Rabat-Salé a baissé à 60 000 habitants. Cette baisse s'explique par le rôle de rétention que jouent les petites et moyennes villes de Khemisset, Tiflet et Romani.

Ces qui est spécifique dans le SDAU de Rabat, c'est que le traitement de la périphérie s'est fait par réfraction en fixant le regard sur la ville de Rabat. Pour le SDAU, les opportunités de l'extension de Rabat sont limitées étant donné que l'option de surélévation et densification n'ont pas été proposés. Ce fut un choix délibéré de maintenir une faible densité au niveau de la Capitale, pour des raisons sécuritaires. Les besoins en zones d'urbanisation sont alors répercutés sur le territoire périphérique voire vers les autres villes de l'aire de l'étude, notamment Kénitra.

Les périphéries ont été abordées comme « déversoir » des besoins de l'urbanisation de l'agglomération. Logique qui a trouvé son répondant auprès des communes et des aménageurs développeurs publics. En effet, lors des concertations, qui d'ailleurs étaient limitées à cause de l'hégémonie de la planification urbaine. Les remarques des communes allaient dans le sens de l'extension des zones ouvertes à l'urbanisation arguant cette requête par le besoin de plus de terrains pour le recasement des bidonvillois (Témara, Skhirat), la réalisation de zones industrielles (Ain Aouda, Ain Attig, Shoul) ou tout simplement pour l'intégration des coups partis (cas des lotissements autorisés à Témara).

Selon RACHIK, la planification urbaine au Maroc est rentrée pour la première fois comme un nouvel outil de contrôle de la population et de l'urbanisation²² en 1981 après les émeutes de Casablanca. La ville n'était pas perçue comme organisation sociale qui doit s'inscrire contre la périphérisation « spontanée » de la plupart des grandes villes, les problèmes urbains étaient réduits et pensés en termes de production de logements et de contrôle de la conformité des nouvelles constructions et non en termes d'urbanisme. En citant l'exemple de Lahraouiyine²³, il confirme que l'Etat subit l'urbanisation périphérique, mais à quelle limite cette confirmation est-elle vraie ? Et peut-elle être généralisée ?

A Témara, le secteur public crée la périurbanisation, en ce sens que les projets présentés par les opérateurs publics étaient surdimensionnés par rapport à l'évolution de la demande. Ainsi la Société Nationale d'Équipement et de Construction avait un projet de lotissement de 414 ha à Ain Aouda et la CDG un lotissement semblable de 600 ha, tous les deux jugés surdimensionnés et donc irrecevables par l'équipe du SDAU qui préconisait une surface totale d'urbanisation du centre d'environ 130 ha en première phase. Les organismes publics, eux aussi, avançaient le prétexte de la résorption des bidonvilles pour réaliser en périphérie de grands établissements humains.

Ces dernières années, le privé s'ajoute et se greffe sur ce processus de périurbanisation, à travers la réalisation de projets d'habitat de standing dans pratiquement toutes les grandes villes (Bouskoura, Al Boustane à Ain Aouda, Chemssi à Ouarzazate...). Les périphéries urbaines sont un terrain d'action privilégié pour les acteurs de la fabrication urbaine, ce qui n'est pas sans avoir des incidents sur la forme urbaine.

Avant le SDAU de 1995, l'étude de Bermergui-Mendez réalisée dans le cadre du plan de Témara avait avancé le concept des « Unités Urbaines-Rurales Auto-suffisantes » qui étaient en fait une sorte de villes nouvelles dont les vocations seraient orientées vers le développement du potentiel agricole pour la création de nouveaux emplois en milieu rural. Cette proposition a été qualifiée par le SDAU de 1995 d'« étrange » et irréalisable car pour lui, il n'est pas possible d'isoler économiquement la région périphérique de Rabat. Rejetant ainsi clairement toute projection de villes nouvelles dans les périphéries de Rabat, chose qui sera contredite au niveau des propositions de ce même SDAU avec la projection de villes nouvelles à Bouknadel et Bouznika. Le court des

²²RACHIK Abderrahmane, de l'urbanisation subie à l'urbanisation volontaire, dans HCP, prospective Maroc 2030, actes du Forum II, la société marocains, Permanences, changements et enjeux pour l'avenir.

²³Réalisée en un temps record, en deux mois, elle concentrait 5000 logements pour une population de 60 000 habitants selon une enquête de la délégation de l'Habitat. Au point que l'Etat a fait recours à l'armée pour arrêter le développement des constructions.

tendances a fait que, des années plus tard, ce sont d'autres villes nouvelles qui fussent créées ; Sala El Jadida à Salé et Tamesna à Sidi Yahia Zaer.

Le modèle d'aménagement proposé par le SDAU de 1995 entrainera de fait l'urbanisation du milieu rural. Il voulait se greffer sur la Route Nationale RN1 et la voie ferrée pour minimiser le coût de l'urbanisation et faciliter le fonctionnement des territoires urbanisés. L'objectif affiché était également d'éviter la dispersion de l'urbanisation, mais il se trouve que cette dispersion repoussée a été, de fait, remplacée par l'étalement urbain occasionné par les choix d'aménagement du SDAU. Le modèle proposé est construit sur un schéma de conurbation linéaire étalée où toutes les composantes sont en dépendance vis-à-vis de Rabat.

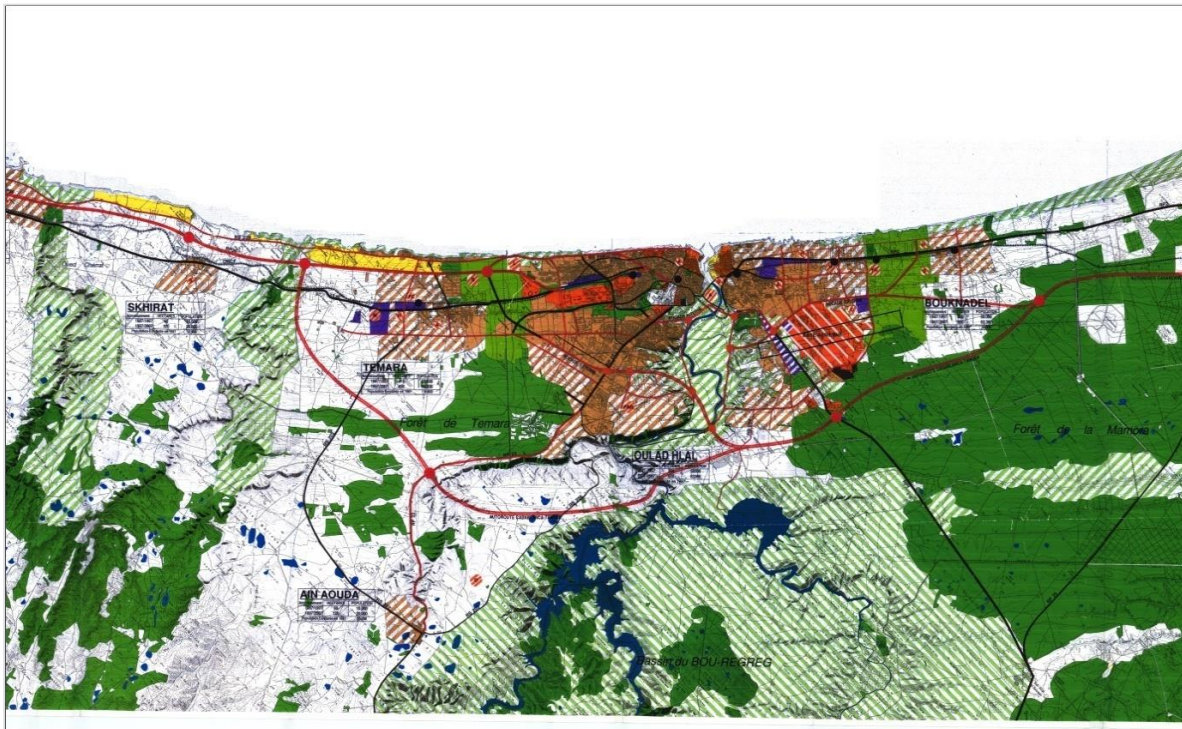


Fig 3 : Carte d'aménagement du Schéma Directeur d'Aménagement Urbain de Rabat 1995

Alain Masson²⁴, observe en 1967, que les documents d'urbanisme « *formellement précis, sont établis sans enquêtes, sans perspectives économiques et sociales. Ils sont longs à approuver et bien souvent obsolètes quand ils sont enfin applicables* ».

Il parle déjà de la nécessité de remplacer un urbanisme de contrainte par un urbanisme d'incitation et de concertation fondé sur des analyses socio-économiques et des études prospectives... De traiter de façon différenciée les territoires selon leur vocation. Il a souligné que la modernité ne se résume pas à importer des solutions étrangères souvent inadaptées hors de leur contexte, mais bien chercher dans son propre pays les germes et les éléments d'une modernité renouvelée.

2.4- Les logiques territoriales versus paradigmes des plans ou « les sorties de sites »

Les années 2000 vont connaître le recours au projet urbain comme antithèse du paradigme plan, lequel a commencé à s'imposer comme nouvel outil de remodelage de l'espace. Souvent ces projets urbains ne sont pas prévus par les documents d'urbanisme. A Rabat, deux principaux projets ont pu être réalisés ; l'aménagement des berges de Bouregreg et la ville nouvelle de Tamesna. Pour le premier projet, il faisait partie de trois autres²⁵ prévus par le SDAU de Rabat de 1995, sauf que ces projets ne figuraient pas dans les premières orientations, ils étaient injectés à la dernière minute sans

²⁴Alain Masson, op.cité.

²⁵Aménagement de la corniche, aménagement de l'avenue de la Victoire, aménagement du Plateau d'Akreuch.

étude ni mode de mise en œuvre. La ville nouvelle de Tamesna a été projetée en dehors de l'aire du SDAU, son emplacement a été dicté par la disponibilité d'une opportunité foncière et avait une portée politique. Les deux projets peuvent être considérés comme des « sorties de sites », car ils n'étaient pas pris en considération de manière réfléchie ou pas du tout par la planification urbaine. Pourtant leur impact sur le territoire où ils sont projetés est important, impact que nous remarquons dans un remodelage de l'espace et des pratiques sociales..., effets que ne nous pouvons pas développer dans cet article.

La démarche de Projet Urbain, constitue une nouvelle façon de la fabrication des espaces urbains au Maroc. Elle se présente comme un nouveau remède aux dysfonctionnements urbains et territoriaux que la planification urbaine n'a pas pu résoudre et comme outil de promotion de l'économie locale et nationale. Aussi, ces projets urbains se sont multipliés dans plusieurs villes au gré des objectifs de leurs initiateurs ; éradiquer les bidonvilles, proposer sur le marché un habitat pour les ménages démunis, attirer les touristes, rehausser la qualité du cadre urbain, dynamiser l'économie et encourager les investissements...

Ces nouveaux projets introduisent de nouvelles échelles d'intervention et de nouvelles démarches, ils créent de nouvelles centralités, pour certains, ils relèvent de l'hyper-capitalisme, mais dont le souci de l'intérêt général n'est pas pour autant absent²⁶. L'entrée en scène de la logique entrepreneuriale octroie au territoire une dimension nouvelle qui était certes présente, mais jamais aussi exprimée, un capital d'investissement. Se pose alors la pérennité de ces projets dans ce sens où les investisseurs sont reliés au contexte économique international : les investisseurs Emiratis se sont retirés du projet de la corniche ce Rabat suite la crise économique internationale. L'impact de ces projets dépasse leurs propres territoires pour leur environnement immédiat, ils constituent un appel à l'urbanisation (Tamesna) ou une reconfiguration du territoire (Bouregreg).

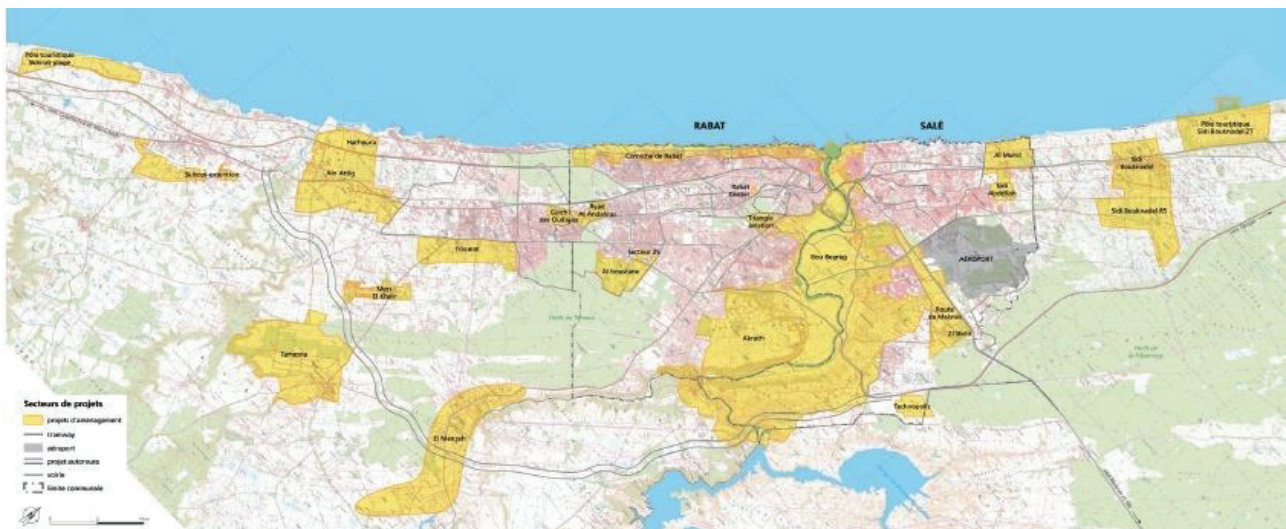


Fig 4 : Projets urbains prévus dans l'agglomération de Rabat-Salé

Source : Direction de l'urbanisme.

Récemment, le programme Rabat-lumière introduit une nouvelle approche dans l'aménagement de l'espace à travers la mise en valeur des espaces publics, ce qui s'est traduit par l'aménagement des grandes voies, des jardins et de la corniche ainsi que la réalisation de nombreux terrains de sport de proximité. Cette intervention, par son envergure, donne une profondeur à une pratique qui a commencé parallèlement à la démarche Projet Urbain à savoir la « mise à niveau » que de nombreuses villes ont adopté comme outil pour rehausser la qualité du cadre urbain.

²⁶ BARTHEL Pierre. Arnaud, MOULOUDI Hicham, Waterfronts de Casablanca et de Rabat : un urbanisme de projet, Urbanisme, n°369, nov. déc, 2009, pp, 52-56.

3. Des questions en perspective

Au demeurant, plusieurs questions se posent et demandent à être développées davantage, questions qui interrogent d'autres aspects de la planification urbaine dans ses multiples rapports avec les territoires et les usagers.

3.1. Construction des territoires, quelles logiques ?

La colonisation française a favorisé un changement radical de la structure territoriale suite au déplacement du centre de l'intérieur du pays (Fès) vers le littoral (Rabat. Casablanca) générant la formation d'un hyper axelittoral, Jorf Al Asfar, Kénitra. Avec la colonisation, les territoires prenaient de nouvelles subdivisions, le Maroc utile-le Maroc inutile, BladSiba/Blad El Makhzen. Mais, les territoires sont-ils une construction des spécialistes ou une réalité perçue par les populations comme s'est posé la question Laouina²⁷ ? Selon Célérier²⁸ cité par Laouina, les populations marocaines s'identifient plus à une petite entité spatiale qu'à une région, ce qui renforce de forts liens entre groupes humains appartenant à des établissements territoriaux exigus. A l'opposé, le pouvoir possédait une bonne représentation de l'espace national structuré par les grandes villes que les vainqueurs ont cherché à chaque fois à dominer dès leur prise de pouvoir. « Dans la réalité, le makhzen comme les tribus ont toujours possédé la capacité de se représenter le territoire dans son ensemble, dans sa complexité et sa diversité, à travers le réseau des villes et des voies de passages stratégiques, permettant, pour le makhzen, le contrôle du pays, pour les tribus la liberté de déplacement à la recherche de meilleurs terroirs et pâturages et, pour les commerçants, la garantie d'échanges commerciaux lointains sécurisés ». ²⁹ Iraki³⁰ avance, pour sa part, que la reconfiguration administrative des territoires est un acte éminemment politique. Troin, quant à lui a fondé sa subdivision du territoire sur les villes et leurs influences³¹.

La subdivision du territoire selon l'Administration prend des considérations sécuritaires, le dernier découpage a fait échoir la référence tribale vers une référence urbaine (les villes), reconnaissant ainsi la référence citadine au lieu de celle tribale. Il demeure, néanmoins, que les populations se reconnaissent davantage dans leur territoire que dans leur identité nationale.

3.2. Planification urbaine et planification économique

Malgré la couverture de nombreux territoires par des documents d'urbanisme, ceux-ci n'ont pas réussi une transition économique. La « pérennité » des problématiques des aires d'étude malgré qu'elles aient été couvertes par une série de documents d'orientation nous pousse à s'interroger sans ambiguïté sur l'opportunité de la planification spatiale sans une planification économique et sociale. Car le défi de l'aire couverte par un document d'urbanisme est toujours à ce que le support spatial (le sol) soit règlementé, mais il se trouve dans l'incapacité de prendre en charge le social (exode rural, indicateurs sociaux négatifs) faute d'un projet de développement économique pour cette aire. C'est dire que le développement d'un territoire ne peut se faire par la seule dimension de l'habitat et du spatial, constat qui est certes partagé ici au Maroc, mais que l'on n'a pas su encore dépasser.

Une urbanisation sans développement conséquent des capacités d'intégration des villes alimentées principalement par l'exode rural (sous-emploi, sous-équipement, sous-habitat...), donne lieu à une urbanisation fragmentée, diffuse et mal maîtrisée souvent au détriment des terres agricoles ou sur des terrains à risque (74% de l'habitat non règlementaire est en milieu rural). Les instigateurs de la réforme du cadre institutionnel ont essayé d'apporter une réponse au manque de cohérence urbaine et de vision d'aménagement d'ensemble, à travers l'unité de la ville et en lui attribuant un rôle de

²⁷LAOUINA Abedallah, Tendances historiques de l'occupation de l'espace, aménagement du territoire et gestion des unités territoriales, dans HCP, prospective Maroc 2030, actes du Forum II, la société marocains, Permanences, changements et enjeux pour l'avenir..

²⁸Cité par LAOUINA Abedallah, *ibid*.

²⁹LAOUINA Abedallah, *ibid*.

³⁰IRAKI. Aziz, Réformes institutionnelles, refonte des territoires et rapports de pouvoirs dans la ville, dans EMAM

³¹TROIN.J.F (dir.), 2002. *Maroc, Régions, pays et territoires*, éd. Maisonneuve et Larose, Paris.

locomotive économique et social³², mais il semble que ces démarches n'ont pas donné de résultats réels sur le terrain.

3.3. La planification urbaine a-t-elle une éthique et civique ?

L'urbanisme est prescriptif et normatif. L'opposabilité des documents d'urbanisme définit la nature et les conditions de l'usage du sol. Ce faisant, des principes de droits civiques passent sous silence. A qui profitent les bénéfices des affectations au sol ? Les populations qui occupaient le territoire avant son aménagement ne bénéficient pas de manière équitable des retombées positives éventuelles des dites affectations, ils sont même dans de plusieurs cas relogés ailleurs ou indemnisés suivant des estimations qu'ils ne fixent pas eux-mêmes. Ceci nous renvoie au concept des « droits des premiers occupants³³ ». Nous pensons que ceux-ci doivent avoir un statut particulier par rapport aux nouveaux arrivants.

Peut-on alors parler de l'éthique de l'aménagement ? Un certain nombre de valeurs et des normes peuvent être rapporté à l'éthique de l'aménagement : l'égalité et l'équité, le respect des sites, l'obligation de la justification des actes, le retour de la plus value de l'aménagement...

Si le Maroc a adopté la démocratie comme processus de la gestion de la chose publique, nous sommes amenés à s'interroger sur le type de cette démocratie en rapport avec le système de planification urbaine. Selon la procédure actuelle, le citoyen n'est consulté que durant l'enquête, et de manière non interactive, à travers le biais d'un registre, qui est désormais, l'unique canal de médiation entre les concepteurs de l'aménagement et ses récepteurs (les citoyens ou plutôt les usagers). Cette phase d'enquête publique est finalement une formalité pour légitimer une expropriation ultérieure pour « intérêt public ».

Sur un autre registre et au delà du « partage du sol » et de son affectation en zones fonctionnelles, quelle urbanité est générée par ce mode de fabrication de la ville ? La question est aussi importante, car la planification urbaine ne doit pas avoir comme unique objectif la définition des affectations au sol en deux dimensions, autrement, il ne s'agit ici que d'un simple formalisme. Il est fondamental de définir les contours des aménagements à effectuer en insérant la troisième dimension (le contenant), les usages, le culturel... La ville se doit être un espace et lieu d'expression de la citoyenneté et la citoyenneté et porteuse d'un projet de développement.

Conclusion

En dehors des modèles urbains traditionnels et coloniaux, la ville marocaine s'est développée au gré des conjonctures sociales et politiques. L'encadrement des territoires urbains passe essentiellement par les documents d'urbanisme. Le suivi de l'évolution de la planification urbaine au Maroc montre que les territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux, se refusent de se plier aux paradigmes des plans... Ils évoluent et se fabriquent, en grande partie, en marge de documents d'urbanismes (dérogation, grands projets urbains, non réglementaire...). Constat qui conforte une idée voire une conviction largement partagée par les acteurs de l'urbanisme : La planification urbaine a atteint ses limites. La question n'est pas aussi affirmative et simple que ça, car il semble qu'on attribue à la planification urbaine un rôle qui la dépasse elle-même, car elle n'est que le maillon d'un système dont elle constitue, néanmoins l'épine dorsale : système de la planification urbaine³⁴. Ce système inclut les outils d'urbanisme, les institutions de gestion et les règles d'encadrement des espaces. Donc, c'est tout le système de planification qu'il conviendrait de questionner, en veillant à le relier avec le contexte où il opère.

³²IRAKI. Aziz, op.cité.

³³Il s'agit des occupants qui occupaient un territoire avant son aménagement.

³⁴Une étude initiée par la Direction de l'Urbanisme est en cours d'élaboration au sujet de la réforme du système de planification au Maroc.

Bibliographie

- MASSON. Alain, Mes années de coopération au Maroc... Les plus formatrices de ma vie professionnelle, 1961-1973, disponible sur http://jean.hensens.free.fr/telecharger/Alain_Masson.pdf
- BAUDOUI Rémi, les acquis de l'expérience française au Maroc (1912-1925), dans aux débuts de l'urbanisme français, Regards croisés de scientifiques et de professionnels (fin XIXe-début XXe siècle), Paris, l'Harmattan, 2001, pp 151-160.
- BARTHEL Pierre-Arnaud, MOULOUDI Hicham, Waterfronts de Casablanca et de Rabat : un urbanisme de projet, Urbanisme, n°369, nov-déc, 2009, pp, 52-56.
- CATTEDRA (R), GARRET (P), MILLER (C), VOLAIT (M) (dir.), *Patrimoines en situation. Constructions et usages en différents contextes urbains*, Presses de l'Ifpo/Centre Jacques Berque, Beyrouth / Rabat.
- Centre d'Etudes Internationales (Dir), Une décennie de réformes au Maroc (1999-2009), KARTHALA, 2010.
- DEBBI F, 2008, Evaluation de la mise en œuvre des documents d'urbanisme de la Région de Rabat Salé Zemmour Zaer, Rapport final, Direction de l'urbanisme, Rabat.
- DETHIER J., 1970, «Soixante ans d'urbanisme au Maroc», BESM, n°118-119, p.5 55.
- ECOCHARD, Casablanca, le roman d'une ville, Ed.DE PARIS 20, Avenue Rapp PARI – VIII.
- GHARBI Larbi, « la planification urbaine au Maroc : bilan des 50 années et perspectives ».
- IRAKI. Aziz : Réformes institutionnelles, refonte des territoires et rapports de pouvoirs dans la ville, dans Les cahiers de l'EMAM, faire la ville en périphérie(s) ? Territoires et territorialités dans les grandes villes du Maghreb Eléments de synthèse, 2010, Tours.
- LAOUINA Abedallah, Tendances historiques de l'occupation de l'espace, aménagement du territoire et gestion des unités territoriales, dans HCP, prospective Maroc 2030, actes du Forum II, la société marocains, Permanences, changements et enjeux pour l'avenir.
- MARRAKCHI Brahim, *marginalisation et exclusion, récentes tendances à travers le modèle centre/périphérie*, EdidtionsSlaiki Frères, Tanger, 2007.
- MAURET M. E, 1953-1954, « Le Développement de l'agglomération Rabat Salé », bulletin économique et social du Maroc, volumes XVII et XVIII.
- PHILIFERT Pascale, « Maroc des études urbaines saisies par le changement », Géocarrefour, les études d'urbanisme : territoires et usages sociaux des savoirs urbains, Vol.85/4, 2010, pp.323-331
- RACHIK Abderrahmane, de l'urbanisation subie à l'urbanisation volontaire, dans HCP, prospective Maroc 2030, actes du Forum II, la société marocaine, Permanences, changements et enjeux pour l'avenir.
- RACHIK A., 1995, *Villes et pouvoir au Maroc*, Casablanca, Afrique Orient, 196 p.
- SDAU de Rabat-Salé
- SDUF de Fès
- TAYLOR Brian, 1982, « Discontinuité planifiée : villes coloniales modernes au Maroc », dans : les cahiers de la recherche architecturale, n°9, Paris.
- VACHER Hélène, 2010, « La planification de la sauvegarde et le détour marocain (1912-1925) » dans : CATTEDRA (R), GARRET (P), MILLER (C), VOLAIT (M) (dir.), *Patrimoines en situation. Constructions et usages en différents contextes urbains*, Presses de l'Ifpo / Centre Jacques Berque, Beyrouth / Rabat.

Les bidonvilles au Maroc : entre résorption et résistance

Pr. Hassane Kharmich

Pr. Khalid El Harrouni

Ecole Nationale d'Architecture de Rabat, Maroc

Résumé :

Présent depuis plus d'un siècle, le bidonville au Maroc, en tant que mode d'habitat sommaire et anarchique, a développé une certaine résistance aux multiples tentatives de résorption engagées tant par les autorités coloniales que par les pouvoirs publics marocains. Ainsi, malgré tous les efforts déployés pour éradiquer ce mode d'habitat, considéré par certains comme « un parasite et un cancer », le phénomène bidonville séduit encore et s'amplifie davantage, surtout au niveau des grandes villes du Royaume. Une résistance qui ne nous laisse pas indifférents. Elle nous interpelle, en tant que chercheur, sur la pertinence des politiques de résorption engagées ; sur les stratégies habitantes mises en œuvre pour décrédibiliser les actions publiques ; sur les enjeux affichés et ceux en filigranes en arrière plan des modes de résorption préconisés et sur les effets des transferts forcés des bidonvillois loin de leurs lieux de travail et de sociabilité. A cet égard, plusieurs questionnements s'imposent : la résistance du bidonville n'est elle pas une réaction naturelle de l'échec des politiques publiques en matière de résorption ? La résistance, n'est-elle pas une affirmation d'un mode d'habitat qui correspond à un mode de vie ? La résistance, n'est-elle pas une occasion de réinventer une nouvelle boîte à outils qui puise ses fondements tant dans le 'technique' que dans le social et l'économique ? La résistance, n'est-elle pas une forme parmi d'autres de résilience de ce mode d'habitat face à des stratégies devenues obsolètes et sans grands effets ? Le recyclage de cette forme d'habitat n'est-elle pas une alternative aux actions de nettoyage social et spatial initiées par l'Etat ? Autant de questions qui motivent cette réflexion sur les bidonvilles au Maroc dont le débat reste encore d'actualité.

Mots clés : Bidonvilles, résorption, nettoyage, résistance, recyclage.

1- Introduction

Qualifié d'habitat anarchique ou sommaire, édifié à l'aide de matériaux hétéroclites, privé d'hygiène et d'équipements collectifs et accueillant des populations démunies ou mal intégrées dans le tissu urbain, le bidonville a depuis plus d'un siècle meublé le paysage urbain de la ville marocaine. Une composante urbaine essentielle qui résiste à nos jours aux multiples tentatives de résorption initiées par les pouvoirs publics et appuyées par des organismes internationaux. Un jeu de pouvoir et de contre-pouvoir est mis en œuvre contraignant toute opération de résorption et toute stratégie d'éradication du bidonville en tant que mode d'habitat et mode de vie.

C'est dans ce jeu de résorption et de résistance, de pouvoir et de contre-pouvoir, de délocalisation et de relocalisation que le présent papier s'inscrit. Il se veut une lecture des multiples programmes publics de résorption, une analyse des stratégies de résistance des bidonvillois face aux multiples tentatives de résorption et une appréciation des résultats des logiques d'acteurs.

2- Le bidonville, des programmes de résorption à faible effet

Depuis les années 1950, le Maroc a testé une diversité d'approches de la résorption des bidonvilles et a engagé de nombreux programmes qui lui ont permis d'acquérir une expérience reconnue dans ce domaine.

La recherche de produits de recasement, avec des normes minimas d'habitat et à coûts très réduits a prévalu durant les années 1950 et 1960 à travers les programmes appelées «trames sanitaires ou trames Ecochard». Il s'agissait d'aménager des lots carrés de 8x8 permettant de construire des maisons de trois pièces avec une cour selon les principes traditionnels. Ces programmes n'ont apporté que des réponses partielles et ont, dans la plupart des cas, évolué vers de grandes concentrations bidonvilloises. Ces programmes ont été accompagnés par les premières expériences de relogement dans de l'habitat collectif (immeubles barres).

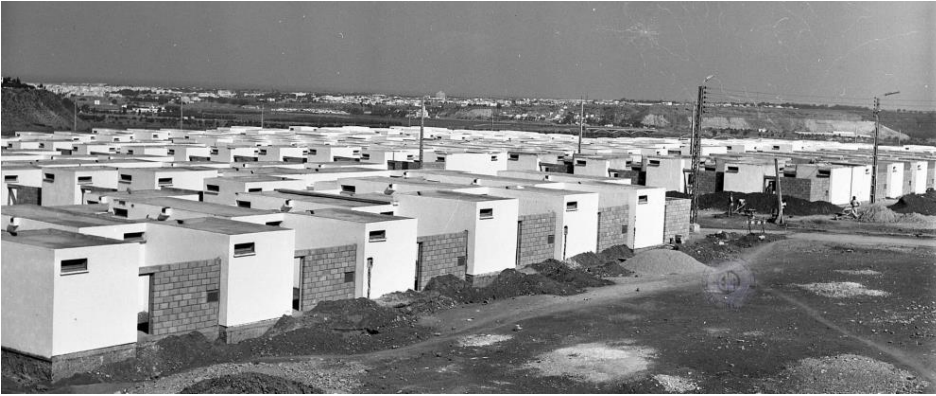


Fig. 1 : « Trames sanitaires » : Youssoufia, Rabat

Source : Photothèque de l'Ecole Nationale d'Architecture, Rabat.

Durant les années 1970, d'autres programmes ont été mis en œuvre dont le plus important est constitué des Projets de Développement Urbain (PDU) qui ont ciblé la restructuration in situ de grands bidonvilles à Rabat, Kénitra et Meknès avec des efforts pour intégrer des équipements socio-collectifs et des zones d'activité dans les quartiers concernés, mais avec des normes encore plus réduites qui ont permis la régularisation foncière des parcelles ayant 25m² et plus.

Ces programmes, qui ont été financés par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), ont connu la mise en application, pour la première fois, de nouvelles pratiques telles que la participation des bénéficiaires, le recouvrement des coûts auprès des ménages bénéficiaires, la simplification des normes d'urbanisme et des standards d'équipement, l'assouplissement des procédures d'autorisation de construire et la coordination des différents partenaires. Ces quartiers ont cependant mal évolué puisqu'ils ont connu des surélévations sur plusieurs niveaux qui ont généré une surdensification importante, accompagnée de la dégradation des conditions de vie dans ces quartiers.

A partir de 1980, la stratégie de résorption des bidonvilles a consisté essentiellement en l'équipement des parcelles constructibles mises à la disposition des ménages concernés. Cette résorption se faisait à travers des opérations intégrant des sites de péréquation destinés à garantir la mixité sociale et l'équilibre financier de l'opération. Il s'agit de projets d'aménagement foncier, intégralement équipés en infrastructures de base et dotés d'emplacements pour les équipements socio-collectifs. Outre la remise des titres fonciers individuels, les attributaires bénéficient d'un dossier de construction comprenant des plans d'architecture et de structures (appui technique à la population). A la fin des années 1980 et au nom d'une utilisation plus économe des terrains urbains, devenu mot d'ordre incontournable dans les grandes villes, c'est l'option du relogement en habitat collectif qui devient le nouvel objectif à atteindre.

Chapotées par l'Agence Nationale de lutte contre l'Habitat Insalubre (ANHI), ces opérations ont été réalisées dans le cadre d'une politique conventionnelle avec l'Etat qui leur a permis de bénéficier de crédits de soutien du Budget Général de l'Etat (BGE). Elles ont également bénéficié de financements par des prêts de l'USAID et de l'AFD qui ont permis d'en élargir la portée.

Grâce à la mobilisation du foncier public disponible et à une parfaite coopération avec les autorités locales, l'ANHI a pu conduire un programme d'habitat d'envergure dans la ville de Taza, qui a permis de déclarer la ville de Taza sans bidonville en 1994, expérience qui a permis à l'ANHI de recevoir son premier prix d'honneur ONU-Habitat en 1995.

Ainsi, jusqu'au début des années 2000, et malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics, l'impact des programmes engagés est resté très limité. Les déséquilibres entre l'offre et la demande ont généré un déficit en logements important estimé à près de 700.000 unités dont 270.000 ménages occupant des bidonvilles et un déficit en équipement évalué à 540.000 unités dans les quartiers d'habitat sous-intégrés et non règlementaires¹.

La persistance de l'habitat insalubre et notamment du bidonville a imposé, dès 2003, une révision en profondeur des politiques publiques d'habitat ; d'où la mise en place d'un nouveau programme, appelé « Programme Villes Sans Bidonvilles, VSB » et qui vise la prévention de l'habitat insalubre et la résorption de tous les bidonvilles dans un horizon défini. La démarche préconisée pour ce programme se veut participative, partenariale, intégrée, flexible, incitative et solidaire.

En terme de modes opératoires de résorption des bidonvilles, le programme initial de VSB tablait sur la restructuration² (32% des ménages), sur le recasement³ (45% des ménages) et sur le relogement⁴ (23% des ménages).

En terme institutionnel, pour accélérer le rythme de construction des logements sociaux et pour plus d'efficacité, on a procédé à la fusion de plusieurs opérateurs publics de l'Habitat (Attacharouk, ANHI et SNEC) dans un seul organe qui est la société « Holding d'Aménagement Al Omrane », qui devient l'opérateur public par excellence chargé des programmes de résorption de l'habitat insalubre, comme on a associé des opérateurs privés (Doha, Chaabi Lil Iskane,...) motivés par des incitations fiscales⁵ pour la construction de logements sociaux sous certaines conditions⁶.

Des fonds ont été également institués et mobilisés au profit des bénéficiaires des logements sociaux. Il s'agit du Fonds de Solidarité Habitat (FSH)⁷ dont l'objectif est la résorption de l'habitat insalubre et la mise à niveau urbaine ; le Fonds de Garantie⁸ dont l'objectif est de permettre aux familles à revenus modestes, moyens ou irréguliers d'accéder aux crédits bancaires en vue de construire ou d'acquérir un logement principal. La mobilisation du foncier public est, aussi, une des mesures d'accompagnement fondamentale pour asseoir les conditions favorables de mise en œuvre du programme VSB⁹.

¹Données recueillies de : Evaluation du Programme Nationale « Villes Sans Bidonvilles », Proposition pour en accroître les performances, Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains-ONU Habitat, (2011), page 5.

²La restructuration : C'est une opération qui consiste à doter les grands et moyens bidonvilles pouvant être intégrés au tissu urbain, en équipements d'infrastructure nécessaires (assainissement, voirie, eau potable, électrification) et régulariser leur situation urbanistique et foncière.

³Le recasement : C'est une opération qui consiste en l'attribution de lots aménagés d'une superficie comprise entre 64 et 70 m² pour les lots mono-familiaux et de 80 m² pour les lots bi-familiaux. Ces lots sont à valoriser en auto-construction assistée, dans le cadre de lotissements à équipement intégral ou progressif.

⁴Le relogement : C'est une opération qui consiste en l'attribution de logements sociaux (superficie hors œuvre inférieure ou égale à 60 m² d'une valeur immobilière totale ne dépassant pas 120.000 dirhams).

⁵Exonération de la TVA pour la construction de logements sociaux dont la superficie n'excède pas 100 m² et la VIT (Valeur immobilière totale : comprend le prix du terrain, le coût de la construction principale des annexes ainsi que les frais d'adduction d'eau et de branchement d'égouts et électricité) ne dépasse pas 200 000 MAD, avec possibilité de remboursement de la TVA ayant grevé les achats des intrants.

⁶Seuil minimum de 5000 logements sociaux sur 5 ans, recours aux bureaux de contrôle technique, tenue du cahier de charge, installation des grilles de fenêtres, plantation d'un arbre par logement réalisé et son entretien pendant une année, entretien des bâtiments pendant 3 ans.

⁷ Le FSH est en partie alimenté par les taxes sur le ciment qui est passé de 5 à 10 centimes par kg.

⁸FOGARIM et FOGALOGUE.

⁹Entre 2003 et 2009, le foncier public a fait l'objet d'une forte mobilisation, permettant l'ouverture à l'urbanisation de près de 9000

L'accompagnement social des ménages à transférer fût aussi une première dans ce type de programme. Cette approche consiste en des actions de proximité, d'écoute, d'animation et d'intermédiation qui permettent d'optimiser l'adéquation entre projet spatial et amélioration sociale et d'identifier les risques d'exclusion des plus vulnérables.

Ces démarches et ces procédures, une fois mises en place, ont permis une grande dynamique de la promotion immobilière entre 2002 et 2010 et un rythme soutenu de production de l'habitat social passant de 40.000 unités avant 2003 à près de 100.000 unités par an ces dernières années. Ainsi, le déficit en logements est ramené en 2010 à moins de 600.000 unités¹⁰.

Ainsi, le programme « Villes Sans Bidonvilles » (VSB), engagé en 2004 par le Gouvernement marocain, a permis de réduire le poids démographique des ménages résidant dans les bidonvilles de 8,2% à 3,9% entre 2004 et 2010 et d'améliorer les conditions de vie et d'habitabilité de près 250 000 ménages. A fin 2015, parmi les 85 villes concernées par le programme, 54 villes ont été déclarées villes sans bidonvilles¹¹.



Fig. 3 : Processus type d'intervention dans un bidonville : démolition des baraques et relogement
Source : Photos auteurs

Ces améliorations s'expriment également dans le niveau de satisfaction en termes d'accès aux services de base (eau potable, électricité, assainissement, évacuation des eaux pluviales, éclairage public, ramassage des ordures ménagères,...) dans ces zones. L'accès aux équipements publics de proximité (écoles primaires, centres de santé, postes de sécurité, services administratifs) a été aussi amélioré.



Fig. 4 : Restructuration d'un bidonville, Marrakech (2006) (2002)



Fig. 5: Recasement d'un bidonville Larache

Source : Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains-ONU Habitat, (2011), Evaluation du Programme National « Villes Sans Bidonvilles », Proposition pour en accroître les performances, Mission d'appui, Rabat, page 26.

ha destinés notamment à des opérations de résorption et de prévention de l'habitat insalubre ainsi qu'à la réalisation de pôles et de villes nouvelles.

¹⁰Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains-ONU Habitat, (2011), Evaluation du Programme National « Villes Sans Bidonvilles », Proposition pour en accroître les performances, Mission d'appui, Rabat, page 6.

¹¹Données recueillies du Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville, Maroc.

Ceci dit, en considérant l'augmentation des ménages concernés par le programme VSB de manière constante (de 270 000 ménages en 2004, date de signature du contrat VSB, à 362 400 ménages après actualisation, soit une augmentation de 34% / + 10257 ménages par an) et en considérant les échéances initialement fixées (achèvement du programme en 2012), des retards sont enregistrés dans plusieurs villes, dont les plus importantes sont Casablanca, Rabat, Témara, Salé, Marrakech et Larache. L'échéance d'éradication totale des bidonvilles est repoussée, encore une fois, à l'année 2020!

Les principales difficultés ou contraintes qui ont entravé le bon déroulement du programme VSB dans certaines villes, ralentissant ainsi son rythme de réalisation sont liées à la faible implication des acteurs institutionnels, à la limite des modes opératoire¹² et aux difficultés d'accès au crédit,...).

A ceci, s'ajoutent les contraintes foncières et le manque de visibilité sur le foncier public à mobiliser, ceci a rendu la mise en œuvre du programme VSB dans certaines villes plus compliquée et plus lente (le besoin en foncier est estimé à 400 ha dans le Grand Casablanca et à 640 ha dans le Grand Rabat) et par les problèmes d'urbanisme se traduisant par les difficultés d'ouverture à l'urbanisme du foncier public identifié dans le cadre du programme et par les normes élevées d'urbanisme et de construction qui génèrent des surcoûts incompatibles avec la nature sociale du programme, par le coût de l'infrastructure hors-site qui dessert les sites support des opérations, mais dessert également d'autres sites, ce qui renchérit le coût du programme, par la lenteur des procédures d'autorisation,...

Ainsi, malgré les efforts entrepris et les performances réalisées dans le domaine de la résorption des bidonvilles et qui ont permis à l'Etat marocain de recevoir de la part de l'Organisation des Nations Unies, le prix d'Honneur de l'ONU "Habitat 2010" pour son programme national de lutte contre l'habitat insalubre, en particulier la résorption des bidonvilles en milieu urbain, les programmes de résorption ont fait l'objet de plusieurs critiques et mécontentements allant jusqu'au rejet de toute solution de résorption.

3- La résorption des bidonvilles, entre enjeux des acteurs et réaction des habitants

L'intervention dans les bidonvilles paraît largement motivée par des logiques et des enjeux d'acteurs qui semblent assez souvent en décalage avec les aspirations et les attentes de la population concernée.

En effet, pour les acteurs publics, si le social apparaît comme « alibi » justifiant les programmes de résorption des bidonvilles, d'autres enjeux, moins apparents, semblent plus plausibles. La « mise en ordre urbain », la « cosmétique urbaine¹³ » et l'« obsession sécuritaire » sont, entre autres, des considérations en filigrane des opérations d'éradication des bidonvilles, surtout ceux installés au centre des grandes villes. Rendre les villes plus belles, plus esthétiques, plus moderne, plus sécurisées constituent les vrais leitmotivs de l'engagement de l'Etat plus au profit de « l'élite urbaine » qu'au profit des « marginaux de la ville ». La société et la ville « normée » se protège, en quelque sorte, de la société et de la ville perçues « hors norme » en les mettant à distance. Comme le remarquait Françoise Navez Bouchanine, il s'agit plus « d'un nettoyage et d'un curetage d'une

¹²Contrairement aux prévisions initiales axées, presque à part égale, sur la restructuration et le recasement, le mode opératoire dominant a été finalement le lotissement d'habitat de recasement de 64 à 70 m² de R+2, entièrement équipé dans le cadre de lotissements intégrés d'habitat et destiné à l'attribution mono-familiale. Une variante à cette option a été retenue avec succès à Casablanca avec des lots de 80 m² à R+3 réservés à l'attribution bi-familiale.

¹³Opérations destinées à cacher, dissimuler, atténuer les effets inesthétiques ou dérangeants des bidonvilles mais également de l'encercler, limitant de fait ses possibilités de croissance. La version du front bâti faisant écran visuel est sans doute la plus répandue et la plus persistante. Définition empruntée de F.N. Bouchanine : Les interventions en bidonville au Maroc. Une évaluation sociale, Publication ANHI, 2002, page 23.

tache urbaine »¹⁴ que d'une opération à finalité sociale. D'ailleurs, les déplacements autoritaires des bidonvillois vers des sites périphériques sont « une source de destruction des vies quotidiennes des habitants, surtout quand l'éloignement rend l'accès aux équipements, activités et réseaux sociaux difficile »¹⁵.



Fig. 6 : Le logement social, une défiguration des paysages naturels et agricoles Opération Al Firdouas à Aïn Aouda, 2015.

Source : Photos auteurs

L'entrecroisement de logiques et d'enjeux tant des élus motivés par les échéances électorales (maintenir et satisfaire la masse électorale), des régies et des sociétés de distribution d'eau et d'électricité obsédés par la rentabilité commerciale (autoriser les branchements aux réseaux afin d'éviter les vols) et des autorités publiques hantées par le souci sécuritaire (stabiliser la population afin de mieux les contrôler), rendent toute intervention complexe et toute action difficile.

Pour les habitants, la non prise en compte de leurs aspirations¹⁶ et de leurs moyens et ressources par les acteurs institutionnels et les opérateurs en charge des projets de résorption ; l'éloignement des sites de transfert par rapport aux lieux de sociabilité et d'activité et ce qu'il génère comme surcoût lié aux déplacements ; les carences en équipements et services et en desserte en transport en commun, sont entre autres, des motivations légitimant leurs attitudes de rejets et de non adhésion aux opérations volontaristes de résorption des bidonvilles.



Fig. 7 : Le recasement (opération Essalam à Casablanca : surélévation, densité excessive et qualité architecturale médiocre

Source : Agence Française de Développement, (2014), Evaluation et impact du Programme d'appui à la résorption de l'habitat insalubre et des bidonvilles au Maroc, ExPost, n° 55, page 38.

¹⁴ Françoise Navez Bouchanine, Les interventions en bidonville au Maroc. Une évaluation sociale, Publication ANHI, 2002, page 21.

¹⁵ Françoise Navez Bouchanine, Les interventions en bidonville au Maroc. Une évaluation sociale, Publication ANHI, 2002, page 23.

¹⁶ La majorité des bidonvillois, surtout ceux anciennement installés, souhaitait avoir un lot réglementaire et pouvoir auto-construire dessus et rejetait les formules imposées du relogement et de restructuration.

Des attitudes nourries davantage par l'aspect monotone et répétitif et par une qualité jugée médiocre des opérations initiées tant par l'acteur public ou privé. Les opérations de relogement social sont, assez souvent, assimilées à des « blocs et barres » rappelant certains grands ensembles européens des années 1970. Les actions de restructuration, de par leur caractère « bricolé » n'ont pas réussi à doter les sites d'un niveau satisfaisant d'équipement quand les conditions de départ sont très défavorables, exigeant dès lors un réel « rattrapage » urbain. Les qualités d'urbanité du site sont donc souvent dues à la seule qualité antérieure de ce dernier, et non à un effet de l'opération.

La faible cotation de ces modes de résorption n'est pas liée seulement aux aspects de conception, mais renvoie aussi aux dispositifs de gestion (difficultés d'entretien des parties communes, densification des logements, ...) en arrière-plan de la dégradation rapide du bâti et de son environnement. Toutefois, derrière chaque critique, transparaissent en filigrane de véritables problèmes d'inadaptation socio-culturelle.

4- Conclusion

Au terme de cette lecture des jeux et des enjeux d'acteurs, il se dégage que la résolution du problème des bidonvilles au Maroc est largement dominée par la logique spatiale et technique, alors que les aspects sociaux demeurent le parent pauvre dans les projets. La question sociale apparaît comme une entrée un peu étrangère aux compétences des maîtres d'ouvrage chargés des opérations, aux missions qui leur sont assignées et aux ressources humaines qu'ils mobilisent pour ce faire.

Certains projets qui affichent pourtant une véritable intention sociale se révélant en fait justifiée par d'autres considérations (technique ou sécuritaire) lesquelles sont ensuite « habillées » à posteriori d'une représentation sociale ; par exemple, la mixité sociale.

Ainsi, compte tenu de la résistance de plusieurs foyers de bidonvilles malgré tous les efforts et les moyens déployés par les pouvoirs publics, d'autres approches s'imposent pour appréhender les réalités de ces tissus, surtout celles se rapportant au social pour saisir les vraies causes de cette résistance (sociabilité, convivialité, adaptabilité, ...).

En effet, malgré leur apparence fort entachée d'inconfort, d'insalubrité et de stigmatisation, les bidonvilles sont aussi lieu de vie, lieu de pratique sociale et lieu de convivialité. C'est dans ce corpus de sociabilité qu'il faut puiser les nouvelles approches de résorption de ces formes spatiales d'insalubrité. D'ailleurs, Ecochard voyait dans les bidonvilles, des années 1950, des espaces vivants, animés et favorables à la maximisation de l'interaction sociale¹⁷. Dans le même sens Thierry Paquot disait que « *le bidonville n'enferme ni n'appauvrit aussi systématiquement, volontairement et irréversiblement ses habitants* »¹⁸. La richesse des bidonvillois jugés « pauvres » consiste en leur vie communautaire, en leur sens de partage et en leur sentiment de liberté. L'image spatiale « stigmatisante et anarchique » semble s'adoucir par l'image sociale « intense et épanouissante ».

Pour ainsi dire, que les modes de résorption préconisés par les pouvoirs publics ne peuvent pas être imposés, mais choisis, conçus et mis en œuvre de manière concertée avec la population concernée. L'art de l'urbanisme est alors autant de « *s'insérer dans la réalité que de concevoir* »¹⁹. Il est donc question dans les approches de lutte contre l'insalubrité urbaine de dépasser la vision de « *nettoyage* » des lieux urbains pour une autre, visant le relogement et la réinsertion des bidonvillois dans des conditions « *d'urbanité suffisante* »²⁰.

¹⁷ Michel Ecochard, Casablanca, le roman d'une ville, Edition de Paris, 1955, page 25.

¹⁸ Thierry Paquot, Désastres Urbains. Les villes meurent aussi, Editions la Découverte, Paris, 2015, page 170.

¹⁹ Michel Ecochard, Casablanca, le roman d'une ville, Edition de Paris, 1955, page 130.

²⁰ Françoise Navez Bouchanine, Les interventions en bidonville au Maroc. Une évaluation sociale, Publication ANHI, 2002, page 12.

Il est donc temps de passer d'un urbanisme « *subi* » à un urbanisme « *négocié et concerté* ». Un urbanisme qui puise ses sources et ses fondements dans les réalités concrètes des habitants et dans leur culture de référence. Un urbanisme qui admet le génie de l'homme-habitant dans le façonnement de son cadre de vie et dans la cristallisation de ses rapports interactifs.

Bibliographie

- Bouchanine Françoise Navez, (2002), Les interventions en bidonville au Maroc. Une évaluation sociale, Publication ANHI.
- Paquot Thierry, (2015), Désastres Urbains. Les villes meurent aussi, Editions La Découverte, Paris.
- Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains-ONU Habitat,(2011), Evaluation du Programme National « Villes Sans Bidonvilles », Proposition pour en accroître les performances, Mission d'appui, Rabat.
- Agence Française de Développement, (2014), Evaluation et impact du Programme d'appui à la résorption de l'habitat insalubre et des bidonvilles au Maroc, ExPost, n° 55.
- Essahel Habiba, (2011), Politiques de réhabilitation des quartiers non réglementaires au Maroc et mobilisation(s) des habitants. Études de cas dans l'agglomération de Rabat (Rabat, Témara, Skhirat), Thèse de Doctorat, Université François Rabelais de Tours, France.

Limites du « plan », comme instrument de l'action publique dans la « fabrique urbaine » des grandes villes marocaines. Cas de Casablanca et de Rabat

Sanae Aljem, Architecte, docteur en urbanisme et aménagement, Rabat

Imane Bkiri, Architecte-Géographe, chercheure associée au Centre Jacques Berque, Rabat

Résumé

Dans le contexte d'évolution rapide des modes de gestion et face aux nouvelles exigences des projets que requièrent les villes, les outils juridiques et urbanistiques de l'urbanisme prévisionnel et réglementaire ont montré leurs limites. Les lois d'urbanisme, élaborées sur des schémas statiques, paraissent obsolètes aux yeux de l'Administration marocaine comme aux yeux du secteur privé. Le recours permanent à la gestion de la ville par dérogation en est la grande conséquence. Celle-ci aurait pu toutefois se révéler efficace si elle se réduisait à quelques projets majeurs, mais érigée quasiment en règle, elle ne fait que conforter les critiques portées sur les textes et procédures régissant le champ de l'urbanisme. Cette contribution analyse l'impact de la limite de la gestion de Casablanca et de Rabat par le plan, en étant conscients qu'il ne s'agit pas uniquement d'un problème au niveau des documents d'urbanisme, mais d'une non-adaptation des outils pour gérer la ville, d'une absence d'une vision globale et d'un dysfonctionnement généralisé au niveau des mécanismes de la gouvernance.

Mots clés : Politique d'aménagement, planification urbaine, instruments d'urbanisme, Casablanca, Rabat, SDAU.

Introduction

Au Maroc, la production de la ville s'est assurée au fil du temps selon une volonté planificatrice par un instrument de planification urbaine introduit par la législation. Il y a cent ans, en 1914, le Maroc était l'un des premiers pays dans le monde à avoir été doté d'instruments d'urbanisme en tant que moyens d'orientation de la croissance urbaine. Depuis la moitié des années 1980, un effort considérable a été entrepris pour la généralisation de la couverture du territoire national en documents de planification urbaine prévisionnelle qui permettent d'optimiser l'usage du sol quant aux différents besoins en logements, en équipements, en transports...etc. Depuis lors, l'action urbaine publique s'attachait de plus en plus à l'aménagement des grandes métropoles du pays. Elle s'inscrit dans la continuité des interventions de l'époque coloniale, mais en utilisant des outils nouveaux, à savoir les schémas directeurs d'aménagement urbain (SDAU) métropolitains. Les grands schémas directeurs élaborés sont représentatifs de la première génération des plans d'urbanisme et présentent plusieurs caractéristiques communes. Ils sont typiques d'un urbanisme standardisé, fonctionnaliste et réglementaire (Aljem, 2016).

Les objectifs spatiaux des prescriptions urbanistiques fonctionnalistes du nouveau SDAU de Casablanca et de Rabat (de localisations, distributions, zonage, implantations des grands équipements...etc.) et ce qui en découle en termes d'orientations socio-économiques et sectorielles (industrie, commerce, transports, assainissement...) semblaient se superposer brusquement sur les espaces casablancais et Rabati, et ne jamais appréhender réellement la complexité sociale et territoriale de ces grandes villes (Aljem, 2016).

Les villes de Casablanca et de Rabat sont un exemple significatif de la limite de la gestion par le plan. Ces villes accumulent plusieurs retards et dysfonctionnements malgré la succession des plans d'urbanisme et des outils de planification réglementaire qu'elles ont connus le siècle dernier.

Plusieurs carences en infrastructures, en équipements, en services publics et en logements s'y emboîtent (Aljem, 2016).

De nombreux auteurs se sont penchés sur la question des enjeux urbains (Abouhani, 2000), des mécanismes de croissance urbaine (Fadlollah et Belfqih, 1986), des politiques de la ville (Bkiri, 2016) mettant en exergue la ville comme étant l'objet résultant de choix mémoriaux des sociétés dans lesquelles cette dernière s'inscrit. Le concept mobilisé dans cette approche est celui de « fabrique urbaine », dérivé de l'anglais *urban fabric*, qui désigne « le processus social par lequel le tissu urbain se transforme, en insistant principalement sur trois caractéristiques : l'évolution morphologique y compris à l'échelle fine, l'épaisseur temporelle et son importance pour fixer des formes urbaines émergentes, et le rôle des acteurs, en particulier des pouvoirs politiques et économiques dans la transformation du foncier ». [Le Goix, 2017]

Dans ce sens, affirmer que les grands retards et la crise urbaine que connaissent ces villes résultent tous de la mauvaise application des documents d'urbanisme, c'est faire preuve d'un raisonnement simpliste qui occulte un grand nombre des problèmes de la ville. Dans cette contribution, nous analysons l'impact de la limite de la gestion de Casablanca et de Rabat par le plan, en étant conscients qu'il ne s'agit pas uniquement d'un problème au niveau des documents d'urbanisme, mais d'une non-adaptation des outils pour gérer la ville, d'une absence d'une vision globale et d'un dysfonctionnement généralisé au niveau des mécanismes de la gouvernance.

Après plus de cent ans de pratique de l'urbanisme fonctionnaliste réglementaire au Maroc, jusqu'à quelle mesure le « Plan », comme outil réglementaire a pu cadrer le développement des grandes villes marocaines ? D'un autre côté, et à l'aune de l'élaboration d'une nouvelle génération de documents d'urbanisme, quels sont les défis auxquels sont confrontées les deux villes de Rabat et Casablanca ?

1- Le plan comme outil de mise en ordre urbanistique

La fabrique urbaine des grandes villes marocaines est étroitement liée aux bouleversements sociopolitiques qu'a connus le pays¹. L'analyse de l'histoire urbaine des deux villes de Casablanca et Rabat nous permet de dégager trois grandes phases qui correspondent chacune à une génération de plans d'urbanisme qui ont marqué durablement la structure urbaine des villes, et dont l'objectif est leur mise en ordre urbanistique. La première période est celle du Maréchal Lyautey à travers l'architecte Henri Prost (1917-1925), la deuxième période est celle de Michel Ecochard (1947 — 1955) et la troisième période est celle d'après les émeutes urbaines de 1981 dont le principal architecte est Michel Pinseau.

1-1 Premier plan d'aménagement et lois d'urbanisme

L'avènement du protectorat français, en 1912, a marqué l'espace de la métropole par d'importantes actions urbaines : la création d'un port moderne et la couverture de la ville par des plans d'urbanisme en sont les plus importantes.

L'urbanisme, dans sa forme moderne, a été introduit au Maroc par le protectorat dès 1914, d'où son caractère expérimental. Le Dahir de 1914 relatif aux alignements, plans d'aménagement et d'extension des villes, première loi du droit d'urbanisme marocain, sera suivi par un autre texte promulgué la même année sur l'expropriation et par le dahir sur le remembrement urbain de 1917. Ces trois textes juridiques vont fournir la structure de base de l'urbanisme marocain et le marquer d'une façon durable. C'est sur la base de ce dispositif juridique que Prost, l'architecte de Lyautey, va concevoir et mettre à exécution les plans d'aménagement des dix villes européennes qu'il a

¹« La Politique urbaine dans sa dimension planificatrice se trouve liée dans l'histoire récente de Casablanca, à des périodes de conflits entre le pouvoir politique et la société urbaine située à la périphérie, certaines émeute violentes sont une véritable source de la dynamique spatiale et urbanistique de la périphérie » A. Rachik « Casablanca, l'urbanisme de l'urgence », 2002, p10

créées au Maroc entre 1914 et 1926. Le premier plan d'aménagement pour Casablanca date du début de la période du protectorat français. Il a été établi par H. Prost en 1917 et il concernait un espace d'un millier d'hectares.

Pour le cas de Rabat, nous tenons à rappeler que c'est pour des raisons économiques et stratégiques (Méthiol, 2014) que cette dernière qui n'était que l'une des quatre villes impériales, devient à partir de 1913 la capitale administrative (Méthiol, op.cit.) supplantant de ce fait Fès.

La première stratégie du Maréchal Lyautey dans la construction des villes européennes fut celle de marquer la nette séparation entre elles et les médinas. En conséquence, un grand intérêt a été accordé aux nouvelles villes européennes afin d'y offrir un cadre attractif pour les colons, aux dépens des médinas marocaines dégradées.

Rabat et Casablanca qui n'étaient alors que des médinas (ou petite bourgade le cas de Casablanca) se voient attribuer respectivement une vocation administrative et économique induisant de la sorte un développement des plus spectaculaires durant le siècle dernier. Les deux capitales ont également connu une croissance ainsi qu'un dynamisme fortement lié à leurs attractivités administrative et économique respectives, au processus de construction de la nouvelle ville européenne et des zones industrielles.

1-2 Le plan Ecochard

À la fin des années 1940, période qui correspond à une croissance économique, à une migration interne et externe accrue vers les deux capitales et à une montée des mouvements nationalistes, une deuxième génération de lois sur l'urbanisme qui inscrit des actions en faveur des masses urbaines indigènes est prévue². Les nouveaux textes sur l'expropriation, sur l'urbanisme et sur les lotissements promulgués entre 1951 et 1953 répondent surtout à la nécessité de maîtriser l'urbanisation spontanée. Ces lois seront articulées et ordonnées autour du souci d'une « mise en ordre » urbanistique des quartiers et des petites villes marocaines.

Avec une nouvelle dynamique économique, les villes littorales montrant des lieux d'espoir et de gagne-pain nouveau pour les paysans des campagnes ravagées par la sécheresse, ont connu la prolifération de bidonvilles au flanc des unités industrielles³. Suite à cela, étant dit que « pendant 35 ans, on a oublié les marocains », Michel Ecochard, architecte chargé par le protectorat d'établir le deuxième plan d'aménagement de Casablanca, lance ainsi l'opération « l'habitat du plus grand nombre », qui manifeste un changement d'orientation de la politique d'urbanisme et d'aménagement. Ecochard a introduit la notion d'urbanisme progressiste concernant le recasement des bidonvilles à travers la création de logements économiques selon une trame appelée « trame d'Ecochard⁴ » ou « trame sanitaire »⁵ (illustration 1).

²Ces années connaissent plusieurs mutations relatives aux conditions circonstances historiques de l'époque liées à la confrontation forcée et plus ou moins brutale avec les modernisations successives, la diffusion des innovations, le mode de production capitaliste, l'industrialisation, ce qui a imposé un nouvel aménagement territorial privilégiant les zones littorales au dépens de celles du centre - avec le déplacement du centre de gravité du Maroc de l'intérieur (Fès-Marrakech) vers le littoral atlantique- donnant subséquemment naissance à une nouvelle structuration de l'espace marocain le divisant entre ce que l'on a appelé « Le Maroc utile » tel « un nouvel ordre moderne bipolaire composé d'une capitale administrative, d'une capitale économique et de divers satellites ».

³La ville concentrait à elle seule plus des deux tiers de l'activité économique du pays et 650 000 habitants, dont plus de 100 000 habitants dans les bidonvilles.

⁴Les trames Ecochard, sont des quartiers d'habitat populaire, où le lotisseur attribue des lots de 8 mètres sur 8 pour la construction d'une habitation. Les déclinaisons de cette formule sont nombreuses et seront appliquées jusque dans les années 1980.

⁵« A la veille de l'indépendance du Maroc, l'intervention de l'administration coloniale en faveur de l'habitat du grand nombre était une tentative désespérée (et tardive) à la recherche d'une légitimité politique à l'égard du mouvement nationaliste et au sein des couches sociales populaires ». A. Rachik "« Casablanca, l'urbanisme de l'urgence », 2002, p 64



Illustration 1 : les unités de voisinage conçues selon la trame d'Ecochard à Casablanca

La conception d'Ecochard était marquée par le courant humaniste et ses principes urbanistiques et architecturaux inspirés de la « charte d'Athènes »⁶ qui a été rédigée par un groupe d'architectes du CIAM⁷. Adhérent aux principes de la Charte d'Athènes, l'enjeu n'est plus de construire des villes nouvelles confortables qui répondent aux normes européennes, mais de trouver des solutions aux problèmes urbains³. Chose que M. Ecochard a résolu selon une approche hygiéniste et ce, par la construction de nouveaux quartiers pour les marocains à Rabat Takaddoum et Cité Yaacoub el Mansour et à Casablanca (ex : carrières centrales).

1-3 Le plan Pinseau

Après l'indépendance, Rabat et Casablanca ont continué à se développer de manière accrue. Les transformations dans la structure sociale qu'ont connue ces deux villes, ont engendré plusieurs changements qui ont marqué leurs territoires. Parmi les plus importantes conséquences : l'apparition d'habitats précaires et sous-intégrés au modèle de développement urbain, traditionnel ou moderne, dont la figure la plus emblématique est le « bidonville⁸ » véritable éponyme de la ville de Casablanca. En 1963, souligne A. Adam, « plus de 130 000 Casablancais campaient aux portes de la cité dans 37 000 baraques, le total des logements sommaires dépassant les 50 000. Les bidonvilles sont d'énormes "douars"⁹ qui multiplient, par leur gigantisme, tous les inconvénients des campements bédouins, en y ajoutant celui de la fixité. Peut-on parler dans ces conditions d'urbanisation¹⁰ ! »

La période 1960-1980 a été marquée par une grande dynamique comportant une fragmentation du tissu urbain. Ceci s'est traduit par une poussée fulgurante de l'urbanisation avec l'arrivée massive des populations du rural et par l'émergence de nouvelles couches sociales : des classes moyennes inférieures composées de fonctionnaires, d'enseignants, d'employés, de commerçants modernes...

Les événements politiques du début des années 1970 vont éclipser les préoccupations liées à

⁶« Que furent pour nous les principes directeurs ? Nous n'avons pas de secrets. Tout est contenu dans un petit livre appelé la charte d'Athènes rédigée par un groupe d'architectes du CIAM » M. Ecochard, « Casablanca », 1955, p 98

⁷CIAM : congrès International d'architecture Moderne. Fondé en 1928/ Le 4^{ème} congrès organisé à Athènes en 1933 avait abouti à l'élaboration de la charte d'Athènes.

⁸L'apparition du bidonville à Casablanca date du début des années 20, cet habitat précaire accueillait la main d'œuvre indigène qui travaillait dans les établissements industriels implantés par colonisation. Pour plus de détails, voir Abderrahmane Rachik : Politiques urbaines et espace bidonvillois au Maroc, le cas de Ben M'sik à Casablanca. Thèse de 3^{ème} cycle en géographie et aménagement urbain, Université Lyon II, 1985.

⁹Douar : [En pays arabe, au Maghreb] Groupement d'habitations, fixe ou mobile, temporaire ou permanent, réunissant des individus liés par une parenté fondée sur une ascendance commune en ligne paternelle (définition du centre national des ressources textuelles et lexicales <http://www.cnrtl.fr/>)

¹⁰ A. Adam, Casablanca : essai sur la transformation de la société marocaine au contact de l'Occident. Paris : Centre national de la recherche scientifique, 1968

l'organisation urbaine et mettre de nouveau les luttes pour le partage du pouvoir au sommet de l'État. Le pouvoir se tourne alors vers la classe moyenne, segment considéré comme plus stratégique car plus contestataire. Dans la période des années 1980 et 1990, les grandes villes marocaines ont été des scènes de plusieurs tensions sociales, dues aux problèmes liés à la forte pression démographique¹¹. Depuis lors, les problèmes urbains ont occupé une place centrale dans la scène politique marocaine et un nouvel urbanisme de contrôle a pris place. L'État décida de lutter efficacement contre « le désordre urbain » à travers une série de décisions relatives aux contrôles sociopolitiques et à l'aménagement urbain.

À la ville de Casablanca, théâtre des émeutes urbaines les plus violentes en 1981, ces décisions ont donné naissance à plusieurs dispositifs de différentes natures : découpages administratifs, aménagements de nouvelles préfectures et districts de police, création d'une agence urbaine dont le directeur a le statut de préfet (actuellement gouverneur) et l'élaboration d'un nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) en 1985.

Plusieurs actions d'aménagement entreprises dans la ville, en cette période trouble, peuvent être interprétées en tant que nouvelle politique destinée à reconsidérer la répartition des pouvoirs, les structures, les procédures et les techniques, dans le but d'assurer une meilleure maîtrise de la ville par un aménagement stratégique de l'espace urbain¹². C'est le manifeste de la mainmise de l'État sur le champ sociopolitique et de sa maîtrise du territoire de la ville.

L'État a fait appel en 1981 au Cabinet Pinseau pour préparer de nouveaux schémas directeurs. Celui de Casablanca a été homologué en mai 1985 et celui de Rabat en 1995.

Les premiers SDAU réalisés par l'Etat marocain indépendant ont connu d'importantes investigations qui ont favorisé la connaissance du terrain, mais qui ont alourdi les études. Les SDAU du Cabinet Pinseau ont apporté une nouvelle approche basée sur l'analyse des données collectées des différentes administrations sans un investissement sur terrain. C'est un urbanisme de tracés et de percées, formaliste faisant fi de la réalité du terrain.

Le plan du Cabinet Pinseau reprend le projet linéaire élaboré par Michel Eccocharde 30 ans auparavant. Cependant, si ce dernier se basait, en premier lieu, sur les idéologies des principes fonctionnalistes de la « Charte d'Athènes », le plan Pinseau, tout en renvoyant à certains de ces principes, accorde moins d'importance à la dimension sociale de l'espace urbain, qui a dicté la conception d'Eccocharde des nouveaux quartiers populaires sous forme d'unités de voisinages¹³. La conception sociale de l'espace du SDAU de Pinseau estime que « *les catégories les moins favorisées, souvent d'origine rurale encore récente, demeurent attachées à une vie de quartier où les échanges sont réduits aux biens et aux services les plus nécessaires, concrétisés par le four et le hammam que l'on retrouve dans tous les plans d'aménagement* ». (SDAU, 1984, p. 84). Le Plan Pinseau de Casablanca semble faire prévaloir les logiques de fonctionnalités économiques et de répartition des fonctions centrales. Sa conception sociale se résume à la vie de quartier rattachée à quelques équipements de base, tandis qu'elle accorde aux nouvelles préfectures la fonction d'équipement structurant et d'animation des périphéries.

2- La limite du plan comme instrument de l'action publique urbaine

Le plan d'aménagement de Rabat Hassan Homologué en 1997 dont la déclaration d'utilité publique est arrivé à échéance en 2007; une évaluation¹⁴ de l'état de la mise en œuvre des documents d'urbanisme, effectuée par la Direction de l'Urbanisme a révélé des écarts persistants entre les objectifs de la planification et les transformations enregistrées sur le terrain. Plusieurs facteurs de

¹¹A. RACHIK. « Villes et pouvoirs au Maroc » Afrique Orient. 1995

¹²M.NACIRI, "L'aménagement des villes et ses enjeux", Maghreb-Machrek, n° 118, 1987b, pp. 46-70

¹³Basée sur les quatre fonctions essentielles de la ville identifiées par le mouvement moderne : habiter, travailler, circuler, cultiver le corps et l'esprit. Eccocharde, 1955, 98-103

¹⁴ - Etude d'évaluation de la mise en œuvre des documents d'urbanisme de la région de Rabat-Sale- Zemmour- Zaer, 2008.

portées différentes sont à l'origine de ce constat : il y a d'abord la nature des documents d'urbanisme que même les professionnels reconnaissent comme étant complexes et rigides et pas suffisamment opérationnels, la multiplicité des acteurs de la planification urbaine et le mélange des rôles des acteurs publics, l'absence d'instruments de maîtrise du foncier et de mécanismes appropriés de financement des infrastructures et d'outils opérationnels pour engager et conduire des opérations d'aménagement, etc.

Sur la base des résultats de l'étude susmentionnée, il en ressort que le taux de réalisation des équipements projetés par les règlements des PA en 2001 dans la préfecture de Rabat n'a atteint que 34% des équipements projetés. Concernant les espaces verts, ce taux avoisine les 45% soit 90 espaces verts réalisés en 2001 sur les 200 prévus et 20% des places publiques (9/44 projetées). Par ailleurs, il convient de souligner que la trame ancienne d'espaces publics de qualité, présente dans le centre de Rabat, peine à être prolongée sur le reste de la ville, et est quasiment inexistante à Salé et à Témara.

A Casablanca, le bilan de réalisation des équipements structurants ou de proximité, après évaluation des plans d'aménagement sectoriels élaborés sur la base du SDAU en 1989, était également très faible « ... sur les 1351 équipements réservés aux secteurs de l'Enseignement, de la Santé et aux diverses Administrations publiques par ces documents, seuls 231 équipements ont été réalisés durant la période de dix ans, ce qui représente un pourcentage de réalisation de 17 % »¹⁵. Les équipements réalisés n'ont mobilisé que 18 % des surfaces gelées par les documents d'urbanisme¹⁶.

Parmi les causes de ce décalage : des projections démographiques surestimées avec des taux de croissance exceptionnels, des difficultés d'arbitrage concernant la modification de l'emplacement de certains équipements et places publiques, le manque de garantie en ce qui concerne la capacité financière ou l'adhésion des institutions au financement des coûts d'urbanisation¹⁷. Une étude réalisée par La Direction de l'Urbanisme en 2006 concernant les normes urbaines de réalisation des équipements collectifs rapporte le faible taux de réalisation des équipements publics prévu par les documents d'urbanisme au fait que « *Ces études se voulaient tellement parfaites qu'elles sont restées enfermées dans une ambition réconfortante, mais pratiquement irréalistes. C'est comme si l'État était considéré comme la providence qui pouvait assurer le budget colossal que nécessitaient les projets grandioses et les actions de base restructurantes et que l'administration pouvait maîtriser aisément tout développement urbanistique non réglementaire.* »¹⁸

Une autre lecture soutenue par A. Moujahid¹⁹ rattache l'échec de la mise en œuvre des documents d'urbanisme au caractère circonscrit des plans d'aménagement dans des limites précises de chaque commune, créant ainsi des frontières réelles entre acteurs sur la base du tracé de la voirie existante et projetée. Il en résulte une conception compartimentée de l'urbain qui dilue l'idée d'un aménagement homogène et « sans frontière » de l'agglomération. Les divers plans d'aménagement élaborés, dont les normes et les sigles variaient parfois, contribuaient selon A. Moujahid à asseoir une démarche individualiste du développement urbain. Les acteurs étant ainsi isolés les uns des autres avec chacun une conception du développement urbain qui lui est propre, sans rapport avec l'aménagement global de l'agglomération. Cette logique individualiste des acteurs se reflète également sur la réalisation des actions prévues dans chacun des plans d'urbanisme.

¹⁵« Région du Grand Casablanca, Territoires : Défis et Ambitions », Inspection du Grand Casablanca, 2010

¹⁶« Les réalisations ont été inégales selon les secteurs : 21% dans l'enseignement, 17% dans le secteur de l'administration, 7% dans le secteur de la santé ». Source : Kaioua, A., « Régulation de la situation des terrains réservés aux équipements publics par les documents d'urbanisme du grand Casablanca, bilan des négociations. » Rapport inédit : Inspection Régionale de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 2003.

¹⁷« Evaluation prospective du SDAU de 1985 de la région du Grand Casablanca », Agence urbaine de Casablanca. Document disponible sur le site web de l'agence urbaine.

¹⁸Etude relative aux normes urbaines des équipements collectifs, Direction de l'urbanisme, 2006, p 13

¹⁹A. Moujahid, thèse de doctorat en Aménagement et géographie sous le thème « Le gouvernement du grand Casablanca à l'épreuve de la gouvernance », Université Montpellier III- Paul Valéry, 2008, p 553-554

Ce bilan négatif n'est pas une exclusivité de Casablanca, l'impact réel des documents d'urbanisme sur les villes marocaines est partout jugé insuffisant et dans certains cas contraignant pour leur développement²⁰ (le tableau 1). Au point que certaines études d'évaluation s'interrogent sur le bien-fondé de la démarche de planification urbaine et de l'utilité des documents d'urbanisme²¹.

Tableau n°1 : Taux de réalisation des équipements collectifs prévus dans les documents d'urbanisme de la région de l'Oriental.

Ville	Équipement d'enseignement	Équipement de santé	Équipement sportif	Mosquée	Espace vert
Oujda	14%	10%	10%	14%	4%
Berkane	10%	6%	20%	7%	5%
Jerada	13%	8%	50%	22%	5%
Nador	10%		5%		1%
Bouarfa	33%			40%	
Total	13%	8%	12%	11%	4%

Source : Etude d'évaluation de la mise en œuvre des documents d'urbanisme de la région de l'Oriental, année 2002, Direction de l'Urbanisme

Malgré leur couverture en document d'urbanisme réglementaire, Rabat et Casablanca ont accumulé durant le siècle passé plusieurs carences et insuffisances. Leur développement urbain a provoqué des dysfonctionnements, non seulement du point de vue de la qualité du cadre bâti, mais aussi en ce qui concerne la qualité des services urbains. Les causes sont multiples, il y'a d'abord la nature des documents d'urbanisme que même les professionnels reconnaissent comme étant complexes et rigides, la multiplicité des acteurs de la planification urbaine et une « insuffisance de la gouvernance » due en grande partie à la pléthore institutionnelle et au mélange des rôles des acteurs publics de la gouvernance urbaine²².

Parmi les manifestations du décalage entre l'urbanisme formel et l'état d'urbanisation de Casablanca : l'expansion incontrôlée de la ville, son déficit en équipements, la prolifération de l'habitat insalubre, la crise des transports publics et l'absence de vision de développement de la ville. Pour Rabat qui a connu depuis le début du siècle dernier diverses dynamiques ayant favorisé les disparités économiques, sociales et physiques, confirmant ainsi un développement inégal dans le système spatial. Les inégalités spatiales ont souvent été appuyées de choix politiques s'étant exercés sur cette ville, allant même jusqu'à faire d'elle une organisation discriminatoire et ségrégative (Dietrich, 2014).

Au fil des années, l'hégémonie de l'approche sécuritaire matérialisée par un continuum des rapports de pouvoir et de dominance sur la ville par le plan, laisse place à une approche favorisant davantage l'investissement et l'installation des capitaux dans la ville, dictée par la conjoncture néolibérale d'ouverture et d'encouragement de l'investissement.

²⁰Plusieurs études d'évaluation de mise en œuvre des documents d'urbanisme ont été élaborées dans plusieurs régions, qui ont démontré un faible taux de réalisation des équipements collectifs. Nous avons consulté, en plus de l'étude d'évaluation de la mise en œuvre des documents d'urbanisme dans la Région du Grand Casablanca, celles relatives à la Région de l'Oriental et à la Région de Rabat Salé Zemmour Zaer.

²¹Évaluation de la mise en œuvre des documents d'urbanisme de la Région de Rabat Sale Zemmour Zaer, Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement et de l'Espace, 2008, p 7

²²A. Moujahid, thèse de doctorat en Aménagement et géographie sous le thème « Le gouvernement du grand Casablanca à l'épreuve de la gouvernance », Université Montpellier III- Paul Valéry, 2008

3- La dérogation : une réponse à une nouvelle structure d'opportunité dans les grandes villes marocaines

Depuis le début des années 2000, la planification urbaine réglementaire a été mise en veilleuse dans les grandes villes marocaines. Les plans d'aménagement, qui n'avaient pas pu répondre réellement aux besoins en matière d'équipement des villes, étaient en plus, devenus caducs. Les décideurs ont décidé de dépasser les contraintes réglementaires des plans d'aménagement afin d'« encourager l'investissement » et de « promouvoir le développement » au sein de la capitale économique à l'avenir prometteur. Ceci a été rendu possible grâce à la dérogation urbanistique qui se limitait à ses débuts aux projets majeurs à envergure nationale et était étudiée et décidée par une commission nationale²³. Elle a par la suite été confiée en 2003, aux walis des régions qui sont chargés de diriger personnellement les travaux d'une commission devenue régionale. Ceci afin de donner corps aux orientations contenues dans la lettre royale adressée au Premier Ministre le 9 janvier 2002 au sujet de la gestion déconcentrée de l'investissement. Cette commission est composée en plus du Wali, : du Gouverneur de la préfecture ou de la province concernée ; du Directeur du Centre Régional d'Investissement ; du Président de la commune concernée ; du Directeur de l'Agence Urbaine chargé du Secrétariat ; et du Responsable régional du département administratif concerné par l'investissement, est chargée de l'étude et de la prise de décisions relatives aux demandes de dérogations en matière d'urbanisme.

Les circulaires relatives à la dérogation²⁴ stipulent que les projets d'investissement qui peuvent en bénéficier doivent avoir des retombées économiques, sociales ou urbanistiques sur la ville. Cependant, plusieurs études ont démontré les débordements de cette pratique sur des projets à caractère immobilier, qui génèrent des emplois saisonniers et qui ne présentent pas de réelles opportunités ni pour les habitants ni pour la ville de Casablanca.

En effet, le rapport de la Cour des comptes de 2010 souligne un recours excessif aux dérogations « *Durant la période allant de 2005 à 2009, sur 1214 projets déposés en dérogation, 534 ont reçu l'accord de principe. Ainsi, une superficie de 5 340 ha a fait l'objet de dérogation, soit 21,4 % de la superficie totale du Grand Casablanca.*²⁵ ». En précisant que (64 %) des avis positifs ont un caractère immobilier, alors que les projets industriels et touristiques ne représentent que 15 % et 20 % respectivement. Selon le même rapport, les dérogations à Casablanca « *ne sont pas soumises à des critères communs* » parce qu'il y aurait des demandes qui ont fait l'objet de traitement « *privilegié* ». Ces propos sont appuyés par le rapport du PNUD et du conseil Consultatif des Droits de l'Homme sur le « *Pacte international relatif aux Droits économiques, sociaux et culturels et Objectifs du Millénaire pour le Développement* » publié en 2010 qui qualifie la dérogation d'un assouplissement insuffisamment encadré qui a affecté négativement la planification urbaine et la cohérence du développement urbain.

²³« *Un début de réponse est fourni par la circulaire n°254 sur les autorisations de lotir et de construire signée en février 1999 par le nouveau ministre chargé de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Dans le but d'instruire plus de souplesse et davantage de célérité dans l'instruction des demandes de lotir et de construire des groupes d'habitation et afin de relancer les investissements dans le secteur immobilier, la circulaire n 251 crée une Commission ad hoc chargée d'instruire les dossiers en souffrance. Compte tenu de ces lacunes le régime juridique des dérogations va connaître des modifications majeures en 2001 et surtout en 2003 avec la circulaire interministérielle conjointe entre le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme. La circulaire 3020/27 est venue pour renforcer le rôle du Wali (Préfet de région) dans la gestion des dossiers d'investissement immobiliers. Elle met en place une commission présidée par le Wali et composée de directeur du Centre Régional d'Investissement et du président du conseil communal concerné. Le Directeur de l'Agence urbaine assure le Secrétariat de la commission.* » Abouhani, A, « Enjeux et acteurs de la gestion urbaine », Codesria, Dakar, 2002, p 85- 87.

²⁴Circulaires ministérielles n° 254 du 12 février 1999 et n° 622 du 08 mai 2001 ; circulaires conjointes n° 3020/27 du 04 mars 2003 et n° 31/10 098 du 06 juillet 2010.

²⁵Rapport annuel de la cour des comptes, volume 1, 2010, p 336

La dérogation a permis d'investir des sites à grand potentiel paysager, naturel, géographique ou patrimonial, jusqu'alors délaissés ou mal traités (en l'occurrence des portions remarquables du littoral et des espaces boisés), afin de promouvoir leur attractivité et leur rentabilité. Ces espaces d'exception se prêtent d'autant plus facilement à des montages juridiques et financiers qui recourent à des mécanismes dérogatoires. La dérogation est ainsi devenue un outil d'urbanisme à part entière, venue combler les carences de la planification urbaine classique.

Le nouveau SDAU de Casablanca n'a pas manqué de mentionner les éventuels impacts d'un laisser-aller de la part des autorités, face à la pression continue des investisseurs, pour investir des sites qui représentent des ressources rares, dont Casablanca aura besoin dans le futur voire à titre pérenne. « *Les investisseurs sont souvent en position de force pour exiger les sites les plus remarquables, qu'ils "privatisent" au profit de leurs opérations. Il faut trouver le juste équilibre entre l'accueil à réserver aux investisseurs et la réservation sur le long terme des espaces qui doivent profiter à tous.* » (Projet de diagnostic et enjeux de développement AUC /IAURIF, 2006, p 317).

Par le fait de la dérogation, plusieurs orientations des schémas directeurs et de leurs dérivés ont été simplement abandonnées. La dérogation a permis d'introduire l'investissement privé dans le développement de grands projets urbanistiques qui ne sont pas uniquement à caractère résidentiel. Plusieurs projets qui ont fait l'objet de dérogation sont de composition mixte qui regroupe plusieurs secteurs d'activités, en l'occurrence : le tourisme, le commerce, les services et le logement. Grâce à la dérogation, plusieurs avantages sont accordés aux investisseurs privés en termes de densité, de surface de plancher, de nombre d'étage ou de changement d'affectation.

Ces projets portent sur des terrains de très grande valeur immobilière et suggèrent la présence d'opportunité foncière. La préfecture d'arrondissement Casa-Anfa par exemple, qui a fait l'objet d'un grand nombre de dérogations urbanistiques !!!! de projets avec une composante de « services » est l'une des zones dont le loyer des bureaux est le plus cher à Casablanca.

Les grandes hauteurs autorisées dans le cadre des projets de dérogation pour la construction des tours peuvent se faire en parfait contraste avec l'environnement existant. Il s'agit souvent de plusieurs centaines de mètres carrés de planchers supplémentaires accordés aux investisseurs sans que la ville en tire un quelconque bénéfice. Ceci en plus du risque de sur-densification de certaines zones, sans qu'il y ait une prise en considération des besoins de la population en services publics, entraînant une dévalorisation du paysage urbain. Ceci génère inévitablement des surcoûts des équipements, infrastructures, superstructures et services de base qui doivent être pris en charge par la collectivité sans que l'investisseur assume sa part de la responsabilité.

Ces projets implantés sans cohérence risquent de se compromettre les uns les autres, en asphyxiant le marché immobilier de produits similaires concurrentiels, notamment en ce qui concerne les composantes de résidences et de bureaux de haut standing qui sont des offres nouvelles au Maroc.

Conclusion :

Sous la pression de l'exode rural, de l'urbanisation massive et des retards infrastructurels, la gestion des grandes villes marocaines par le « plan » a prouvé ses limites. Plusieurs générations de documents s'y sont succédées sans pour autant pouvoir cadrer l'évolution de la ville ni répondre à ses principaux besoins en équipements et en infrastructures de base. En effet, la production de la ville s'est faite de façon principale selon des logiques de pouvoir : des politiques coloniales, excluantes et inégalitaires (Catusse, 2006) à l'égard des migrants ruraux installés dans les bidonvilles, à un urbanisme de contrôle (Bogaert and Zemni, 2011) en réponse aux contestations populaires principalement perpétuées dans les bidonvilles dans les années 1980. La production urbaine vers les années 2000 devient fortement contrôlée par le pouvoir capitaliste (Harvey, 1976).

La solution préconisée par les décideurs, qui est celle de maitre en place une procédure de dérogation, a permis de dépasser partiellement ce blocage. Cependant, les projets étudiés au cas par cas par une commission régionale, même s'ils répondent aux critères fixés par les circulaires sur la dérogation en termes de retombées sociales, économiques et écologiques, ne permettaient pas d'inscrire les politiques d'aménagement dans une perspective territoriale qui soit réfléchie et durable. Cette pratique génère un mode de production de l'urbain sans vision et sans cohérence d'ensemble. Les projets de dérogation expriment ainsi une indépendance des importants acteurs économiques dans la création de morceaux de villes, de manière autonome vis-à-vis des orientations de la planification urbaine traditionnelle.

Bibliographie :

ABBADI A, « urbanisme et gestion urbaine au Maroc : analyse et évaluation des aspects juridiques », Mohammaedia, 2001.

ABOUHANI A. « La planification urbaine au Maroc : rigueur normative et espace urbain fragmenté », in BADUEL P.R. (dir), Chantiers et défis de la recherche sur le Maghreb contemporain, Tunis/Paris, IRMCK/Karthala.

ABOUHAI A, « Enjeux et acteurs de la gestion urbaine », Codesria, Dakar, 2002, p 85- 87

ALJEM S, « Projets urbains enjeux et défis au Maroc et en Allemagne », Rapport de stage sur « le développement urbain » en Allemagne, Publication en ligne sur le site web : www.baladiya.eu/fr

ALJEM S, « politique des grands projets et gouvernance urbaine à Casablanca » thèse de doctorat en aménagement et urbanisme soutenue à l'INAU, 2016

ALLAL A, « Développement international » et « promotion de la démocratie » : à propos de la « gouvernance locale » au Maroc », L'Année du Maghreb, III | 2007, 275-296.

AMIN S, (1973), *Le développement inégal, Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, Editions de Minuit, Paris, pp.60-80.

BADUEL P.R, « *La planification urbaine au Maroc* » in « Chantiers et défis de la recherche sur le Maghreb contemporain », Karthala, 2009, p 288- 302

BKIRI I., « La Politique de la Ville, le développement territorial et l'intégration urbaine : Cas de Douar El Kora » thèse de doctorat en Géographie, soutenue à l'Université Hassan II de Casablanca, 2017.

BOURDIN A., M.P. LEFEBVRE et P. MELÉ (dir.) « Les règles du jeu urbain. Entre droit et confiance », Descartes et Cie, 2006

CHOUIKI M., « La ville Marocaine : Essai de lecture synthétique » Ed Dar Attaouhidi, 2011 : « Intégration à la ville et services urbains au Maroc » INAU.

ÉCOCHARD (MICHEL). Casablanca, le roman d'une ville. Paris : Éditions de Paris, 144 p.

ES-SALLAK. N, « Dérogations en urbanisme et rapports de pouvoirs au Maroc -Cas de la ville de Fès- », thèse de doctorat en urbanisme, gouvernance urbaine et territoire, à l'institut national de l'aménagement et urbanisme, mars 2016

FOURNIER J.M. et RAOULX B. (2003), « La géographie sociale, géographie des inégalités », In *CRÉSO*, n° 20 - Université de Caen, pp.25-32

IRAKI A., 2003, Des notables du Makhzen à l'épreuve de la « gouvernance ». Elites locales, gestion urbaine et développement au Maroc, Paris/Raba, L'Harmattan/INAU.

MOUJAHID. A, thèse de doctorat en Aménagement et géographie sous le thème « le gouvernement du grand Casablanca à l'épreuve de la gouvernance », Université Montpellier III- Paul Valéry, 2008,

NACIRI. M., «L'aménagement des villes peut-il prévenir leur soubresauts? » in Etat, ville et mouvements sociaux au Maghreb et au Moyen Orient. Paris l'Harmattan

RACHIK. A, « La Politique urbaine sous le protectorat: le cas Henri Prost et Michel Ecochard » /; In : *Le Maroc au XXe siècle : fresque historique des hommes, des femmes et des grands événements du siècle*, Casablanca : Oum éditions, 2001

RACHIK .A, « Périphérie, émeutes et politique urbaine : le cas de Casablanca » / Abderrahmane Rachik, ; In : *Horizons maghrébins : le droit à la mémoire*, n° 25-26 (1994)

RACHIK. A, « Politiques urbaines et espace bidonvillois au Maroc, le cas de Ben M'sik à Casablanca » Thèse de 3ème cycle en géographie et aménagement urbain, Université Lyon II, 1985.

Pour une Nouvelle Capitale du Royaume

Rachid Boufous
Architecte-Urbaniste, Rabat, Maroc

Introduction

La métropole de Rabat-Capitale se trouve actuellement à un tournant important de son évolution urbaine. Elle développe un modèle urbain de plus en plus complexe et croissant dont les effets ne cessent de remodeler l'espace et la société. Rabat en tant que capitale n'occupait qu'un espace relativement restreint, dominant l'embouchure du Bouregreg, est devenue en l'espace d'un siècle, un grand espace urbain s'étendant sur quelque 118 Km².

Sa morphologie urbaine est foncièrement marquée par le développement linéaire initialement prôné par le Schéma Directeur d'Aménagement Urbain profitant de l'infrastructure existante. Les projections envisagées par ce document sont pour la plupart dépassées à l'heure actuelle. De nouveaux territoires, situés principalement en périphérie, imposent aujourd'hui des interactions avec le centre constitué du tissu hérité du protectorat.

Par ailleurs la ville de Rabat a connu de multiples mutations urbaines avec l'émergence de nouveaux quartiers et de territoires « intra-muros » aux fonctions imprécises et nécessitant des réponses claires en matière de vocation.

A cet effet le plateau d'Akreuch fait partie de ces nouveaux territoires émergents situés à l'intérieur de Rabat. Il est appelé à remplir dans les prochaines décennies un rôle prépondérant dans l'extension et le développement de la Capitale. Les multiples tentatives de planification urbaine initiées sur ce territoire, ont montré leurs limites en termes de faisabilité, d'opérationnalité et mise en œuvre.

Les décideurs publics, autant que les opérateurs ou les propriétaires fonciers, sont aujourd'hui convaincus de l'intérêt de trouver un « sens urbain » au développement de ce nouveau territoire qu'est le Plateau d'Akreuch, mais ils partagent également la même inquiétude quant à l'absence d'une vision stratégique claire et d'instruments leur permettant d'évaluer l'opportunité et l'impact des investissements qui se présentent, par rapport à l'objectif de développement durable de ce territoire émergent.

Ce contexte justifie pleinement l'engagement d'une nouvelle démarche de planification visant la mise en cohérence du développement du Plateau d'Akreuch et de sa mise à niveau urbaine. Cette démarche permettra de :

- Proposer de nouvelles actions à même de répondre aux besoins des futures populations du plateau et de la ville ;
- Assurer une complémentarité entre la capitale et ce centre émergent ;
- Inscrire, au-delà des limites administratives, une vision cohérente intégrant aussi bien cette nouvelle extension urbaine que les grands projets structurants, en palliant en partie aux insuffisances et disparités spatiales et sociales que connaît la Capitale.

Au cours de 30 dernières années, l'agglomération de Rabat a subi une profonde mutation.

Rabat, Capitale du Royaume officiellement depuis 1912, est confrontée à un très grand nombre de défis. Sa fonction première, administrative, lui impose une très grande attractivité, ce qui l'obligera dans le futur à mettre en place des infrastructures d'accueil conséquente, si elle désire tenir son rang parmi, les autres capitales internationales.

Un vaste programme de mise à niveau urbaine a été lancé depuis trois ans intitulé « Rabat Ville des Lumières ».

De grands projets sont de réalisation comme l'aménagement de la vallée du Bouregreg, le Grand Théâtre, la Marina. De nouveaux quartiers sont ouverts à l'urbanisation. Toutefois la Capitale du Royaume fonctionne toujours sur un schéma d'occupation des sols et de mobilité urbaine assez ancien.

Toutes les fonctions administratives restent centralisées dans le quartier des ministères, même si une lente migration de ces fonctions vers Hay Ryad, tente de réduire cette centralité.

Mais Rabat a besoin d'une nouvelle Vision, à long terme, pour être en phase avec son siècle. Et cette vision passe par la création d'un nouvel espace urbain, apte à recevoir toutes les ambitions d'une ville millénaire.

Le plateau dans l'agglomération : le dernier espace périphérique de Rabat en 1990 devient le dernier espace central de l'agglomération capitale du XXI^e siècle

Au cours de 30 dernières années, l'agglomération capitale a subi une profonde mutation, dont les schémas suivants rappellent les étapes :

1990 : La fonction capitale était encore strictement limitée à Rabat. Cette ville était séparée de Salé par la vallée du Bouregreg, qui était avant son aménagement, un lieu plutôt répulsif, occupé par des fonctions urbaines les moins nobles : décharges, cabanons, espaces de garages des engins de travaux publics, terrain vague où se passait l'examen du permis de conduire, installation militaires, décharges d'Oulja et d'Akreuch.

La ville de Rabat était loin d'occuper tout son site : Le quartier administratif d'Agdal était en début de transformation, l'aménagement de Hay Rad commençait.

Les voiries structurantes étaient les routes nationales parallèles au littoral et la seule voie radiale était celle de l'avenue des Zaer. Dans cette configuration, le plateau d'Akreuch était un vaste terrain périphérique, éloigné et mal relié au centre, et voué à une occupation très faible par des résidences de haut standing, profitant du calme et du paysage magnifique.

2005 : L'image de l'agglomération a complètement changé. Le projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg (2004) concrétise la volonté de relier les deux villes et de les articuler autour d'un ambitieux programme d'espaces et d'équipements publics. Plus à l'Est, la ville nouvelle de Sala Jdida est réalisée. Hay Ryad s'étend jusqu'à la ceinture verte, et Temara se développe au sud de celle-ci.

Une nouvelle voie structurante. La rocade « autoroutière » dessert les quartiers et les implantations de l'Est de la ville, qui occupent maintenant la quasi-totalité de son site naturel. Dans cette configuration, le plateau d'Akreuch est considéré comme le dernier site de la Commune de Rabat pouvant accueillir des programmes d'habitat de moyen standing, qui auraient permis d'accroître la Commune, avec l'espoir, un peu illusoire, que cette offre importante fasse baisser les prix.

La deuxième vocation du plateau n'est plus la résidence à faible densité, mais une occupation optimale du sol par l'habitat (et naturellement les services de proximité qui l'accompagnent). C'est ce que proposait le plan d'aménagement de 2008.

2020 : Quinze ans plus tard, l'agglomération capitale a clairement et irrémédiablement débordé de son site naturel. Les éléments marquants sont.

Les développements de Technopolis (sur territoire Slaoui, mais dont les nombreux cadres viennent de Rabat), l'ouverture à l'urbanisation d'El Menzeh, pour la résidence aisée ; l'aménagement de Tamesna, pour l'habitat social, l'aménagement de Aïn Aouda, pour les classes plus défavorisées.

Aux extrémités sud et nord de cette agglomération, des projets annoncent le développement et la requalification de Skhirate et de Bouknadel-Plage des Nations. Une université internationale vient augmenter la compétitivité de l'agglomération. L'autoroute de contournement (A1) relie tous ces espaces urbains complémentaires et ses jonctions en ouvrent d'autres (accès au Plateau de Oum Azza).

Dans cette nouvelle organisation de l'agglomération, dont les éléments sont réalisés ou amorcés, le site d'Akreuch a de nouveau changé de vocation : ce n'est plus un espace périphérique voué à une occupation durable par des résidences, ni l'espace d'extension de l'habitat, mais le dernier espace central de l'agglomération, où il faudrait accueillir les équipements symboliques de la future capitale.

2040 : Si on prolonge les tendances vers 2040, on voit s'esquisser une agglomération dont presque un tiers de la population serait situé le long de la nouvelle autoroute de contournement : Développement de Technopolis vers Arjat, mise en valeur de la phase « El Menzeh El Kebir » du plan d'aménagement global de la vallée du Bouregreg, urbanisation du plateau de Oum Azza (et construction d'une pénétrante vers le centre-ville qui sera la première pour tout le trafic venant de la moitié nord du Royaume), occupation du Plateau d'El Menzeh et des versants donnant sur le lac par la résidence de haut standing et les palais des chefs d'Etat amis, triplement de la population de Aïn Aouda et constitution d'un nouveau pôle d'activités industrielles, fin du projet de Tamesna (prévu pour plus de 200.000 habitants), développement du pôle Aïn Attig, Oued Iquem, Skhirate, etc.

La croissance de l'agglomération sera périphérique et le plateau d'Akreuch se confirmera comme le dernier pouvant accueillir des équipements publics et privés à haute symbolique centrale, en raison de sa position et de son site magnifique.

Dans cette perspective, le plateau d'Akreuch apparaît clairement comme un espace stratégique, le dernier à pouvoir recevoir un aménagement digne de la capitale d'un grand Royaume à fort rayonnement international.

Le plan de 2008 ne correspond pas à cette vocation, qui n'était pas aussi clairement marquée il y a dix ans.

Vocation, principes, et programme d'aménagement du Plateau d'Akreuch

Lorsqu'on parle des besoins en équipements centraux, dans une perspective à long terme (environ vingt ans) il faut aussi tenir compte de leur zone d'influence et de rayonnement. Il y a des équipements centraux à l'échelle de l'agglomération de Rabat Salé, ceux qui correspondent aux besoins de l'ensemble national, et ceux qui répondront au rayonnement international de Rabat.

Pour les premiers, ils découleront de la nécessaire décentralisation interne à l'agglomération, car les structures centrales de deux villes se prêtent malaisément à des transformations d'envergure ; les

besoins au niveau national ont provoqué la création de deux nouveaux centres ministériels et administratifs, le premier vers l'Agdal, le second vers Hay Ryad.

Ces deux sites sont aujourd'hui saturés et il n'est pas douteux que de nouveaux besoins vont encore se faire sentir au cours des 20 ou 30 années prochaines. Quant au rayonnement international de Rabat, il dépend de deux options fortes qui ont été prises et qui sont en début prometteur de réalisation :

- la définition d'une vocation culturelle internationale d'une part, amorcée par le Grand Théâtre devra être appuyée au cours des années à venir par d'autres institutions prestigieuses ;
- la politique marocaine d'ouverture sur l'Afrique et le rôle assumé par le Royaume de pivot et d'articulation entre l'Europe et ce continent. Cette ambition conduira sans doute à accueillir dans la capitale quelques institutions de portée internationale, au sein de l'UA, de la CEDEAO ou d'autres groupes régionaux.

Une grande métropole à rayonnement international ne peut pas aujourd'hui identifier tous les besoins du futur. Mais elle peut à coup sûr prévoir qu'elle ne pourra pas réaliser ses ambitions sans disposer d'une plateforme foncière de qualité, disponible pour réaliser les opportunités qui s'offriront.

Une partie de ces programmes pourra encore se développer dans la vallée du Bouregreg, mais les deux séquences centrales de celle-ci sont en voie de saturation avec les projets engagés, et la troisième séquence n'a pas vocation à devenir un zone centrale, en raison des difficultés géotechniques et des risques d'inondation, qui limitent la zone constructible à une étroite bande au pied du versant de Salé (rive nord) dans une partie du site qui devrait être valorisée par l'aménagement d'un lac dans la partie inondable, projets dont le financement restera très problématique.

A cet égard, le plateau d'Akreuch peut préfigurer la Nouvelle Capitale du Royaume du Maroc, et ce, en accueillant un nouveau développement urbain qui serait en phase avec les ambitions internationales de Rabat.

Pour illustrer les propositions de principe de l'alinéa précédent, on peut évoquer quelques éléments qui pourraient amorcer l'aménagement du plateau d'Akreuch, éventuellement, au moyen terme :

- Un Nouveau Quartier Administratif pour les Ministères
- De Grandes Institutions Nationales et Internationales
- Un Centre International de Conférences
- Un Parc International des Expositions
- Une Zone Hôtelière
- Un Centre d'Affaires
- Un Grand Parc ouvert sur la Vallée du Bouregreg
- Une Cité Diplomatique.
- Un nouveau quartier central moderne, doté d'une architecture prestigieuse, associant des commerces des bureaux et de lieux de récréation modernes, selon les standards du XXI^e siècle.

Cette liste n'a qu'une valeur d'illustration, montrant ce que le passage d'une agglomération de 2,2 millions à 3,5 millions, avec une augmentation des niveaux de vie, va susciter des besoins considérables.

Disposition de mise en œuvre

Compte tenu de l'importance des enjeux, une telle opération nécessite pour son management la création d'une entité spécifique dotée de l'autonomie et des pouvoirs nécessaires lui permettant, notamment de piloter les études et les travaux d'aménagement du Plateau Akreuch, à l'instar de la Vallée du Bouregreg, des villes nouvelles de Zenata et de Mazagan, de Casa-Anfa, etc.

Cette entité devrait être dotée de prérogatives de la puissance publique en matière d'urbanisme, permettant de prendre le contrôle de toute construction, d'exproprier, de disposer d'un droit de priorité (préemption) lors des ventes privées, à l'instar de la vallée du Bouregreg et de Mar-chica. L'une des premières missions à lancer serait d'élaborer, avec une équipe réellement interdisciplinaire, une étude visant à définir le plan global d'aménagement (qui est un document directeur, sans valeur juridique, mais servant de guide et de référence pour l'établissement des PA réglementaires au fur et à mesure des besoins).

Pour mener les études nécessaires à ce grand projet, sa Maitrise d'Œuvre devra être confiée par voie de concours à une équipe pluridisciplinaire regroupant architectes, urbanistes, environnementalistes, paysagistes, géographes, sociologues et bureaux d'études techniques.

Par ailleurs, le découpage foncier du Plateau Akreuch se présente sous forme de plus de quelques centaines de parcelles, représentant certainement plusieurs milliers de propriétaires. Une grande partie de ces propriétaires, qui habitent de grandes résidences sur le site, sont plus soucieux de conserver la qualité du cadre de vie plutôt que de réaliser des lotissements à court terme.

La réussite d'un aménagement rapide et opérationnel du Plateau Akreuch passe par la maîtrise de son foncier à travers une stratégie innovante, déjà éprouvée à l'occasion d'opérations similaires (droit de priorité ou de préemption étatique lors des transactions privées, ou expropriation et constitution progressive d'une réserve foncière publique.)

Pour ce qui est du financement, les coûts importants de réalisation des infrastructures et des aménagements nécessaires pour le développement urbain du Plateau Akreuch ainsi que ceux des études devront être approchés au plus tôt afin de mettre en place un montage financier qui fait contribuer les propriétaires aux coûts d'aménagement des terrains.

Au sein de l'agglomération capitale du Royaume et compte tenu des perspectives de son développement, le Plateau d'Akreuch apparaît comme un site d'importance stratégique, pivot entre la zone centrale où se trouvent les principales activités et la zone périphérique d'extension future.

Les nouvelles options de développement de Rabat, pour le début du XXI e siècle comprennent deux nouvelles vocations fortes : faire de Rabat un haut lieu de la culture au niveau international, et renforcer la politique du Royaume au sein de l'ensemble africain. Ces deux vocations pour se concrétiser auront besoins d'un espace central prestigieux où implanter des équipements les plus symboliques. Le plateau d'Akreuch est le dernier espace central qui répond ces conditions.

Il devrait donc être aménagé, sur le long terme de façon à valoriser sa position et à la mettre au service des grandes ambitions de développement affichées par la capitale.

Sans émettre aucun jugement sur sa qualité intrinsèque, on peut estimer que le plan d'aménagement de 2008 qui couvre la totalité du Plateau ne s'intègre pas dans le modèle de développement qui est en train de se mettre en place dans la capitale. En outre, il arrive aujourd'hui à l'échéance de validité fixée par la loi 12-90, qui est de 10 ans (à noter qu'un nouveau PA qui couvre uniquement le 1/3 du territoire du Plateau suit la procédure d'homologation et l'enquête publique est passée fin 2018 et ce nouveau PA sera homologué incessamment).

Compte tenu de ces conclusions, il y a lieu de considérer qu'il s'agit d'un site et d'un projet d'intérêt national, et qui ne peut pas être aménagé aux moyens des seules dispositions de droit commun (lois 12-90 et 25-90 relatives à l'urbanisme et aux lotissements, adoptées il y a presque trente ans).

Il serait aussi judicieux de créer une institution ad-hoc, qui serait chargée de l'aménagement et de la mise en valeur de ce territoire, et de la doter de pouvoirs lui permettant d'organiser et de contrôler son aménagement en fonction des besoins de niveau supérieur.

En définitive, on peut affirmer sans l'ombre d'un doute que la ville fonctionne correctement, quand les différents acteurs sont intéressés, et y trouvent leur compte du point de vue social, économique et culturel.

Ainsi, la ville « ne se décrète pas ». La ville se crée d'abord suite à une vocation claire, et à une fonction tout aussi clairement affichée.

Innovation Organisationnelle, Innovation Technologique : Quels Enjeux pour la Gestion de la Conception Architecturale ?

**Jihane Bouachrine, Architecte Doctorante
Pr. Khalid El Harrouni
Ecole Nationale d'Architecture de Rabat, Maroc**

Résumé

Cet article traite de la gestion du projet architectural dans sa phase conceptuelle à travers le concept de l'innovation organisationnelle ou managériale, ses défis et perspectives. Il propose un état de l'art des idées, processus et outils supportant les activités collaboratives dans le domaine de la conception architecturale inspiré des méthodes utilisées dans les industries productives. En vue des changements organisationnels des organisations, nous retenons deux enjeux partagés, à savoir la coopération dans les activités de conception, et le recours à une structure d'utilisation de la technologie de l'information et de la communication. Nous mettons l'accent sur les positions théoriques oscillant entre validation et déni de l'implication des trajectoires technico-organisationnelles dans le changement du processus de la conception architecturale.

Mots Clés : Conception architecturale, Gestion du projet, Innovation organisationnelle, Technologies de l'Information et de la Communication, Building Information Modeling (BIM).

Introduction

Le processus d'élaboration du projet architectural dans sa phase conception n'est pas linéaire, mais dynamique. La conception en architecture repose sur des relations interpersonnelles. La solution émergente dans la conception est le résultat d'une démarche itérative qui consiste à résoudre un nombre augmentant de problèmes (l'augmentation de la complexité des projets, du contexte réglementaire et des techniques) par différents acteurs impliqués dans cette phase de conception. Ce nombre important d'intervenants potentiels conduit à la formation de nouveaux métiers qui s'ajoutent à celui d'architectes, bureaux d'études ou économistes.

La gestion de ce nombre d'intervenants d'origines disciplinaires différentes ainsi que le rapport contradictoire et convergent nécessite l'intégration de nouveaux paramètres de nature organisationnelle, technologique et managériale. Ces paramètres s'appuient sur des processus et des outils innovants, et entraînent des besoins concomitants accrus de gestion de compétences pour un bon avancement de la conception. La codification des règles d'interactions étant absente, les procédures de coordination dans cette phase sont peu formalisées.

Ce changement dynamique des méthodes et outils de travail collectif dans la phase conception en architecture nécessite une interdisciplinarité dans la recherche des concepts, permettant de comprendre les sciences de l'organisation et les nouvelles méthodes de management assurant une dimension collective de l'activité conceptuelle d'une part, et les innovations technologiques et l'importance des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans la transformation des processus de conception d'autre part. Nous ajouterons à cela une autre condition sine qua non pour pouvoir prétendre s'armer de concepts permettant la réalisation d'une tournure dans les méthodes de gestion des connaissances dans la phase conception, celle de prendre en considération les modèles représentant le travail collectif du processus et les outils tenant compte des travaux de spécialistes dans d'autres domaines que l'architecture, notamment ceux des informaticiens et des managers.

Cet article s'intéresse à la contribution des spécialistes dans les organisations à travers la dimension collective et les nouvelles technologies. Il confond les notions de «gestion» et de «management». Si La gestion de projet renvoie au problème de la conception d'une réalisation à venir (coûts, délai, risques...), la notion de «management de projet», elle, est considérée comme plus large et se définit comme l'ensemble des actions engagées par une organisation afin de mener un projet à bien. Un projet est une «*création collective, organisée dans le temps et l'espace, en vue d'une demande*» [Ecosip, 1993, p. 18] (1).

L'histoire de la gestion de projet dans la conception du projet architectural

La gestion de projet architectural date d'une époque où les hommes commencent à établir une représentation intellectuelle prédictive des ouvrages à réaliser. «*Dans le monde architectural à la fin du moyen âge, le «bricolage» se révèle de plus en plus inopérant dans l'acte de création face à la diversification des matériaux utilisés, au nombre croissant de corporations professionnelles de plus en plus spécialisées ou aux nouveaux modes de construction*» [Boutinet, 1999, p. 10] (2). Grâce à une préparation engagée en amont, le travail de conception n'est plus improvisé, il devient rationnel. «*Le concept de projet était encore étranger à la pensée médiévale marquée, comme la mentalité de la plupart des sociétés traditionnelles, par le temps agraire(...) où le présent se veut la réactualisation d'un passé considéré comme jamais révolu*» [op. cit. p. 25]. Le projet précède l'objet.

Au XVe siècle, la théorie du projet apparaît et l'analyse du processus de conception architecturale se fait grâce à Alberti (1404-1472), qui définit l'architecture comme une « chose mentale » dont l'objet est l'art de la vie sociale. La démarche d'Alberti consolide l'esprit de manager les projets d'édifices et de partager les tâches selon les connaissances.

Au XIXe et XXe siècles, [Midler, 1996] (3) adapte à la gestion de projet un modèle basé sur un processus de conception entrepreneurial loin des principes de coopération.

Plus tard, les processus et méthodes de gestion de projet sont adoptés par les ingénieurs avec l'introduction des données socioculturelles comme nouveaux paramètres. C'est dans les années 1960 qu'émerge le modèle du «*Projet Management Institute*» basé sur la gestion de l'innovation à travers la diffusion d'outils de gestion. Ces outils sont définitivement définis à la fin des années 1990, ouvrant le champ à une gestion de projet maîtrisée par ses organisations et son vocabulaire qui rationalise tout effort de conception. Les chercheurs effectuent alors le passage de la R&D (Recherche et Développement) à la RID («*I*» pour innovation) [le Masson, 2001] (4).

En faisant part d'un bref aperçu sur l'histoire de la gestion de projets, plusieurs pistes restent à explorer le long de cet article : la collaboration des acteurs dans la conception, l'évolution des organisations, la coordination entre les phases de la conception, ainsi que les techniques et les outils de gestion de projet dans le cadre des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Le changement organisationnel lié au nouveau processus de la conception architecturale est aussi une partie dont nous allons nous intéresser dans le but de consolider les différents paramètres de réussite d'un projet architectural dans sa partie conceptuelle.

La première partie sera consacrée à l'innovation organisationnelle et le changement dans le processus de la conception du projet. La seconde partie traitera de l'Innovation managériale et ses spécificités par rapport aux innovations technologiques. Enfin, la troisième partie analysera Le changement organisationnel lié aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et le cas du Building Information Modeling (BIM).

1- Gérer le changement dans le processus de conception d'un projet architectural

1-1- L'innovation organisationnelle : une articulation entre les méthodes de management et le métier de l'architecte-concepteur

L'accumulation des risques, notamment économiques, sociaux, politiques, environnementaux, que courent les maîtres d'ouvrage leur impose de mettre en place des outils qui les aident à prendre leurs décisions, de s'entourer d'experts qui relaient, généralement dans l'urgence, leur absence de perspectives et leur difficulté à anticiper.

Sihem Ben Mahmoud Jouini (5), responsable du groupe de réflexion sur le management du projet dans le cadre du projet PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture) et donnant naissance à un ouvrage d'une action de recherche portant sur les facteurs d'évolution des pratiques de projet et de leurs acteurs ; note que dans le monde industriel, les processus de conception et de développement de nouveaux produits sont de plus en plus collectif. *« L'évolution des organisations, se fait simultanément selon deux tendances : une tendance de spécialisation et de concentration sur quelques métiers, et une tendance d'ouverture à des coopérations étroites entre différents spécialistes intervenant dans le processus de conception. La coordination entre ces spécialités et leurs compétences au niveau du projet et son processus nécessite d'adopter des méthodes de management appropriées. Ces démarches sont progressivement adaptées par certains acteurs qui en découvrent les vertus mais aussi leur pouvoir. Car gérer le projet, c'est aussi s'accorder une parcelle de domination supplémentaire sur les décisions. »*

C'est ainsi que l'innovation organisationnelle dans sa dimension collective concerne l'ensemble des intelligences qui interagissent sur la conception du projet tout au long de son élaboration.

1-2- Intelligence de la forme et intelligence des processus

Michel Callon(6) trouve que « L'intelligence de la forme » est inséparable de l'intelligence des processus et qu'il n'y a guère de doute que les ingénieries transforment la trajectoire des projets. Ce sont surtout les secteurs industriels qui ont trouvé importance et légitimité à assurer, et dès les premières étapes du projet, une coopération entre les différentes parties entrant en jeu.

En fait, nombreuses sont les définitions portant sur les ingénieries. Nous avons trouvé les deux plus récentes appropriées dans le cadre de notre travail. Celle du BIPE (les enjeux européens de la maîtrise d'œuvre, PCA, 1993) qui précise que l'ingénierie est tout ou partie des activités, essentiellement intellectuelles ayant des techniques de réalisation et de gestion. Et celle que Paul Vivinis propose dans le cadre du sixième plan (7) : *« ...dans le bâtiment, la fonction ingénierie correspond aux études techniques touchant à la programmation et à la conception de l'ouvrage ainsi qu'à sa réalisation et à sa gestion ; également aux tâches d'organisation et de contrôle du processus nécessaire pour assurer la conformité de la réalisation »*. Est inclus dans ces définitions donc tout acteur qui grâce à ses savoirs communiqués permet l'élaboration du projet architectural. Nous pouvons dès lors mettre le point sur les tâches qui accompagnent exclusivement la maîtrise d'œuvre ainsi que celles situées en dehors (en amont ou en aval) de ces limites traditionnelles qui caractérisent la maîtrise d'œuvre dans son sens restreint, appliqué depuis des années par les spécialistes, sans prendre compte des itérations entre les processus de création d'un objet quel qu'il soit. Michel Callon considère que la création architecturale n'était pas assignable à quelques individus, mais qu'elle était un processus collectif et itératif de mise en relation et d'intégration de points de vue.

1-3- L'innovation organisationnelle, une innovation non technologique de procédés techniques

Les travaux récents de [Birkinshaw et Damanpour et Aravind 2012 a] (8), ainsi que le retour à la typologie intégrée de l'innovation de [Edquist, Hommen et McKelvy 2001] (9), nous conduisent à la définir comme une innovation non technologique de procédés comprenant les pratiques, outils et

procédés techniques de management qui sont nouveaux pour l'état de l'art et destinés à favoriser l'atteinte des objectifs organisationnels ; alors que pour la perspective dite intégrative de l'innovation (the integrative view of innovation), Damanpour suggère que l'adoption d'une innovation organisationnelle ne peut être expliquée qu'en prenant en compte les interdépendances entre ses différents antécédents et les interdépendances avec d'autres types d'innovations (technologiques).

2- L'Innovation « managériale » et ses spécificités par rapport aux innovations technologiques

Dès les années 1960, des recherches comme celles [d'Evan 1966](10), d'[Evan et Black 1967](11), de [Downs et Morh 1976](12) ou de [Daft 1978] (13) se sont intéressées aux innovations qui ne comportent pas de dimension technologique. Ces auteurs introduisent les termes « d'innovations administratives », « d'innovation organisationnelle » [Damanpour et Evans, 1984](14) ; [Ménard, 1995] (15) ; [AyerbeMachat, 2003] (16) ou, plus récemment, « d'innovation managériale » [Birkinshaw et Mol, 2006] (17) ; [Hamel, 2006] (18) ; [Birkinshaw et al., 2008] (19) ; [Damanpour et Aravind, 2012] ; [Jaouen et Le Roy, 2013](20). Les chercheurs comme [Mintzberg 1973] (21) et [Kimberly 1981] (22) établissent les premiers une distinction entre les innovations managériales et « les autres », dont l'innovation technique. Ainsi, pour Kimberly, une innovation managériale se définit comme « *tout programme, produit ou technique qui représente un éloignement significatif de l'état du management au moment où il apparaît pour la première fois et où il affecte la nature, la localisation, la qualité ou la quantité d'information qui est disponible dans un processus de décisions* » [Kimberly, 1981, p. 86]. Damanpour propose de faire des innovations administratives un objet d'étude spécifique et en donne la définition suivante. « *Les innovations administratives se définissent comme des innovations qui impactent le système social d'une organisation. Par système social nous entendons les relations entre les individus qui interagissent les uns sur les autres afin d'accomplir une tâche ou atteindre un objectif spécifique* » [Damanpour, 1984, p. 394]. Toujours dans les années 1980, Van de Ven propose une définition de l'innovation managériale qui connaîtra une certaine notoriété. Pour cet auteur, « *l'innovation managériale est une idée nouvelle qui peut être soit une combinaison d'idées anciennes, soit un schéma qui modifie l'ordre du présent, soit une formule ou une approche unique perçue comme nouvelle par les individus concernés* » [Van de Ven, 1986, p. 591] (23). Dans une conception un peu différente, pour [Harrow et Willcocks 1990](24) ou [Rogers 1995] (25), une innovation managériale est « *une idée, une pratique ou un objet perçu comme nouveau par les individus ou les organisations* » [Rogers, 1995, p. 11]. En synthèse de cette période [Alcouffe 2004] (26) propose la définition suivante: « *une innovation managériale est une combinaison nouvelle des moyens, matériels et/ou conceptuels, déjà existants et/ou nouveaux, par rapport à l'état de l'art de la gestion au moment où elle apparaît pour la première fois et qui permet de mettre en œuvre une technique de gestion qui peut être perçue comme plus ou moins nouvelle par l'individu ou toute autre unité d'analyse la considérant* » .

Dans un article rédigé en commun, [Birkinshaw, Hamel et Mol 2008] (27) s'associent pour donner une nouvelle définition de l'innovation managériale. Ainsi, pour ces trois auteurs, « *L'innovation managériale est l'invention et la mise en œuvre d'une pratique, d'un processus, d'une structure ou d'une technique de management nouveaux par rapport à ce qui est connu dans l'objectif de mieux atteindre les buts de l'organisation.* » [Ibid., p. 825]. Plus loin ces auteurs précisent leur pensée. « *L'innovation managériale est l'introduction d'une nouveauté dans une organisation établie, qui représente un changement organisationnel particulier. Dans son sens le plus large, alors, l'innovation managériale peut être définie comme une différence dans la forme, la qualité ou l'état des activités managériales au fil du temps dans une organisation, où le changement est nouveau ou sans précédent par rapport au passé.* » [ibid., p. 826]

En introduisant la performance comme paramètre, les esprits changent et on commence à mettre un lien entre innovation managériale et innovation technologique. Les théories s'opposent. Alors que les uns [DamanpouretEvan, 1984] avancent que l'innovation managériale est le seul point de performance. D'autres [Le Roy et al, 2012] (28) trouvent que ce n'est qu'ensemble que l'innovation managériale et l'innovation technologique assurent la performance.

Aujourd'hui, il n'y a plus de doute sur la légitimité de l'innovation technologique dans la réussite d'un projet ou d'une firme. Cette reconnaissance se traduit par des apports financiers très importants injectés dans les laboratoires technologiques des entreprises. La reconnaissance de l'innovation managériale, elle, n'est pas faite aujourd'hui. Son apport dans la performance de l'entreprise n'est pas recherché. Aucun laboratoire n'a été créé à cet effet à l'instar des laboratoires spécialisés dans la création et la recherche technologique au sein d'une entreprise.

Qu'en est-il dans le Bâtiment ?

2-1- L'innovation managériale dans la conception architecturale

A l'opposition de la juxtaposition des problématiques dans le processus de gestion du projet dans le secteur industriel, la prise en compte de la part intuitive de la conception dans le domaine architecturale et les singularités des projets (de sa part sociale, sa situation géographique, les us de la population etc), constituent une raison de recherche d'une ouverture à des acteurs différents et un compromis multicritère dans le savoir de la conception. Cette approche collaborative et interactive s'exprime à travers de nouvelles approches managériales qui se basent sur l'intégration de critères tels que la pluralité des réflexions, la pluralité des instrumentations utilisées et la pluralité des technologies adaptées. C'est l'évolution continue de ces nouvelles approches qui constitue l'innovation managériale dans la phase conceptuelle du projet dans le bâtiment ; une singularisation croissante du projet et sa conception est aujourd'hui possible grâce à l'évolution et l'agencement des objectifs des participants à la conception ainsi que la logique de différenciation et de contextualisation des réponses en fonction des particularités de la situation. Aussi, l'accent est-il mis actuellement sur la gestion de la coordination pendant la conception ; la qualité de celle-ci est dépendante de la qualité des informations mobilisées et la qualité des solutions proposées par chaque intervenant. Cette compétence des acteurs s'exprime dans leur pouvoir d'anticipation aux problèmes de conception et leur aptitude de simulation d'un processus pour assurer les choix des paramètres de conception et leur concordance avec la part intuitive de la conception. Plus encore, les « acteurs-concepteurs » (programmistes, architectes maîtres d'ouvrage, gestionnaires etc.) ne se contentent plus dans leurs apports à une conformité propre à leurs savoirs selon un découpage préétabli ou selon le groupe identitaire auquel ils appartiennent (on parle ici de responsabilité formelle), bien au contraire, ces apports sont mobilisés au-delà de leurs responsabilités. Un ajustement est donc fait dans le cadre de l'organisation de la coopération dans la conception architecturale ; d'où l'intérêt d'une forme d'organisation qui tire parti de cette compétence réelle des intervenants dans la conception du projet ; ce qui surenchérit sur la compétence de savoir dans chaque dimension par une compétence de coordination. Cette dernière articule la compétence d'anticipation, la compétence organisationnelle innovatrice et la compétence technique ; la compétence devient un acte collectif qui met en œuvre une compétence globale.

Il nous reste à soulever que dans le processus de la conception architecturale, la logique de la singularité des réponses par rapport à des problèmes spécifiques n'est pas toujours aussi abordée. Il arrive souvent que la spécificité du problème cohabite avec des réponses standardisées qui dépendent elles-mêmes des normes et surtout de l'expression de la demande qui elle, est précise. Le processus de conception est dans ce cas un ensemble de réponses identiques à des situations différentes. Les recherches sur ce sujet donnent lieu à des modèles de raisonnement de la conception plutôt qu'à des modèles d'organisation. Le management du processus de la conception architecturale est aujourd'hui dans une logique d'exploration de nouveaux concepts, adaptés à des

nouvelles méthodes organisationnelles et des nouvelles technologies de l'information et de la communication appelées communément NTIC.

3- Le changement organisationnel lié aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

La vitesse de diffusion des technologies de l'information et de la communication, liée à la coordination et le transfert des connaissances d'une organisation, a un impact non seulement sur les conditions d'assemblage et de traitement de ces informations, mais aussi sur le changement organisationnel et même les compétences des organisations.

Malgré que les positions des auteurs varient entre le refus de cet impact entraînant le refus même d'analyser le rôle des TIC dans les changements organisationnels du système productif d'une part et la volonté, au contraire d'accorder aux TIC des qualités organisationnelles irréfutables d'autre part ; l'évolution de la technologie et celle de l'organisation sont indissociables. Pour sa diffusion, la technologie a besoin d'organisation quant à cette dernière, elle compte dans ses différentes articulations sur la technologie.

La théorie néo-institutionnaliste [Coase, 1937] (29), [Williamson, 1985 et 1995] (30) assigne l'organisation à un ensemble de mécanismes de coordination ayant pour objectif le traitement des problèmes d'information alors que la théorie évolutionniste [Nelson et Winter, 1982] (31), [Dosi, 1988] (32), [David, 1986](33) pense les processus de changement et de diffusion, en particulier le changement technologique.

En combinant les deux types d'approches, d'autres recherches s'appuient sur la co-évolution des TIC et des organisations pour une détermination mutuelle de l'une et de l'autre. Il s'agit d'introduire les TIC dans les mécanismes qui assurent la coordination entre les unités de l'organisation dans l'objectif de développer les procédures et améliorer l'efficacité de l'organisation.

Les caractères des TIC et leur diffusion dépend des organisations elles-mêmes où elles sont introduites et de leurs caractéristiques. Ces caractéristiques constituent les facteurs initiaux du processus de co-évolution des TIC et des organisations dont elles déterminent les trajectoires.

Les TIC agissent sur les organisations en contribuant à agir sur les mécanismes organisationnels et leur mode fonctionnement sans toutefois pouvoir avancer qu'elles puissent aller jusqu'au changement de la structure de l'organisation. La trajectoire de co-évolution des TIC et des organisations ne s'effectue ainsi qu'à l'intérieur de modèles organisationnels et non sur l'ensemble de l'organisation. Ces changements impulsés par les TIC trouvent donc leur limite dans la déformation de la structure des organisations ou le changement de son modèle.

3-1- Les conditions organisationnelles de la diffusion des TIC

Les conditions de la diffusion des TIC jouent un rôle déterminant car elles sélectionnent les technologies introduites, prescrivent leur emploi et délimitent en conséquence le type d'impact organisationnel.

L'architecture des organisations génère des flux entre les unités. L'utilisation et la diffusion des TIC dépendent de la nature des flux et de leur forme. Les outils des TIC constituent un support pour la coordination si toutefois les flux d'information échangés présentent les caractéristiques qui le permettent.

La nature « intensive » en informations des mécanismes de coordination se mesure à la stabilité des flux d'informations échangés entre les unités. Des relations instables entre les unités ne permettent pas de rentabiliser des technologies automatisant la transmission des flux d'information.

Il faut ensuite que les procédures de traitement de l'information soient suffisamment homogènes pour permettre de réutiliser les informations. Les procédures de traitement de l'information peuvent être hétérogènes pour plusieurs raisons. Les nomenclatures servant à codifier les informations peuvent différer d'une composante à l'autre de l'organisation, de même les structures de présentation des documents, les types de logiciels ou d'équipements utilisés. La présence de procédures différentes de traitement de l'information constitue ainsi un redoutable obstacle pratique à l'automatisation des flux d'information entre les composantes organisationnelles par les TIC (34)

Cependant, le caractère « standardisé » des procédures de coordination dépend de la nature formelle ou informelle des procédures qui règlent les rapports entre les unités. « *Il est non seulement difficile mais aussi risqué de les automatiser car les composantes perdraient la souplesse des ajustements mutuels et instantanés que confèrent les interactions informelles en situation d'incertitude* ». [cf. Brousseau et Rallet, 1993, pour une analyse de la diffusion des outils télématiques dans le BTP]. (35)

3-2- L'impact des TIC sur le processus de la conception architecturale

La conception architecturale est passée d'un processus linéaire segmenté, où l'objet du bâtiment est le seul paramètre quantifié, à une conception, où le processus holistique se base sur des échanges mutuels d'une équipe coopérative créant un cycle de vie avec un échange et un transfert de savoir permettant de produire une architecture intégrative.

Au XXe siècle, le concept courant se base sur la rationalisation du processus de conception. Cela se fait à travers le mouvement moderne et la mise en avant de la technologie relative au produit d'architecture dans le processus architectural et bien d'autres domaines. D'après Intel (36) : « *En plus du fait que l'économie informatique va devenir de plus en plus productive, d'autres technologies telles que la reconnaissance vocale, la réalité virtuelle, et l'intelligence artificielle, commencent à paraître possibles. Plus clairement, si la loi de Moore, d'une façon ou d'une autre survivra jusqu'à l'année 2030, le processeur pourra alors surpasser le pouvoir de computation du cerveau humain* ».

Ce concept est controversé par un autre qui se base sur l'intuitif et son intérêt indissociable à la conception. La « conception automatisée » et son processus synthétique sont rejetés, car seuls quelques facteurs de conception pourraient être quantifiés [Howard 1988] (37). En 1960, [Bernard Rudofsky, 1960] (38) dans son livre « Architecture sans Architectes », a défendu le processus naturel de conception et la rationalisation de l'architecture. Christophe Alexander (39) à travers son livre « Essai de la synthèse de la forme » déduit que les premières décisions de conception sont souvent faussement stéréotypées plutôt qu'analysées correctement dans leurs sous-ensembles fondamentaux « indépendants ». Dans sa théorie, Alexander n'a pas pris compte de la capacité de l'ordinateur à décomposer le processus de conception en sous-ensembles où chacun est analysé à son niveau le plus élémentaire.

[Huang 1997] (40) revendique une structure théorique du processus de conception en utilisant ce qu'il appelle les Systèmes d'Information inter Organisationnels dans la conception (SIO) où un modèle 4D appartenant à un site extranet sous forme de base de données est conçu pour le partage des données et la connexion entre acteurs.

[Castle 1999] (41), quant à lui, s'est intéressé aux influences de la TIC sur le modèle de l'agence architecturale émergente relatif au management et à l'organisation. La TIC offre un environnement de management transparent où chaque acteur (client, utilisateur, concepteur, financier etc) constitue avec les autres intervenants l'ensemble des vecteurs actifs d'un système de conception. La technologie sert à transformer les ressources disponibles en objectifs de conception, à amener le nombre requis d'*input* pour produire l'*output*. Dans le processus de conception, le support technologique fournit l'analyse de performance et permet d'étendre les limites de la rationalité organisationnelle [Bakos 1985] (42).

La conception architecturale se réfère à une organisation de démarches conceptuelles de chaque acteur et à la coordination entre ces processus et la technologie, d'une part, et entre les processus à travers la technologie d'autre part. Le savoir de l'ensemble des intervenants dans le processus de la conception architecturale est intensifié par la technologie de l'information et de la communication. Ce savoir dans sa part intuitive du concepteur est appuyé et complété par le réseau organisationnel et numérique. L'architecte intégrateur est de ce fait un acteur créatif appartenant à un système coopératif performant à travers son réseau d'intervenants et sa technologie numérique. Il reste important à mentionner que la restructuration organisationnelle des plates-formes est une condition sine qua non pour une adaptation technologique conforme pour la gestion du projet. Les méthodologies coopératives de gestion du projet architectural numériquement connecté ne sont pas affirmées. Seules sont étudiées et expérimentées les méthodologies et les processus dans les industries productives. Une adaptation possible de ce processus managérial qui a fait ses preuves dans plusieurs secteurs d'activités au domaine architectural reste à prouver.

3-3- Comment concilier entre innovation organisationnelle et innovation technologique en architecture : Le cas du BIM

Le BIM une nouvelle approche de la conception architecturale.

Le travail de représentation de l'idée créatrice de la conception change de format et de contenu. Sa consécration aujourd'hui se manifeste plutôt par une représentation sous forme de maquette numérique, résultat de simulations. Ces changements entraînent des modifications dans la nature des activités des acteurs-concepteurs et les rôles sont répartis différemment. Les technologies du BIM assurent des interventions nouvelles, un mode de collaboration basé sur des pratiques modélisées intégrant les disciplines concernées et les vecteurs informationnels enrichis pour servir dans la phase de conception et les autres phases à venir.

« *Le BIM signifie Building Information Model, Modeling ou Management. Il désigne un dispositif de gestion des informations relatives à la conception, à la construction et à l'exploitation du bâtiment du point de vue de leur modélisation (model, désignant une représentation numérisée de l'ensemble des éléments constituant le bâtiment), de leur processus (modeling, comme démarche et travail de modélisation impliquant plusieurs acteurs) et de leur management (posant la question de l'évolution des modes de coordination et des rapports de pouvoir entre les acteurs.)* » [Bouillon, 2016] (43). « *une nouvelle approche de conception, de construction et de gestion d'un bâtiment. Le BIM n'est pas un objet ou un type de logiciel, mais plutôt une activité humaine qui comporte en définitive de vastes transformations de processus dans le domaine de la construction.* » [BIM Handbook - Eastman et. al, 2008] (44) [traduction libre]. Le BIM désigne donc une maquette numérique 3D et des formes d'organisation de la conception qui se basent sur les changements organisationnels que la maquette assure en interférence avec les bases de données. La maquette numérique intervient dans le changement des modes d'organisation et de collaboration des équipes. La base de référence qui permet l'organisation de cette maquette est le format IFC (Industrial Foundation Classes) grâce à sa capacité d'interopérabilité des outils, il joue précisément un rôle de pivot [Corniou, 2010] (45). C'est un nouveau système de management qui « *fournit un environnement collaboratif global dont l'objectif est de concevoir des produits virtuellement, de gérer leur cycle de vie et de simuler leurs processus de fabrication. Ainsi, tous les processus, de la conception à la maintenance et au recyclage, en passant par le marketing, peuvent exploiter, réutiliser et enrichir les mêmes informations relatives à un produit. L'enjeu est d'intégrer tout le projet dans un même objet numérique, d'intégrer les acteurs contributeurs dans une même organisation étendue qui se coordonne via l'outil et, dès les phases amont, d'intégrer les évolutions à venir lors du cycle de vie* » [Garel, 2011] (46). La question de l'organisation étendue et la question des formes organisationnelles adaptées dans un contexte numérique sont posées [Tran, 2014] (47). Norbert Alter [Alter, 2013] (48) décrit ce processus comme une innovation managériale où les acteurs sont en perpétuelle transformation pour adopter une forme d'usage du BIM.

Nous intervenons ici pour constater que la logique de la maquette BIM dans son contexte organisationnel dans la phase conceptuelle rencontre quelques réserves. Le fait de prendre en considération l'autonomie des concepteurs, leur part d'innovation, le contexte social et les usages rend l'incapacité à standardiser le processus inévitable.

[Thévenot, 1986] (49) valorise l'étude des investissements de forme car selon lui la combinaison entre les matériels fixes et les matières premières permet « *la mise en œuvre de tout un ensemble d'« outils » complémentaires, normes, standards, règlements, conventions, contrats, qualifications, marques* ». L'investissement de forme, selon Laurent Thévenot « *permet l'articulation entre la mise en œuvre de l'outil et les opérations de mise en forme qu'implique son fonctionnement. Un investissement ne se réduit pas à la mise en forme de la machine car elle impose la standardisation, la définition de normes, la codification des formes de ces input ou output* ». Ce sont ces investissements de forme qui permettent selon Thévenot, à travers les normes, l'organisation et l'apprentissage collectif. [Christian Le moëne, 2013] (50) dans son article « *Entre formes et normes. Un champ de recherche fécond pour les SIC* » décrit comment les normes en leur qualité conventionnelle permettent la création et la rationalisation de nouvelles formes organisationnelles : « *Normes de marché qui concernent finalement deux groupes d'institution ou de dispositifs : Les pratiques sociales organisées selon des buts volontaires, que l'on appelle couramment les « organisations », à l'origine des normes de « bonnes pratiques »... Les objets et dispositifs matériels qui constituent le contexte de l'action ou qui se trouvent engagés dans l'action collective. Ceux-ci se trouveront de plus en plus finement décrits dans des cahiers des charges et cadrés par des standards et des lois visant à en délimiter les usages. Ces objets et dispositifs doivent, de ce fait, être considérés comme des éléments décisifs d'engagement des actions individuelles et collectives, et leur statut sous cet aspect doit être repensé à nouveau frais comme des dispositifs de facilitation de l'action en situation, des artefacts cognitifs, des dispositifs de mémoire .»*

Pour [Champy, 2009] (51) dans sa théorie « *pratiques prudentielles* », les activités en maîtrise d'œuvre, concernant la gestion de projets sur le plan conceptuel sont à la fois uniques et tendent à être rationalisées, alors que sur le plan de la construction, elles sont planifiées quoique devant faire face à de multiples aléas. Les activités liées à la conception, performances numériques comprises ballottent entre d'une part la conformité aux procédures et la prise de conscience d'une formalisation accrue continue et d'autre part la nécessité de contourner ponctuellement ces normes dans un souci de créativité et d'intégration. Contrôler le contournement des règles est donc nécessaire selon Champy lorsqu'agir selon ces règles semble difficile.

3-4- Les modalités de coopération dans le processus conceptuel du BIM, une adaptation des équipes face aux aléas

Le mode de fonctionnement du processus BIM s'appuie sur un mode collaboratif des acteurs dans une alternance et un chevauchement de leurs interventions respectives sans toutefois négliger une part de flexibilité face aux aléas. Le processus doit se baser sur les procédures, mais conserver une souplesse, créer des points de vue et des avis personnalisés, mais s'intégrer dans une structure ou partage et compatibilité contribuent à la réussite de la chaîne de conception de l'objet architectural. Chaque acteur procède à son propre modèle, mais se doit d'être formé aux contraintes et besoins de l'ensemble des intervenants, de leurs méthodes et de leurs outils. Aussi, l'intégration dans l'unique base de données des points de vue des spécialistes ne requière-t-elle qu'une part limitée de la description complète. En considérant cette notion de point de vue en fonction de l'acteur lui-même, le modèle unique de la description de l'objet doit autoriser des granulométries différenciées en fonction de l'acteur et des usages.

La maquette numérique prévue pour la gestion de l'ensemble de l'objet architectural est réalisée dès les phases initiales de la conception. La principale charge en termes d'organisation et de consolidation de la maquette repose sur l'architecte. Si l'architecte, en utilisant la maquette numérique assure la gestion organisationnelle et interprofessionnelle de l'ensemble des acteurs, il doit proposer, par ailleurs, un complément dû aux interactions informelles autour du projet. Dans leur article, Bucciarelli, Olsen et Heaton [Bucciarelli, 2002] (52) ; [Olsen et Heaton, 2010] (53), démontrent l'impossibilité de se limiter à l'utilisation du BIM comme nouvelle technologie pour la gestion organisationnelle et interprofessionnelle des parties prenantes d'un projet ; [Dossick et Neff, 2011] (54) proposent les conversations informelles comme complément essentiel aux différents processus et outils de conception architecturale. Dossick et Neff ont observé que le BIM « excels at helping people find problems, but does not support the dialogue needed to solve many problems encountered complex design and construction project » (p87). Grâce aux interactions humaines informelles autour du projet comme complément, le Protocol-control information (PCI) élabore des réponses innovantes.

Conclusion

L'expression « innovation action » combine entre l'innovation organisationnelle ou administrative et l'innovation technique ou technologique. La première se produit au sein du système social de l'organisation et porte sur la structure des tâches et est adoptée par une organisation dans le but de gagner en efficacité et forme une des facettes de l'innovation du procédé. La deuxième (L'innovation technologique), à travers le développement des technologies de l'information et de la communication, et des dispositifs informatiques de gestion de la conception, induit des changements dans les procédures (organisationnelles, managériales et relationnelles) et favorise le mécanisme de coordination des unités.

Ces changements s'opèrent pour répondre à des besoins de différenciation concurrentielle et imposent une adaptation permanente de manœuvres individuelles et collectives. Cette politique d'ouverture sur des réseaux pluridisciplinaires, d'intégration des impacts sociaux dans le modèle managérial permet la protection de ce dernier et son développement. L'intervention des concepteurs à travers leurs pensées et réflexions dans la conception et son impact sur la réduction des risques ou leur accroissement est la question qui se pose dans la performance de l'innovation. L'enjeu n'est pas de tout transformer de manière radicale mais de laisser de la place à la volonté des hommes et à leur capacité de déclencher des changements positifs au sein de l'organisation. L'omniprésence des innovations technologiques ne se traduit pas non plus par une disparition de l'usage des autres modes de communication comme le papier, mais par leur superposition. Dans la conception architecturale, la recherche d'un partage optimal entre d'une part le concepteur et ses réflexions, son ouverture, sa créativité et son autonomie de pensée et d'une autre part l'innovation technologique (qui elle-même est indissociable de la façon dont l'organisation va permettre de l'implanter), laisse part pour le moment à une certaine flexibilité quant à la manière de gérer le processus de conception.

Le secteur du bâtiment est encore novice quant aux processus de gestion de projet et les méthodes employées sont relativement méconnues. Les pratiques managériales refusent la fatalité de l'identité d'un secteur pour contribuer à son développement. Elles proposent des ouvertures sur des usages différents accompagnées d'une adaptation des modalités de gestion à la spécificité de l'activité du secteur. L'adaptation de certaines méthodes managériales au secteur du bâtiment reste dans le domaine expérimental.

Notes

- (1) ECOSIP (1993), *Pilotages de projet et entreprise : diversités et convergences*, sous la direction de Midler C. et Giard V., Economica, Paris.
- (2) BOUTINET J.P. (1999), *Psychologie des conduites à projets*, PUF, Que sais-je ? Paris.
- (3) MIDLER C. (1996), « Modèle gestionnaire et régulation économique de la conception », In *coopération et conception*, sous la direction de G. de Terssac et E. Friedberg, Editions Octares, Toulouse.
- (4) LE MASSON Pascal. (2001), « *De la R&D à la R. I. D : Modélisation des fonctions de conception et nouvelles organisations de la R&D* », Thèse de doctorat en Ingénierie et gestion Sous la direction de Benoît Weil., Paris, ENMP .
- (5) BEN MAHMOUD JOUINI S.(2003), *Co-conception et savoirs d'interaction*, Paris : Plan Urbanisme Construction et Architecture.
- (6) CALLON M. (1981) "Pour une sociologie des controverses technologiques", *Fundamenta Scientiae*, Vol. 2, n° 3/4.
- (7) VIVINIS Paul. (1993), BIPE, in *Les Enjeux européens de la maîtrise d'œuvre*, PUCA.
- (8) DAMANPOUR F. & ARAVIND D. (2012a), « Managerial Innovation: Conceptions, Processes, and Antecedents », *Management & Organization Review*, 8(2).
- (9) EDQUIST C., HOMMEN L. & MCKELVEY M. (2001), *Innovation and employment: Process versus product innovation*. Cheltenham, Edward Elgar.
- (10) EVAN W. M. (1966), « Organizational lag », *Human Organizations*, 25.
- (11) EVAN W. M. & BLACK G. (1967), « Innovation in Business Organizations: Somme Factors Associated with Success or Failure of Staff Proposals », *The Journal of Business*, 40(4).
- (12) DOWNS G. & MOHR L. (1976), « Conceptual issues in the study of innovations », *Administrative Science Quarterly*, 21(4).
- (13) DAFTR. (1978), « A Dual-Core Model of Organizational Innovation », *The Academy of Management Journal*, 21(2).
- (14) DAMANPOUR F. & EVAN W. M. (1984), « Organizational Innovation and Performance : The Problem of "Organizational Lag" », *Administrative Science Quarterly*, 29(3).
- (15) MENARD C. (1995), « La nature de l'innovation organisationnelle : éléments de réflexion », numéro exceptionnel *Economie industrielle : développements récents*.
- (16) AYERBE, C. (2003), « Innovations technologique et organisationnelle : une structuration réciproque », In P. J. e. F. F. Hervé Laroche (Ed.), *Perspectives en management stratégique* : Editions EMS.
- (17) BIRKINSHAW J. & MOLM. J. (2006), « How management innovation happens », *Sloan Management Review*, 47(4).
- (18) HAMEL G. (2006), « The Why, What, and How of Management Innovation », *Harvard Business Review*, 84(2).
- (19) BIRKINSHAW J., HAMEL G. & MOL M. J. (2008), « Management innovation », *Academy of Management Review*, 33(4).
- (20) LE ROY F., JAOUEN A. & JOURDAN D. 2013. *L'innovation managériale*, Dunod, Paris.
- (21) MINTZBERG H., RAISINGHANI D. & THEORET A. (1976) « The Structure of Unstructured Decision Processes », *Administrative Science Quarterly*, vol21.

- (22)KIMBERLY J. R. (1981), Managerial innovation. In P. C. Nystrom & W. H. Starbuck (Eds) (Ed.), Handbook of organizational design, Vol. 1, New-York: *Oxford University Press*.
- (23)VAN DE VEN A. H. (1986), « Central problems in the management of innovation », *Management Science*, 32(5).
- (24)HARROW J. & WILLCOCKS L. (1990), Journal of management studies, Wiley Online Library.
- (25)ROGERS E. (1995), « Diffusion of innovations », 4ème éd., *The Free Press*, New York.
- (26)ALCOUFFE S., BERLAND N. & LEVANT Y. (2003), « Les facteurs de diffusion des innovations managériales en comptabilité et contrôle de gestion : une étude comparative », *Comptabilité - Contrôle - Audit*, numéro spécial.
- (27)BIRKINSHAW J., HAMEL G. & MOL M. J. (2008), « Management innovation », *Academy of Management Review*.
- (28)LE ROY F., JAOUEN A. & JOURDAN D. (2013). *L'innovation managériale*, Dunod, Paris.
- (29)COASE R. [1937], « The Nature of the firm », *Economica*, vol. 4, repris dans Williamson O., Winter S. (ed.) [1991], « The nature of the firm », *Oxford University Press*, Oxford.
- (30)WILLIAMSON O. (1985) [1994], « The economic institutions of capitalism : Firms, markets, relational contracting », *The Free Press*, MacMillan, New-York; traduction française : Les institutions de l'économie, Inter Editions, Paris.
- (31)NELSON R.R. & WINTER S.G. (1982), « An evolutionary theory of economic change », *Belknap*, Cambridge.
- (32)DOSI G. (1988), « Sources, Procedures and Microeconomics Effects of Innovation », *Journal of Economic Literature*, vol 26, n° 3.
- (33)DAVIDP. A., (1986), « Understanding the economics of QWERTY: the necessity of history », in Parker (ed.), *Economic History of the Modern Economist*, Basil Blackwell.
- (34)BROUSSEAU E. & RALLET A. (1997) in Guilhon B., Huard P., Orillard M. & Zimmerman J.B., (eds), *Economie de la connaissance et Organisation; Entreprises, territoires, réseaux*, L'Harmattan, Paris.
- (35)BROUSSEAU E. & RALLET A. (1993), «Développement des systèmes télématiques et évolution des relations interentreprises dans la construction », *Rapport de recherches au Plan Construction et au PIRTTEM*.
- (36)INTEL., *Panorama des micros processus Intel*, de 1980 à 1993.
- (37)HOWARDROB. (1998), *Computing in Construction, Pioneers and the Future*, ed Butterworth Heinemann.
- (38)RUDOFISKY B. (1977), *Architectures sans architectes: Brève introduction à l'architecture spontanée*, Chêne, coll. Architectures, Paris.
- (39)ALEXANDER CH. (1971), *De la synthèse de la forme*. Essai. Paris, Dunod.

- (40)HUANG J. (1997), « Inter-organizational Information Systems in Design », *MIT Press*, Cambridge.
- (41)CASTLE C.(1999), « Computer Project Networks in Construction », *MIT Press*, Cambridge.
- (42)BAKOS J.Y. (1985) « toward a more precise concept of information technology, Proceedings », *the Sixth International Conference on Information Systems, Indianapolis, Indiana*, December.
- (43)BOUILLON JEAN-LUC (2015), « Technologies numériques d'information et de communication et rationalisations organisationnelles : les compétences numériques face à la modélisation », *Les Enjeux de l'Information et de la Communication*, n° 16.
- (44)EASTMAN C., TEICHOLZ P., SACKS R. & LISTON K. (2008),*BIM Handbook: A Guide to Building Information Modeling for Owners, Managers, Designers, Engineers and Contractors*, John Wiley and Sons, NY.
- (45)CORNIU Jean-Pierre. (mai 2010) « L'économie numérique, un défi systémique. », *Annales des Mines – Réalités industrielles*.
- (46)GAREL Gilles. (2011), *L'évolution des modèles de management de projet, Le management de projet*, Paris, La Découverte.
- (47)TRAN Sébastien. (2014), « Quelle contribution des technologies collaboratives à la configuration des organisations ? », *Systèmes d'information et management*, Volume 19.
- (48)ALTER Norbert. (2013), *L'innovation ordinaire*, PUF.
- (49)THEVENOT Laurent. (1986), « Les investissements de forme », in Thévenot, L. (ed.) *Conventions économiques*, Paris, Presses universitaires de France, Cahiers de centre d'étude de l'emploi.
- (50)LE MOËNNE Christian. (2013), « Entre formes et normes : Un champ de recherches fécond pour les SIC », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*.
- (51)CHAMPY Florent. (2009), « La sociologie des professions », *Presses universitaires de France*, coll. Quadrige Manuels.
- (52)BUCCIARELLI, L. (2002), *Between Thought and Object in Engineering Design*. Design studies.
- (53)OLSEN P. B. & HEATON L. (2010), « Knowing Through Design », in J. Simonsen J. O. ,Bærenholdt M. Büscher et J. D. Scheuer, *Design Research: Synergies from Interdisciplinary Perspectives*. New York, Routledge.

(54)DOSSICK C. S. & NEFF G. (2011), « Messy Talk and Clean Technology: Communication, Problem Solving and Collaboration Using Building Information Modeling », *The Engineering Project Organization Journal*.

Bibliographie

ABRAHAM-FROIS G. (1994), *La Dynamique chaotique*, Sirey-Dalloz, Paris.

ALCHIAN A., WOODWARD S. (1988), « The firm is dead; long live the firm », *Journal of Economic Literature*, vol. 26.

ALTER N. (2013), *L'innovation ordinaire*, PUF.

BACHELARD G. (1934), *Le nouvel esprit scientifique*, PUF, Paris.

BOTON C. & KUBICKI S. (Juin 2014), « Maturité des pratiques BIM : Dimensions de modélisation, pratiques collaboratives et technologies », *6^e Séminaire de Conception Architecturale Numérique*, Luxembourg.

BOUILLON J.L. (2011), « Construire l'approche communicationnelle d'un changement organisationnel », in Legravre J.B. & Kacial N. *Communication interne et changement*, Paris, L'harmattan.

BROUSSEAU E. & RALLET A. (1995), « Efficacité et inefficacité de l'organisation du bâtiment : une interprétation en termes de trajectoire organisationnelle ». in *Revue d'économie industrielle*, vol. 74.

CARON F. (1997), *Les deux révolutions industrielles du XX^e siècle*, Paris, Albin Michel.

CELNIK O. & LEBEGUE E. (2014), *BIM et maquette numérique pour l'architecture, le bâtiment et la construction*, CSTB Editions, Eyrolles.

CHAUDET B. (2012), « Rendre compte de l'évolution d'une forme organisationnelle : proposition de méthodologie », *Communication & organisation*, n° 41.

DAUGUET B. (1998), *Architecture, pratiques de projet et NTIC*, PUCA.

DURAND D. (1994), *La systémique*, Que sais-je, PUF.

FERNANDEZ P. (2002), « Approches méthodologiques et modes opératoires dans le processus de conception architecturale », in *Cognition et création*, BORILLOM.

GRIMAND A. (2005), « Du Knowledge Management comme mythe gestionnaire : une lecture des blocages à l'appropriation des démarches et outils de gestion des connaissances en organisation », in De Vaujany et al.

GRIMAUD A. & VANDANGEON-DERUMEZ I. (2004), « Changer de changement », *Expansion Management Review*, n°113.

HATCHUEL A., LE MASSON P. & WEILL B. (2002), « De la gestion des connaissances aux organisations orientées conception », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 1.

- IMAI M. (1990), *Kaizen, la clé de la compétitivité japonaise*. Paris : Eyrolles.
- KLEE P. (1971) *Théorie de l'art moderne*, éditions Médiations, Paris, Denoel/Gonthier.
- LE MASSON P., Weil B., Hatchuel A. (2004), *Les processus d'innovation*, Paris : Lavoisier.
- LE MOIGNE J.-L. (1990), *La modélisation des systèmes complexes*, Paris, Dunod.
- MARCH J. (1988), *Decisions and Organisations*, Basil Blakwell, Cambridge, Mass.
- MIDLER C. (2001), « Partager la conception pour innover : nouvelles pratiques de relation inter-firmes en conception », *Actes du congrès de l'AFITEP*, novembre 2001, Paris.
- MIDLER C. (1995), « La gestion de projet, une affaire d'apprentissage collectif », *Expansion Management Review*.
- ORLIKOWSKI W.J. (2000), « Using technology and constituting structures: a practice lens for studying technology in organizations », *Organization Science*, Vol 11, n°4, July-August 2000.
- PROST R. (1992), *Conception architecturale, une investigation méthodologique*, Editions l'Harmattan,
- TERRIN J.J. (2009), « Conception collaborative pour innover en architecture, processus, méthodes, outils » Paris : L'Harmattan, coll. *Questions contemporaines*.
- TERRIN J.J. (1998), Qualité, conception, gestion de projet, in *Programmer Concevoir, Plan Urbanisme Construction Architecture*.
- TERSAC G. & FRIEDBEG E. (1996), *Coopération et conception*. Toulouse, Octares.
- THOMPSON J. (1967), « Organizations in Action : Social Science Bases of Administrative », *Theory McGraw-Hill*.
- TRAN S. (2014), « Quelle contribution des technologies collaboratives à la configuration des organisations ? », *Systèmes d'information et management*, Volume 19.
- VISSER W. (1987), *Abandon d'un plan hiérarchique dans une activité de conception. Actes de Cognitiva 87*, Paris.
- VON HIPPEL E. (1988), « The sources of innovation » *Oxford University Press*, Oxford.
- WACHTER S. (2009), « Promesses et impasses de l'architecture numérique », *Flux 4*, n° 78.

De la fenêtre traditionnelle à la façade intelligente : Transcription du Moucharabieh en architecture contemporaine.

Khalid El Jaouhari (Architecte Doctorant)

Pr. Larbi Amhamdi

Pr. Larbi Bouayad

Inna Yaya Aissatou Hamadou (Architecte Doctorante)

Meryam Harati (Architecte Doctorante)

Ecole Nationale d'Architecture de Rabat, Maroc

Résumé

Face aux enjeux posés par la globalisation et la durabilité, certains architectes revendiquent l'inspiration des répertoires traditionnels, à la recherche des spécificités culturelles et performances environnementales. Cet article propose d'investir cette tendance, en essayant de distinguer les facteurs favorisant son émergence. Et ceci, à travers l'étude du Moucharabieh, qui fut repris et interprété dans les projets contemporains, sous forme de peaux et d'ornements, réclamant de fournir une identité locale et un dispositif intelligent de contrôle climatique. Une mise au point se focalisera sur ce concept, ses fonctions contemporaines, comparées à celles traditionnelles, évaluant son usage, ainsi que les utilités de son interprétation en architecture contemporaine. Des séminaires, des groupes de discussion, des entrevues et des questionnaires ont été menés pour construire une toile de fond suffisamment exhaustive soutenant l'objectif du présent article. Il se veut une modeste contribution scientifique à la compréhension de cette tendance et la découverte de quelques éléments de réponse aux questionnements critiques relevés par l'adoption cette approche de conception transcrivant des éléments traditionnels dans des contextes contemporains.

Mots clés : Architecture contemporaine, Architecture traditionnelle, Interprétation, Transcription Moucharabieh traditionnel, Moucharabieh contemporain.

Introduction

Au cours des dernières décennies, les questions relatives à la spécificité locale, et la recherche des alternatives à la standardisation de l'architecture et de la culture, ont été des soucis qui ont poussé des architectes à chercher des solutions conjuguant contemporanéité, éléments et concepts issus de la tradition. Ainsi, des discours d'architectes qui revendiquent l'inspiration des répertoires traditionnels pour revendiquer un ancrage culturel, contextuel et environnemental de leurs projets ont été relevés sur les scènes médiatiques architecturales, essentiellement sur les territoires local et régional délimités par cette étude ; à savoir le Maroc et la région arabe.

En effet, cette tendance est accentuée dans la région arabe où une présence considérable de la tradition influe la conception architecturale. Cette recherche, essaye de révéler les facteurs favorisant cette tendance, et s'interroger sur la pertinence de cette démarche de conception, en posant la question qui suit : est-ce que l'interprétation des éléments traditionnels au sein du projet contemporain d'architecture est suffisante pour revendiquer un enracinement naturel et culturel du projet dans son contexte régional ?

Pour contribuer à la formulation des éléments de réponse clarifiant cette problématique, ce travail

propose d'examiner l'interprétation du Moucharabieh au sein du contexte architectural contemporain, en essayant de déceler quelques facteurs pertinents facilitant la transcription contemporaine de Moucharabieh, et de l'examiner dans son contexte historique et régional, puis essayer d'établir une comparaison d'usage de Moucharabieh dans les deux contextes en question, de façon à nous fournir des pistes de compréhension de la tendance d'interprétation d'éléments relatifs à l'architecture, l'art et l'artisanat traditionnels au sein du projet contemporain d'architecture.

La question principale est de comprendre les facteurs d'émergence de cette tendance de conception ainsi que s'interroger sur sa pertinence.

Dans un premier temps, nous proposons d'investir la transcription de cet élément dans le contexte contemporain, analysant des cas de projets ayant repris l'élément, et explorer la littérature contemporaine relative au Moucharabieh.

Dans un deuxième temps, nous reviendrons sur le Moucharabieh dans son contexte traditionnel, essayant de distinguer ses caractéristiques techniques et fonctionnelles, et ses aspects spécifiques, ainsi que les possibilités et limites vis-à-vis de leur reproduction contemporaine et leur compatibilité avec le contexte contemporain.

Enfin, dans un troisième moment, nous essaierons d'enrichir la réflexion existante par des groupes de discussion, et une recherche de terrain auprès des concepteurs et architectes, en les interrogeant sur les buts pour lesquels les éléments traditionnels d'art, d'architecture et d'artisanat furent interprétés et utilisés au sein des projets contemporains d'architecture. A partir d'une lecture croisée de l'ensemble des données recueillies dans les différents moments de cette recherche, des résultats seront analysés, interprétés et discutés, en articulant des réflexions critiques sur l'emploi des éléments issus des arts traditionnels au sein du projet contemporain d'architecture.

1- Contexte général

La production architecturale contemporaine de la région arabe et particulièrement au Maroc, se distingue par un constat remarquable, des édifices revêtus d'éléments architecturaux traditionnels avec des matériaux contemporains tels que le béton ou l'acier. Toitures en tuiles, arcades, dômes, voûtes, arabesques et Moucharabiehs sont des éléments d'architecture spécifiques à leurs époques.

L'usage de tels éléments aujourd'hui au paysage bâti au Maroc et dans la région arabe en général, est pour revendiquer une architecture locale. Cette posture en architecture contemporaine au Maroc ne date pas d'aujourd'hui, mais prend racines à l'époque post-coloniale à la recherche d'une nouvelle identité de l'état indépendant.

Le phénomène prend une autre allure aujourd'hui, liée, d'abord, à l'intérêt particulier que donne le discours architectural et médiatique au contexte local « plus résilient », face aux paradigmes globaux de l'économie, la globalisation, les changements climatiques et les enjeux planétaires. Et liée d'autant plus, aux facilités introduites par les technologies de conception et de réalisation ; les nouvelles méthodes de production, telles que l'impression tridimensionnelle, la technologie de découpe laser, les procédés CNC (Commande Numérique par Calculateur), etc., facilitant, la production à l'échelle du bâtiment des motifs géométriques, de peaux de façades, d'aspect organique revendiqués être durables et ancrés dans les contextes naturel et culturel.

La question qui se pose donc, l'interprétation des éléments traditionnels au sein du projet contemporain d'architecture est-elle pertinente pour revendiquer un ancrage culturel et contextuel du projet ? Le terrain de l'étude est défini selon deux échelles ; locale (Le Maroc) puis régionale (la région arabe), des cas particuliers de la scène mondiale peuvent être discutés.

L'étude prendra en examen le Moucharabieh, cet élément architectural traditionnel, qui est considéré par les architectes comme une expression de la culture locale, a été revisité et réinventé

par les concepteurs suivant le progrès de la technologie.

Comment peut-on comprendre, cette attitude contemporaine, qui assimile l'architecture au textile et revêt des bâtiments en entier par des nappes quasi-continues ? Quels sont les apports et les dérives de la réinterprétation de cet élément de l'architecture traditionnelle dans l'architecture contemporaine ? Quelles sont les conclusions à tirer de cette expérience de reconversion ?

Une analyse et évaluation critique de l'écart entre Moucharabieh traditionnel et contemporain à travers l'analyse de différentes études de cas et l'examen de l'application de ce dispositif dans le contexte contemporain de l'architecture, fournira des éléments de réponse à la question principale de la recherche.

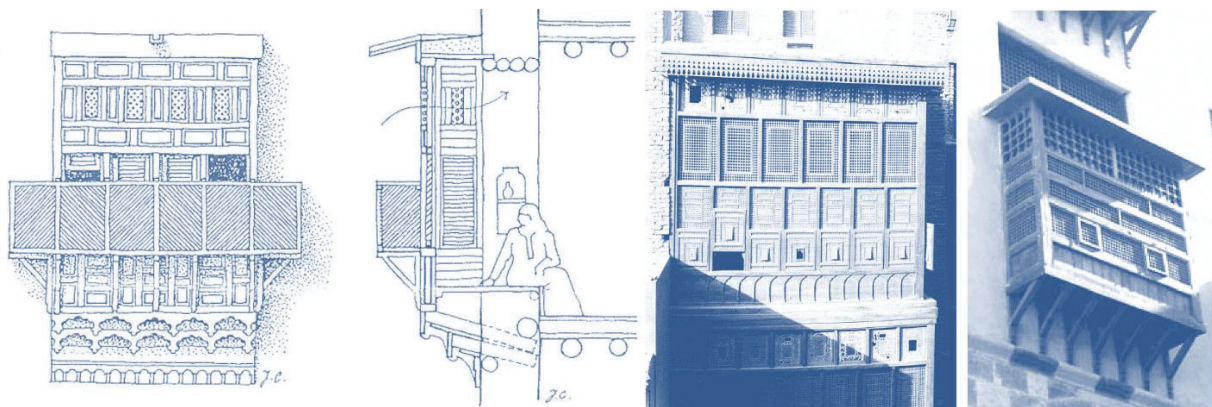


Figure 1 : A gauche : Détails de Moucharabieh traditionnel en élévation et en coupe. Ragette (2006).¹

A droite : Moucharabiehs traditionnels, Caire, Egypte.²

2- Revue de littérature

L'écran Moucharabieh est considéré comme un sujet riche pour les chercheurs en sciences sociales, les architectes, les concepteurs, les culturistes matériels et les historiens. La recherche bibliographique sur le moucharabieh en tant que produit d'une échelle architecturale et en même temps un dispositif de façade montre que ce sujet a été l'objet pour plusieurs travaux scientifiques traités par des chercheurs comme (Mohamed, 2015)³, Aljawder (2014)⁴, Samuels (2011)⁵, Aljofi (2005)⁶.

Jusqu'à l'heure actuelle, de nombreux aspects importants du moucharabieh, ont été étudiés scientifiquement dans des mémoires de thèses, des documents de recherche, des revues et des articles. Le livre de Hassan Fathy est parmi ceux qui ont traité le mieux le sujet. Concernant les études récentes, la thèse de Samuels, particulièrement importante parce qu'elle est parmi les recherches qui ont essayé d'appliquer des études théoriques à des projets concrets, la thèse du chercheur insiste sur l'importance des critères de conception appropriés du Moucharabieh.

¹Source: Ragette, Friedreck (2003) Traditional Domestic Architecture of the Arab World, Axel Menges, Stuttgart, Germany.

²Abdelgelil, N. (2006) A New Mashrabiyya For Contemporary Cairo: Integrating Traditional Latticework from Islamic And Japanese Cultures. Journal of Asian Architecture and Building Engineering, p :2.

³Mohamed, J. (2015). The traditional arts and crafts of turnery or Mashrabiya (pp. 12-28).

⁴Aljawder, H. (2014) Residential windows daylight vs. visual privacy. Thesis (PhD.), University of Sydney.

⁵Samuels, W. (2011). Performance and Permeability: An Investigation of the Mashrabiya for Use within the Gibson Desert in Australia (pp. 42-57). Master Thesis, School of Architecture and Design of Victoria University, Wellington, New Zealand.

⁶Aljofi, E. (2005). The potentiality of reflected sunlight through Rawshan screens. In Proceeding of the International Conference on Passive and Low Energy Cooling for the Built Environment (pp. 817-822). Santorini, Greece.

En outre, il a étudié les théories de Fathy⁷ et a exploré les paramètres de conception du Moucharabieh pour produire des modèles hybrides du Moucharabieh contemporain. La thèse de Jehan Mohammed a fourni des informations sur l'histoire, l'artisanat et le travail du bois.

3- Le contexte contemporain

L'écran Moucharabieh a évolué aujourd'hui pour devenir un dispositif d'ombrage (figure : 2) placé en dehors des baies vitrées pour des raisons esthétiques et cacher les grandes surfaces vitrées du soleil. Cet élément de fenêtre traditionnelle avec son treillage caractéristique est utilisé dans le processus de conception pour créer des peaux couvrant des bâtiments entiers comme ornement, réclamant de fournir une identité locale et un dispositif de protection solaire. Les concepteurs ont réinventé cette structure traditionnelle, souvent à une échelle massive assistés en cela par les progrès que connaît la technologie informatique de conception et de production.



Figure 2 : Aéroport du Marrakech.⁸

La présente recherche révèle trois principaux objectifs quant à la transcription du Moucharabieh en architecture contemporaine. En premier lieu, le Moucharabieh est utilisé comme une peau adaptative, sa valeur environnementale était un concept clé dans un nombre important d'applications à travers le monde. La production d'une enveloppe architecturale qui peut répondre à l'exposition au soleil et la variation des angles d'incidence pendant les périodes de jour et de l'année était l'objectif du projet tours Al Bahar par Aedas (2012).

La peau de ce projet utilise des méthodes de programmation spécialisées et des actionneurs thermiques qui ouvrent le Moucharabieh comme un origami. Une invention antérieure considérée d'avant-garde dans le domaine a été la conception de l'Institut du monde Arabe de Jean Nouvel en France (1987).

En second lieu, le Moucharabieh est utilisé comme un motif structural, pour fournir de l'ombre et être un élément porteur. Le Moucharabieh a été transformé en une membrane structurale par 109 Architectes à l'Université Saint- Joseph (2011) à l'université du Liban, où la maison Pattern House en Iran (2012), faite de motif en brique locale, qui représente une combinaison de structure semblable au moucharabieh en matériaux disponibles et des compétences locales des artisans.

En troisième lieu, le Moucharabieh est utilisé comme valeur culturelle, en interprétant son côté formel, les architectes l'emploient pour rappeler l'identité islamique et ses valeurs culturelles. Ses

⁷ Fathy, H. (1986) Natural Energy and Vernacular Architecture, the United Nation University by the University of Chicago Press.

⁸ Source : Article web : Hicham Berraj (2017) Nouveau Terminal Marrakech Abdou Lahlou. Plateforme : Amush. Lien: <https://www.amush.org/nouveau-terminal-marrakech-abdou-lahlou>, dernière visite : Janvier 2018.

applications peuvent être perçues dans la ville durable Masdar à Abu Dhabi, aux Emirats Arabes Unis (2010) et la Maison Moucharabieh en Palestine (2011), ou dans certains projets de gares et musées au Maroc.

4- Facteurs de reprise du Moucharabieh dans l'architecture contemporaine

Plusieurs facteurs ont joué un rôle important dans la relance contemporaine du Moucharabieh. Ce paragraphe révèle le rôle des procédés de fabrication, de programmation paramétrique et les nouveaux protocoles dans l'interprétation contemporaine du Moucharabieh. Si, au début de XXe siècle, les verres étaient connus comme nouvelles technologies et pourraient révolutionner l'architecture, aujourd'hui de nouvelles technologies intelligentes ont déclenché de grands changements en architecture qui ont modifié les attentes des architectes. Il est un fait que chaque fois qu'une nouvelle technologie apparaît, de nouveaux styles et mouvements architecturaux apparaissent.

Les nouvelles technologies créent une nouvelle littérature dans le monde de l'architecture telle que la conception paramétrique, l'architecture numérique et l'architecture génétique qui sont le résultat de l'émergence continue de la technologie en architecture. Certains projets de construction d'aujourd'hui ne sont pas seulement nés numériquement, mais ils sont également réalisés numériquement par le processus «de fichier à l'usine », ce qui est appelé en anglais : « file to factory ». Sur les logiciels classiques une géométrie fixe de model est produite. Mais une nouvelle génération d'outils numériques offre une conception paramétrique et algorithmique, au lieu de concevoir une géométrie fixe, un produit peut être généré paramétrique flexible et peut être reconfiguré en modifiant les paramètres.

La Tour Marsa à Dubaï par Zaha Hadid, par exemple, montre l'influence formelle de ces outils sur la façade de la tour résidentielle. Pour la structure de la tour, la solution proposée était d'utiliser un motif structurel basé sur un modèle paramétrique pour la peau que son ouverture se développe tout en montant vers le haut. Cette solution augmente l'efficacité de la structure en raison de la position d'ouvertures sur la partie supérieure du bâtiment.

Le projet d'Al Bahar Towers montre l'intégration d'une façade interactive. Ses concepteurs revendiquent l'inspiration du Moucharabieh traditionnel pour créer un projet intégrer à son contexte culturel et environnemental. La forme de Moucharabieh rappelle les éléments de l'architecture traditionnelle, alors que le mouvement dynamique des unités composant la peau rappelle les plantes indigènes. L'utilisation de la technologie numérique a rendu la conception de ce projet possible, grâce à la modélisation paramétrique et les algorithmes.

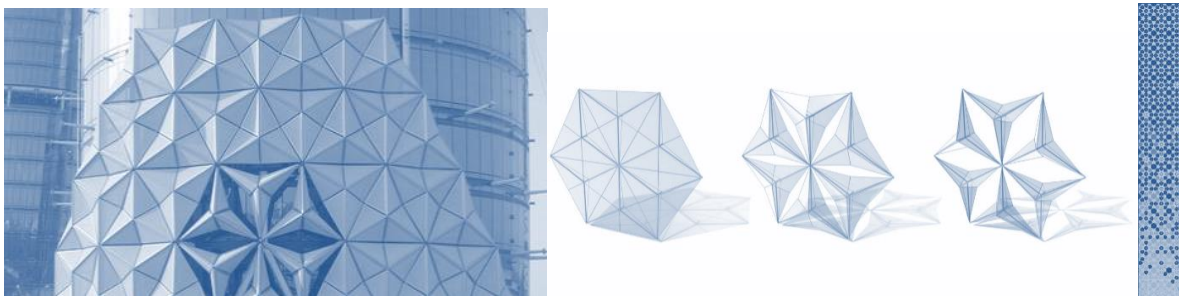


Figure 3 : Gauche et milieu : Détails de système de façade intelligente inspiré du Moucharabieh, Projet Al Bahr Towers, Aedas 2012.⁹Droite : Détail de l'enveloppe de la Tour Résidentielle Marsa à Dubai, par Zaha Hadid.¹⁰

⁹Source: Karen Cilento, 2012, Article: Al Bahar Towers Responsive Facade / Aedas. Plateforme-web: archdaily. Lien : <https://www.archdaily.com/270592/al-bahar-towers-responsive-facade-aedas>, visité le : Janvier 2019.

¹⁰Source: Ali Rahim. Hina Jamelle. 2007. Beyond the Structural Skin Zaha Hadid Architects: Marsa Dubai Residential

Par conséquent, dans cette nouvelle méthode de conception, différents paramètres de bâtiments sont définis dans un environnement virtuel, et ce, en rapport avec le concept choisi par les designers tels que les principes environnementaux qui peuvent être manipulés pour produire un motif optimisé.

Le projet d’Habitation à Masdar est un autre exemple d’intégration contemporaine du Moucharabieh, « Les fenêtres dans les immeubles d’habitation sont protégées par une réinterprétation contemporaine du moucharabieh, construites à base de béton renforcé en poudre de verre avec du sable local. Les perforations pour la lumière et l’ombre sont basées sur les modèles trouvés dans l’architecture traditionnelle de l’Islam. » (Foster + Partner, 2010). Les appartements résidentiels à Masdar disposent des écrans géométriques en GRC (Glass Reinforced Concrete) béton renforcé de fibres de verre, moulés dans une forme semi-circulaire sur la façade.

En utilisant les nouveaux algorithmes de modélisation paramétrique et l’impression 3D, le groupe Emerging Objects œuvre pour reconceptualiser une brique de refroidissement thermique basée sur le concept Moucharabieh ou ce qu’ils appelaient « Frescoes ». Le projet est inspiré des caractéristiques de refroidissement naturel du Moucharabieh. La brique en nid d’habilles permet la circulation de l’eau froide à travers ces parois intérieures et l’air circule à travers ses pores se refroidissant ainsi.

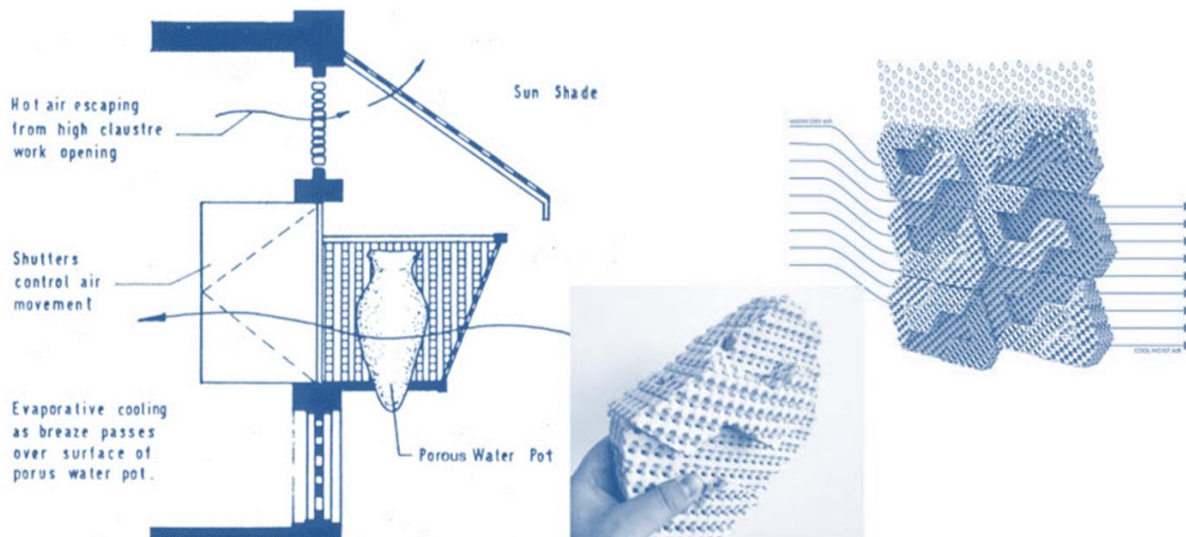


Figure 4 : Cool Brick par Objects Emergent 2015.¹¹

Le développement à grande échelle de ces technologies continuera à changer la conception ainsi que la production des formes. En utilisant la fabrication rapide et des algorithmes génétiques ainsi que les technologies CAO (Conception Assistée par Ordinateur), DAO (Dessin Assisté par Ordinateur), BIM (Building Information Modeling), modélisation des informations du bâtiment, CAM (Computer-Aided Manufacturing), fabrication assistée par ordinateur, ainsi que le paramétrique ; la pédagogie de projet d’architecture ainsi que les références de la discipline et de la profession et tous les outils vont être soumis à nouveau aux profonds questionnements.

5- Le Moucharabieh en architecture traditionnelle

Dans ce qui suit, nous examinerons le concept du moucharabieh dans son contexte traditionnel afin de comprendre les mutations d’usage dont il a fait l’objet en vue de mieux cerner son interprétation contemporaine.

Tower, Elegance (pp 64). John Wiley & Sons, 23 mars. 2007.

¹¹ Source : Plateforme web des auteurs de Cool Brique, lien : <http://www.emergingobjects.com/projects/cool-brick/> dernier accès : Janvier 2019

Le Moucharabieh était un élément d'héritage architectural traditionnel basé sur l'artisanat, la culture et la tradition qui a subi des transformations à travers le temps. Il est la fenêtre de premier plan qui donne sur la rue ou sur la cour des maisons traditionnelles arabes. Dans le passé, le nom du Moucharabieh a été donné à l'espace, qui est enfermé avec des ouvertures en treillis de bois, où des pots d'eau potable ont été placés pour refroidir par évaporation qui est causée par le mouvement de l'air à travers les ouvertures du réseau. Plus tard, le nom Moucharabieh a été donné à l'écran en treillis en bois lui-même.

Cet élément architectural de par ses fonctions avait une notoriété dans les pays du monde arabe, islamique et les pays d'Asie du sud, comme l'Inde et le Pakistan et il a même atteint le Pérou et l'Espagne. Il a été utilisé dans les pays islamiques pour des raisons d'intimité, alors que dans les pays de l'Asie du sud, il a été utilisé pour ses performances de régulation de la lumière, l'humidité et le contrôle de flux d'air et la réduction de la température.

Auparavant, le Moucharabieh a été fabriqué par élaboration et l'assemblage d'un réseau de petites pièces de bois qui sont ensuite assemblées pour former l'assemblage global. Historiquement, ce système a maintenu cinq fonctions architecturales par la variation paramétrique de ses fonctions : le passage de la lumière, le contrôle du flux d'air, la température du courant d'air et de l'humidité et l'intimité visuelle (Fathy, 1986).

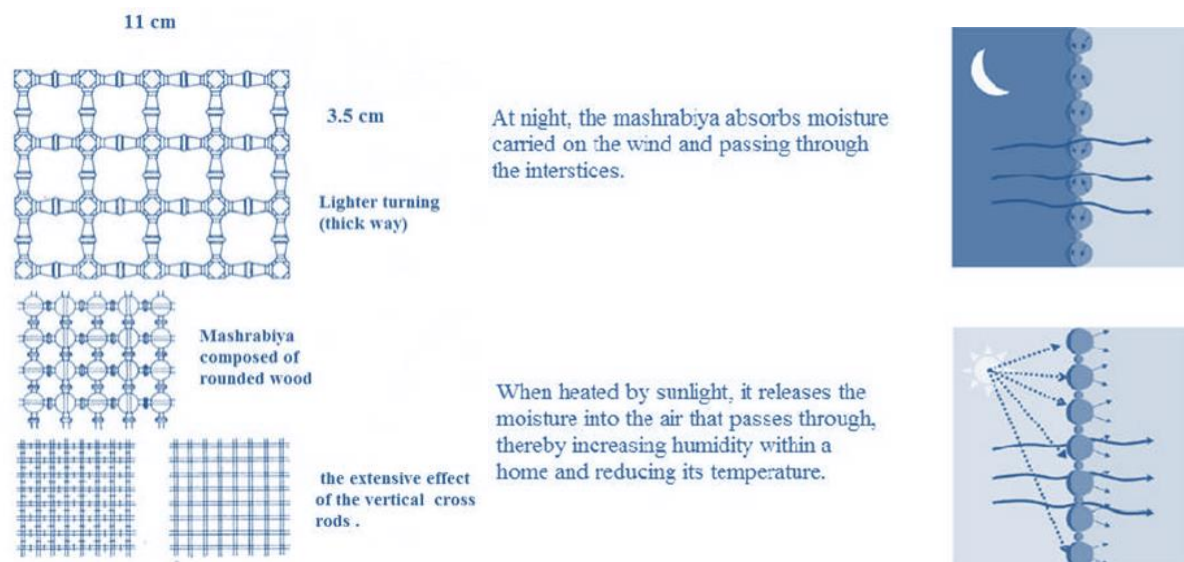


Figure 5 : A gauche : éléments du Moucharabieh traditionnel (Fathy, 1986). A droite : L'effet de refroidissement du Moucharabieh à travers le processus évapotranspiration (Fathy, 1986, illustration par Abdelgelil, 2014).

Une définition descriptive du Moucharabieh est présentée par Samuels (2011), qui affirme qu'il est un écran en bois sculpté qui permet à la lumière ambiante d'entrer et restreint la lumière directe. En outre, le Moucharabieh assure l'intimité des occupants, un facteur important dans les pays musulmans. Le principe de base du Moucharabieh est simple, étant un treillis construit à base des formes ovales tournées, jointes et composées par des liens courts tournés et nervurés Samuels (2011).

6- Séminaires et groupes de discussion

Des Séminaires et groupes de discussion autour du sujet ont été menés dans le cadre de ce travail pour approfondir la réflexion autour de ce thème de recherche. Bryman (2012) a souligné l'importance des groupes de discussion dans l'approfondissement de connaissance, il constitue un

gain du temps en écoutant collectivement les opinions de diverses personnes dans un seul endroit. Les personnes ciblées ou participants, comme l'a expliqué Bryman (2012), peuvent exprimer et discuter de certaines questions en tant que membre d'un groupe plutôt qu'une personne interrogée individuellement. Cela peut être bénéfique à la recherche, vu que les personnes peuvent échanger des idées et se partager des réflexions développées par eux-mêmes.

L'objectif du groupe de discussion avec les professionnels et les universitaires était d'obtenir des commentaires sur des thèmes particuliers de la recherche. La limitation de cette méthode était évidente en ce qui concerne la difficulté de l'analyse d'une grande quantité de données. Une méthode de transcription de données sur lesquelles l'analyse va se focaliser a été adoptée.

7- Recherche sur terrain et questionnaires

En plus des groupes de discussion et pour approfondir la recherche sur terrain autour du sujet, un questionnaire a été adressé aux architectes exerçant dans le privé au Maroc, considéré un pays de forte présence de tradition et d'arts de l'artisanat où le Moucharabieh fut interprété et repris à plusieurs projets importants. Le questionnaire était de nature qualitatif, à réponses multiples, restreint et anonyme, et a inclus un échantillonnage aléatoire de deux cents architectes, ayant déjà utilisé des éléments d'architecture, d'artisanat et d'arts traditionnels dans leur conception.

La question était la suivante : Pour quelles raisons utilisez-vous ou vous interprétez des éléments d'architecture, d'artisanat et d'arts traditionnels dans vos projets d'architecture (essentiellement le Moucharabieh, et les motifs traditionnels et géométriques) ? Les questionnés ont été menés à choisir dans la liste suivante, deux options les plus récurrentes pour leurs cas : Esthétique ; Fonctionnelle ; Technique (matériaux, technologie de conception, technologie de construction) ; Environnementale (Ecologie, Paysage) ; Patrimoniale (héritage architectural, culturel, traditionnel) ; Economique ; Sociale ; Politique. Les résultats du questionnaire se résument à travers un diagramme (figure 6).

Après analyse des diagrammes, nous notons que la motivation derrière l'usage et l'interprétation des éléments de l'architecture, l'artisanat et les arts traditionnels est variée. Vient en premier lieu, la volonté de faire revivre le patrimoine, en second lieu l'esthétique, suivie par le souci d'intégration environnementale.

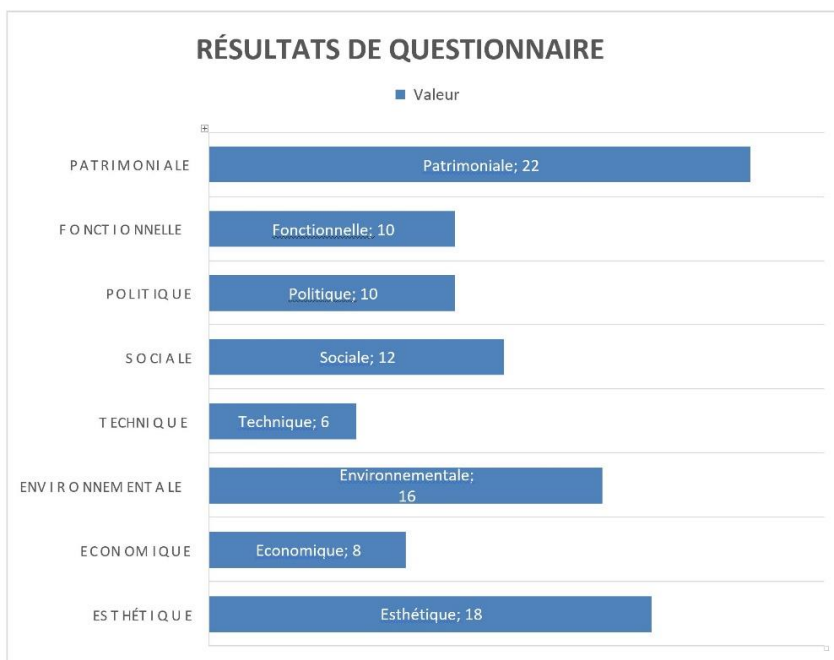


Figure 6 : Diagramme de résultats du questionnaire. Auteur.

Dans ces résultats, la finalité technique vient en dernier lieu. Les résultats valident notre constat de départ, concernant la motivation principale, qui est l'intégration régionale, culturelle (patrimoniale), et naturelle (environnementale). On constate, également d'après les résultats que l'usage des éléments traditionnels est formel (esthétique 18%), plus que fonctionnel (10%), et technique (6%), ce qui valide notre hypothèse de départ s'interrogeant sur la pertinence de cette démarche, dont l'emploi est motivé plus par la forme, que par la recherche de solutions de commodité et d'usage (fonctionnalité, technicité).

8- Discussion

Le Moucharabieh dans son contexte traditionnel dispose d'un certain nombre de paramètres et de règles de conception et il a des fonctions définies. L'attention s'est refocalisée sur le moucharabieh dans certains projets contemporains. Cependant, l'usage contemporain dans certains projets autour de la région arabe, a ignoré ses fonctions, ses paramètres et ses normes de conception, en se focalisant sur une lecture esthétisante reproduisant son aspect formel. Le bois par exemple était remplacé par l'acier et autres matériaux en double peau constituée de panneaux fixes de verre qui empêchent le flux d'air et provoquent ainsi des zones thermiques statiques à l'intérieur des espaces, nécessitant l'utilisation d'unités de conditionnement d'air, ce qui élimine le rôle environnemental du moucharabieh.

Dans la production architecturale contemporaine, par absence de références aux paramètres de conception et les fonctions du Moucharabieh, certains architectes ignorent la source d'origine de l'inspiration qui est le « moucharabieh », et font allusion à l'inspiration du patrimoine arabe et l'art géométrique islamique, en général. Le caractère social de Moucharabieh a considérablement changé menant même au changement dans la culture des sociétés utilisant cet élément architectural. Les Moucharabiehs sont devenus une représentation symbolique de leurs anciens modèles. Ce qui était auparavant contextualisé par le climat, l'obligation sociale et la culture l'ont changé. Les modèles islamiques enrichissant autrefois le Moucharabieh traditionnel ont été substitués avec des motifs abstraits sur les façades contemporaines.

Fathy, architecte et théoricien Egyptien, dont les recherches ont abordé l'architecture traditionnelle, a essayé de montrer à travers ses recherches l'importance de mener des études poussées sur les valeurs et concepts traditionnels, il a inclus dans sa méthodologique de l'étude de l'histoire et les avantages de la tradition ancienne la capacité d'adaptation de ces principes et expériences qui transcendent à travers les générations, tout en ne perdant pas de vue le présent et ses exigences.

Pour lui, l'héritage architectural signifie un ensemble des expériences et de « décisions » qui ont été prises pour résoudre des problèmes spécifiques à une période de l'histoire. Alors ces décisions ont été développées et adaptées pour servir un but communautaire. Et la communauté les a acceptées à l'unanimité. Ainsi, elles sont devenues un héritage. Il croyait, également que la modernité ne signifie pas nécessairement la vitalité, et que le changement n'est pas toujours pour le mieux.

Ce concept est conforme aux thèses de nombreux penseurs de la philosophie de la tradition et de la modernité. Cela signifie que la modernité ne comprend pas nécessairement un choix conscient et l'exclusion des solutions traditionnelles ne crée pas toujours l'évolution. Fathy considère qu'il y a une confusion dans l'emploi de l'idée de la modernité basée sur la chronologie. Ce qui est récent est moderne et ce qui ancien est obsolète. Avec l'apparition de la tendance de l'architecture durable, Fathy a donné une base solide pour le retour des éléments architecturaux traditionnels, en particulier les moucharabiehs. Il a jugé que l'architecture traditionnelle est plus proche de l'environnement naturel plutôt que l'architecture internationale. Le traditionnel, à ses yeux, respecte et observe l'environnement naturel et toutes les circonstances spatiales, temporelles et sociales; il reflète

également les exigences et les besoins de la réalité culturelle et civilisationnelle.

L'interprétation des éléments traditionnels vient au sein de projet d'architecture sous différentes appellations génériques « vernaculaire contemporain », « néo-vernaculaire » comme réponses aux défis socio-environnementaux, à l'issu de cette recherche, ce constat éveille une inquiétude de l'imagerie esthétisante du vernaculaire et du traditionnel. Ces emprunts revendiqués être culturels ne risquent-ils pas d'acculturer l'architecture ? Une discipline savante, de synthèse complexe, ayant ses propres règles (d'échelle, de mesure, de conception, de proportion, de composition, de perception) Philip Boudon.¹²

En plus de ce constat, les œuvres d'architectes revendiquées être des contributions à la création d'une « identité locale » semblent avoir plus en commun avec les traits culturels dans d'autres pays que les caractéristiques du lieu où elles ont été construites. D'où, l'imminent exemple du Moucharabieh, interprété via les projets d'architecture au Maroc, alors que ces racines sont propres aux caractéristiques climatiques désertiques de l'orient arabe, et que l'adaptation au climat local au Maghreb a fait plus surgir l'élément Patio plus que l'élément Moucharabieh. Ces éléments d'architecture traditionnelle et vernaculaire sont une expression directe des besoins fondamentaux des communautés, qui ont gagné leur maturité fonctionnelle à travers des processus plus longs. La spécificité, l'originalité, l'authenticité, ne sont-elles pas natives des visions, d'ingéniosité et de volontarisme des communautés et des concepteurs ? Dans l'exemple suivant, l'œuvre de l'architecte Renzo Piano, à la nouvelle Calédonie, l'inspiration de l'artisanat local était pertinente pour synthétiser une solution commode et ingénieuse à une problématique locale.

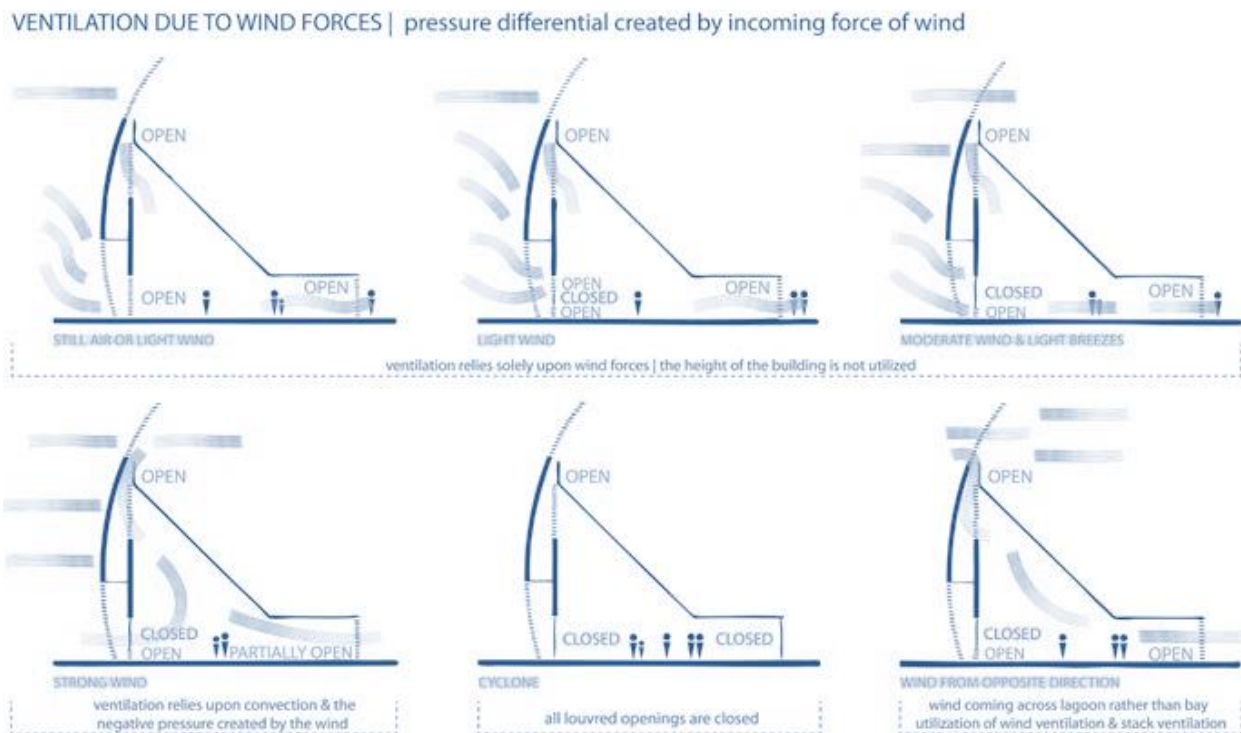


Figure 7 : Centre culturel Tjibaou par Renzo Piano.¹³

¹² Philip Boudon, (2002) Sur l'espace architectural, Essai d'épistémologie de l'architecture (pp18). Ed Parenthèses.

¹³Source: Ruchi Yadav, Jaideep Sarkar and Karti KP. Jadhav. ArchitectureTime Space & People September 2014. P22.

Conclusion

Cette recherche est une modeste contribution à l'élargissement du champ de compréhension, l'analyse critique ouvrant la perspective sur d'autres questionnements à propos de la migration des éléments traditionnels dans le contexte de la création contemporaine. Bien que cette étude soit pertinente pour la région arabe qui partage les mêmes conditions avec le Maroc, elle est également utile pour d'autres régions du monde, dans leur tentative de recherche de caractère régional naturel et culturel.

L'interprétation des éléments traditionnels et vernaculaires au sein des projets contemporains d'architecture est perceptible dans de nombreux pays à travers le monde. Ils sont utilisés à l'échelle de l'architecture, à l'échelle du design des objets, et à l'échelle urbaine.

Le débat est d'actualité, surtout avec les outils de paramétrique et de l'architecture génétique, capable à une certaine limite de simuler des processus plus spontanés et complexes plus proches formellement des arts traditionnels. La lecture appliquée dans cette recherche au Moucharabieh, pourra être utilisée pour comprendre l'emploi d'autres éléments d'architecture traditionnelle, d'artisanat, d'art traditionnel, au sein d'un contexte de conception et de création contemporaine.

Abréviations :

BIM: Building Information Modeling. En français : modélisation des informations du bâtiment ou encore la maquette numérique du bâtiment

CAM : Computer-Aided Manufacturing. En français : fabrication assistée par ordinateur,

CAO : Conception Assistée par Ordinateur,

CNC : Computer Numerical Control. En français : Commande Numérique par Calculateur

DAO : Dessin Assisté par Ordinateur,

GRC : Glass Reinforced Concrete. En français : béton renforcé de fibres de verre.

3D: Tridimensionnel

Références :

Abdelgelil, N. (2006) A New Mashrabiyya For Contemporary Cairo: Integrating Traditional Latticework from Islamic And Japanese Cultures. *Journal of Asian Architecture and Building Engineering*, (pp37-44).

Abdelsalam, T. and Rihan, G. (2013) The Impact of Sustainability Trends on Housing Design Identity of Arab Cities, *Housing and Building National Research Center, HBRC Journal*, 9, pp.159-172.

Aedas architects (2012). The architectural design team of AlBahar Tower. Retrieved September 22, 2015 from <http://www.archdaily.com/270592/al-bahar-towers->

Ali Rahim, Hina Jamelle, 2007, *Beyond the Structural Skin* Zaha Hadid Architects: Marsa Dubai Residential Tower, *Elegance* (pp 64). John Wiley & Sons, 23 mars. 2007.

Aljawder, H. (2014) Residential windows daylight vs. visual privacy. thesis (PhD.), University of Sydney.

Aljofi, E. (2005) The potentiality of reflected sunlight through Rawshan screens. In: *Proceedings from the International Conference of Passive and Low Energy Cooling for the Built Environment* May 2005, Santorini, Greece

Almerbati, N., Ford, P., Taki, A., Dean, L. (2015) Beyond Romantic Mashrabiya: the Production of a Personalized and Efficient window screen in Middle East Dwellings. In: 9th International Conference on Design Principles and Practices and the Design Principles and Practices knowledge community, March 2015, Chicago: Common Grounds.

Bryman A. (2012), Social research Method, 4th Edition, Oxford University Press.

Delmoji, S. and Fathy, H. (1986) On the Poetics of Space: Interview with Engineer Hassan Fathy.

EL Hajjami A. (2010) Interview, Morocco National Order of Architects General Assembly, Tetouan, Morocco.

Fathy, H. (1986) Natural Energy and Vernacular Architecture, the United Nation University by the University of Chicago Press.

Fisher, T. (2014) Architecture and the 3rd Industrial Revolution. Architect, 103(1), pp. 100-103.

Jean Baudrillard (1968) Le système des objets. Paris : Gallimard.

Julie-Éliane Beaulieu (2012) L'ethnodesign: un dialogue entre l'artisanat et le design contemporain. Québec: Université Laval,

Karen Cilento, 2012, Article: Al Bahar Towers Responsive Facade / Aedas. Plateforme-web:archdaily.

Kaine, É., Vachon, J.-F. et J. St-Onge (2008). « Reconnaître, valoriser et transmettre. Les ateliers Design et culture matérielle en territoire guarani (Brésil) : une pédagogie hybride entre art, artisanat et design pour le développement de vecteurs de transmission culturellement signifiants », dans É. Dubuc, É. Kaine et P. De Coninck, Le patrimoine autochtone : transmission, conservation et créativité (actes de colloque – octobre 2008).

Ko, K. and Liotta, J. (2011). Decoding Culture Parametrically: Digital Tea House Case Studies. International Journal of architectural computing, 4(9), pp.325-329.

Mohamed, J. (2015). The traditional arts and crafts of turnery or Mashrabiya. Master Thesis, The State University of New Jersey, Camden, New Jersey. (pp. 12-28).

Mortada, H., (2011) Traditional Islamic principles of built environment. Routledge Curzon, New York.

Moussavi, F. (2008) The Function of Ornament in Kubo, M. (ed) The Function of Ornament, Harvard Graduate School of Design.

Moustafa, N. (2008) Divine Inspiration: seven principles of Islamic architecture, IAMM Publication.

Philip Boudon, (2002) Sur l'espace architectural, Essai d'épistémologie de l'architecture (pp18). Ed Parenthèses.

Rashid, M. and Ara, D.R. (2015) Modernity in tradition: Reflections on building design and technology in the Asian vernacular. Frontiers of Architectural Research, 4(1), pp. 46-55.

Renzo Piano (1991), Centre culturel TJIBAOU Le centre culturel Tjibaou, hommage à la culture kanak, Nouvelle Calédonie.

Rhyna, T., Petrick, I., Striukova, M. (2013) 3D printing: the next industrial revolution. Special issue of international journal of Manufacturing Technology and Management.

Samuels, W. (2011). Performance and Permeability: An Investigation of the Mashrabiya for Use within the Gibson Desert in Australia (pp. 42-57). Master Thesis, School of Architecture and Design of Victoria University, Wellington, New Zealand.

Sidawi, B. (2012) A Conceptual Analytic Model of the Vocabulary of the Islamic Architectural Heritage, Emirates Journal for Engineering Research, 17 (1), pp. 47-56.

Starck, P. (2014) Interview with Philippe Starck. Available from <http://redvisitor.com/people/philippe-starck>

UNESCO Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions, disponible sur le lien web: http://portal.unesco.org/culture/en/ev.php-URL_ID=29123&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Zoran, A. (2013) Hybrid Basketry: Interweaving Digital Practice within Contemporary Craft. Leonardo, 46(4), pp. 324-331.

AMJAU, N° 1- 2019

Tous droits réservés

International Standard Serial Number,
ISSN: 2665-7953



Ecole Nationale d'Architecture de Rabat
B.P. 6372 Rabat-Instituts, Avenue Allal El Fassi, Rabat
Tél : 05 37 67 84 51/ 52 - Fax : 05 37 77 52 76
www.ena.archi.ac.ma